

# Coopération transfrontalière locale : Évolution de l'articulation communes - intercommunalités dans le Westhoek français



Mémoire de Master 2 ERIG – Parcours Frontières : Coopérations et Conflits

Présenté par : Simon VANLICHTERVELDE

N° étudiant : 21819240 (Sciences Po Strasbourg) ; 6353-21-00 (UCLouvain)

Sous la direction de : Birte WASSEBERG & Fabienne LELOUP

## **Remerciements**

Je remercie chaleureusement Mmes Wassenberg et Leloup pour avoir répondu à mes nombreuses questions, et avoir eu la patience d'y faire face.

Merci aux personnes qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps là où leur agenda leur laissait assez peu de disponibilités. Merci aussi aux personnes que j'ai approchées pour conduire ce mémoire à bien qui n'ont pas été interrogées. Merci à Philippe pour les ressources cartographiques du Musée de la Bataille.

Merci à Martin, mes parents, Bernard et Jacqueline, ainsi qu'à ma famille et amis avec qui j'ai échangé sur ce mémoire.

Enfin merci à Vincent et Marc-Alain du centre Jean Monnet, sans qui la rédaction de ce mémoire aurait été bien trop monotone !

## **Résumé**

La coopération transfrontalière d'un point de vue local a eu tendance à oublier l'échelon des intercommunalités (EPCI) en France. Or, depuis les années 1980, les intercommunalités françaises gagnent des compétences, se renforcent et deviennent des acteurs incontournables, notamment depuis les réformes territoriales qui ont recomposé le paysage intercommunal en 2013/2014. De quelle manière les intercommunalités françaises concentrent-elles la compétence de la coopération transfrontalière locale par rapport aux communes ? Comment la relation communes-intercommunalité en matière de coopération transfrontalière se traduit-elle dans le Westhoek français ? L'étude des programmes Interreg IV (2007-2013) et Interreg V (2014-2020) France-Wallonie-Vlaanderen permet de comprendre le rôle que peuvent jouer les intercommunalités dans la coopération transfrontalière locale, et quels en sont les enjeux pour les acteurs locaux sur l'espace du Westhoek français.

Mots-clefs : Frontière, coopération transfrontalière, intercommunalités, Interreg, Westhoek.

# **Table des matières**

<u>Introduction .....</u>	<u>1</u>
<u>Méthodologie .....</u>	<u>4</u>
État de l’art et ancrage théorique.....	4
Hypothèse et sous-questions de recherche .....	18
Récolte des données .....	24
<u>Résultats de la recherche .....</u>	<u>26</u>
I. Le Westhoek, une région par nature transfrontalière.....	26
Le Westhoek, une unité historique disparue qui reste dans les consciences à travers la frontière .....	28
Structure institutionnelle du Westhoek français.....	38
La coopération transfrontalière locale en Belgique.....	46
Conclusion.....	50
II. Interreg IV (2007-2013), les intercommunalités plurielles dans la coopération transfrontalière locale .....	52
La coopération transfrontalière balbutiante depuis l’échelon intercommunal .....	55
Comparaison : le projet « LKT Tourisme », quand Interreg est au service de l’intégration transfrontalière .....	61
Conclusion.....	62
III. Interreg V (2014-2020) : simplification de la carte intercommunale et affirmation en matière de coopération transfrontalière locale. ....	63
Les difficultés des communes frontalières à s’impliquer dans les projets Interreg .....	65
La grande intercommunalité, interface de la province ? .....	68
Les difficultés de l’intercommunalité .....	72
Conclusion.....	75
<u>Conclusion générale .....</u>	<u>77</u>
<u>Annexes .....</u>	<u>82</u>

## **Introduction**

La premier mars 2023, l'Indicateur des Flandres publiait un article intitulé « La ligne Hazebrouck-Poperinge pour l'été 2023 ? », laissant entrevoir la possibilité pour qu'une ligne transfrontalière de bus se fasse entre les deux communes de Hazebrouck (côté français) et Poperinge (côté belge).<sup>1</sup> Les deux villes, séparées d'une vingtaine de kilomètres, s'entendent seules, hors du cadre européen comme Interreg A, pour faire naître cette ligne de bus.

Cet exemple concret est l'illustration même de ce qu'est la coopération transfrontalière, à savoir « l'action qui consiste à participer à une œuvre commune, »<sup>2</sup> témoignant de l'unité du (ou d'un) territoire en dépit de la séparation entre deux Etats.<sup>3</sup> Cette conception de la frontière comme un fait géographique se couple avec sa nature institutionnelle. La frontière comme lieu de passage d'un code juridique à un autre se concrétise souvent par une forte activité économique dans les cas où la frontière est ouverte,<sup>4</sup> étant donné les avantages comparatifs économiques potentiels ; tant et si bien que la « ligne-frontalière » s'épaissit pour devenir une zone. La gouvernance de la « zone-frontière »<sup>5</sup> dépend du niveau institutionnel et administratif où se trouve la compétence du développement économique, pour rester sur l'exemple de la frontière fonctionnelle en termes économiques.

Or, il arrive que la compétence qui assure la gouvernance particulière d'un milieu frontalier ne soit pas partagée par le même niveau de part et d'autre de la frontière, notamment dans les niveaux locaux français<sup>6</sup> ou belges.<sup>7</sup> Ces deux pays ont connu une vague récente de transformation des collectivités territoriales, mais les dynamiques de fond et les résultats sont fortement contrastés. Au niveau local, la Belgique a fait le pari des fusions de communes, passant de 2359

---

<sup>1</sup> J.-B. Ployart, « La ligne Hazebrouck-Poperinge pour l'été 2023 ? », *L'Indicateur des Flandres*, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

<sup>2</sup> N. Levrat, *Le droit applicable aux accords de coopération transfrontalière entre collectivités publiques infra-étatiques*, 1994, Graduate Institute Publications, Genève, p. 2, tel que cité dans B. Wassenberg, « Introduction », In B. Wassenberg (eds.), *Vivre et penser la coopération transfrontalière (Volume I) : les régions frontalières françaises*, 2010, Franz Steiner, Stuttgart, p. 49.

<sup>3</sup> « Les relations transfrontalières s'établissent entre des unités spatiales appartenant à deux régions voisines, séparées par une limite nationale. » Voir B. Reitel, *Une première approche des dynamiques urbaines dans le Rhin supérieur*, 1996, Université Louis Pasteur, Strasbourg, tel que cité dans B. Wassenberg, « Introduction », In B. Wassenberg (eds.), *Vivre et penser la coopération transfrontalière*, *Ibid.*

<sup>4</sup> R. Capello, A. Caragliu & U. Fratesi, « Measuring border effects in European cross-border regions », *Regional Studies*, vol. 52, n°7, 2017, pp. 986-996.

<sup>5</sup> J. Van Staeyen, « Ruimte, grenzen en planning », *Planologisch Nieuws*, n°1, 1998, p. 8.

<sup>6</sup> R. Pasquier, « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 1, n°141, 2012, pp. 167-182.

<sup>7</sup> C. Xhardez, M. Counet, F. Randour & C. Niessen (eds.), *50 ans de fédéralisation de l'Etat belge : institutions, acteurs, politiques publiques et particularités du fédéralisme belge*, 2020, Editions Academia-EME, Louvain-la-Neuve.

communes en 1975 à 596 l'année suivante,<sup>8</sup> là où la France a préféré se tourner vers la création d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans les années 1990.<sup>9</sup> A un déséquilibre potentiel des compétences<sup>10</sup> s'ajoute le déséquilibre de l'échelle de la gouvernance.

La décentralisation est un phénomène historique touchant aussi bien la Belgique que la France, et qui fait écho à la manière dont la coopération territoriale s'est développée. En effet, les premiers actes de coopération territoriale ont été locaux, et légitimés *a posteriori* par les États pour la période de 1950 à 1980,<sup>11</sup> notamment en ce qui concerne les jumelages franco-allemands.<sup>12</sup> Dans l'espace franco-belge, cette reconnaissance par l'État de la coopération transfrontalière a été parachevée lors de la signature de l'accord bilatéral de Bruxelles en 2002 portant sur « la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales et organismes publics locaux ».<sup>13</sup>

Partant du postulat que les communes frontalières sont plus susceptibles d'être concernées par la coopération transfrontalière, le renforcement de l'intercommunalité suggérerait en revanche que plus de coopération transfrontalière se fait au niveau intercommunal. De ce fait, les communes frontalières délégueraient la coopération transfrontalière à l'intercommunalité en même temps que se renforce l'intercommunalité à l'échelle nationale par les lois successives de décentralisation. Cette délégation à l'origine fonctionnelle se fait de manière implicite, ou

---

<sup>8</sup> S. Soyez, *Inventaire des archives du ministère de l'Intérieur. Administration des affaires provinciales et communes : Fonds « fusion des communes », 1832-1988*, Archives de l'État Belge, 2003, p. 52.

Aujourd'hui, la Belgique compte 589 communes.

<sup>9</sup> Ce choix français de ne pas procéder massivement à la fusion de communes fait de la France une exception européenne, à ce sujet voir : R. Pasquier, « Une révolution territoriale silencieuse ? Les communes nouvelles entre européanisation et gouvernance territoriale », *Revue française d'administration publique*, n°162, 2017, pp. 239-252 ;

G. Doré, *Communes et intercommunalités*, 2021, Berger-Levrault, Boulogne-Billancourt.

<sup>10</sup> En Belgique, il n'y a pas de loi listant explicitement les compétences des communes. Le texte de la Constitution précise que « Les intérêts exclusivement communaux [...] sont réglés par les conseils communaux [...]. Les matières d'intérêt communal [...] peuvent faire l'objet d'une consultation populaire dans la commune [...] concernée. » (Article 41, révisé en 2005). En somme, les compétences de la commune belge sont très larges, là où les compétences des communes ou des intercommunalités sont listées par la Constitution et la loi en France.

Nicolas Kada listait les compétences suivantes en 2010 pour les municipalités les compétences de : « l'ordre public, l'État civil, l'urbanisme, le logement, l'eau, la voirie, la collecte des déchets, la culture, les sports, la jeunesse, les affaires sociales, l'économie locale, l'emploi et l'enseignement primaire. » Dans N. Kada, *Les collectivités territoriales dans l'Union Européenne. Vers une Europe décentralisée ?*, 2010, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 116.

La liste établie par Nicolas Kada précède la sixième réforme de l'État belge, mais cette dernière n'apporte pas de changements quant aux compétences municipales.

<sup>11</sup> B. Wassenberg, « Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945 », *Relations Internationales*, vol. 3, n°179, 2019, pp. 9-24.

<sup>12</sup> C. Defrance, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, vol. 99, n°3, 2008, pp. 189-201.

<sup>13</sup> Accord franco-belge « sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux », entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005, à retrouver sur : [https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede\\_document.php?1685900481810](https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php?1685900481810). Consulté le 4 juin 2023.

plutôt diffuse et plurielle, étant donné que la coopération transfrontalière n'est pas une compétence explicitement listée des intercommunalités ou des communes, mais se trouve de manière transversale dans les diverses compétences déléguées à l'intercommunalité.<sup>14</sup> De quelle manière les intercommunalités françaises concentrent la compétence de la coopération transfrontalière locale par rapport aux communes ?

Cette question est analysée au travers du cas d'étude du Westhoek français, plus particulièrement du territoire compris par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) et de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI). Les deux intercommunalités se trouvent dans un segment spécifique de la frontière franco-belge, au cœur de la zone d'action du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, et est caractérisé par un milieu rural relativement semblable au côté belge. Comment la relation communes-intercommunalité en matière de coopération transfrontalière se traduit-elle dans le Westhoek français ?

La relation entre communes et intercommunalités est centrale dans la compréhension de la politique de coopération transfrontalière locale en France. Après présentation de la littérature scientifique et de l'approche méthodologique adoptée, le développement présentera le contexte du cas d'étude, et montrera de quelle manière la coopération transfrontalière a évolué depuis le programme Interreg IV (2007-2013), durant lequel les intercommunalités ont tenté de trouver leur place dans un milieu complexe et déséquilibré. Enfin, la période couverte par Interreg V (2014-2020) témoigne de la manière dont l'intercommunalité s'est affirmée après des débuts hésitants après la recomposition des années 2013-2014 aboutissant à la création de deux communautés de communes importantes dans le Westhoek français.

---

<sup>14</sup> J'utiliserai tout de même le singulier pour « coopération transfrontalière » pour le reste du mémoire pour une question de facilité de la compréhension du propos, à l'instar de P.-Y. Chicot, *La compétence internationale des collectivités territoriales françaises : L'action extérieure des départements-régions des Antilles et de la Guyane*, 2005, L'Harmattan, Paris.

## **Méthodologie**

La partie méthodologie présente tout d'abord la revue de la littérature scientifique en termes de coopération transfrontalière et de relations entre communes et intercommunalités, avant de s'attarder sur les sous questions de recherche soulevées et de présenter la méthode de travail et de recueil des données.

## **État de l'art et ancrage théorique**

La recherche autour du phénomène frontalier se développe de manière transdisciplinaire, intéressant des domaines d'étude très variés, comme la géographie, les sciences économiques, politiques, mais aussi l'aménagement du territoire, l'Histoire, etc. Si l'accent a souvent été mis sur le fait régional en matière de coopération transfrontalière, pas seulement en France mais au travers le continent européen, c'est que les régions ont bénéficiées d'une vague de décentralisation et de déconcentration majeure aussi bien en France qu'en Belgique (entre autres). Cependant, ce sont les municipalités et leurs syndicats de coopération qui constituent le niveau le plus proche du citoyen. Il s'agit donc de se concentrer sur l'état de l'art de la coopération transfrontalière dans un premier temps avant de présenter la littérature étudiant la décentralisation française, et plus particulièrement le couple communes-intercommunalités pour en faire une synthèse permettant d'établir des éléments de réponses aux sous questions de recherche.

### **Coopération transfrontalière et relations internationales à l'échelle locale**

Le phénomène de la frontière a été analysé de manière transdisciplinaire, chaque discipline scrutant l'objet selon ses lentilles. L'étude de l'historique de la frontière semble pourtant avoir été un peu moins prolifique que d'autres disciplines (sciences économiques, sociales etc.)<sup>15</sup> ; ce mémoire peut servir de base à une étude plus approfondie de la question de coopération transfrontalière d'un point de vue historique et localisé. Le pari est de tenter de faire

---

<sup>15</sup> B. Wassenberg, « Introduction », In B. Wassenberg (dir.), *Vivre et penser la coopération transfrontalière (Volume I) : les régions frontalières françaises*, 2010, Franz Steiner, Berlin, pp. 55-57.

l'étude de la frontière de manière interdisciplinaire plutôt que transdisciplinaire, à la fois historique (contemporaine, sic.) et en science politique (relations internationales, plus particulièrement études de la coopération transfrontalière en Europe). En effet, c'est la conjugaison des deux disciplines qui permettent à la fin de déterminer comment le couple commune-intercommunalité a évolué, quelle a été la ou les progressions à l'œuvre pour aboutir à la coopération transfrontalière actuelle. Si l'accent est mis sur les relations interpersonnelles, le mémoire ne conclut pas que la sociologie est l'approche à privilégier en ce qui concerne l'étude des frontières ; il s'agit plutôt d'une conséquence logique de l'approche territoriale du mémoire, focalisée sur un territoire borné géographiquement, en plus à l'échelle locale, limitant de fait le nombre d'acteurs concernés.

### *La coopération transfrontalière dans les études européennes*

La recherche sur la coopération transfrontalière en Europe est indissociable de la recherche sur l'intégration européenne, puisqu'elle est l'une de ses principales et plus concrètes manifestations. Elle est plus particulièrement attachée à l'analyse de la gouvernance multi-niveaux de l'Union Européenne, notamment depuis les années 1990 et la création du programme Interreg, premier à intégrer pleinement l'échelon local. C'est cependant en 2007, à la clôture du programme Interreg III A (2000-2006) que « la coopération transfrontalière devient un objectif à part entière de la politique régionale », tant et si bien que la coopération territoriale est mentionnée aux articles 3<sup>16</sup> et au titre XVIII<sup>17</sup> du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne.<sup>18</sup>

Dans ce que la littérature a appelé la gouvernance multi-niveaux (*multilevel governance*)<sup>19</sup>, l'attention du champ d'étude de l'intégration européenne a été portée sur la manière dont l'Europe se rapprochait du citoyen pour tenter de répondre à la critique du « déficit démocratique ».

---

<sup>16</sup> Au troisième alinéa de l'article 3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) : « L'Union [...] promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. »

<sup>17</sup> Le titre XVIII du TFUE s'intitule « Cohésion économique, sociale et territoriale », et s'ouvre par l'article 174 : « Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale. En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées. Parmi les régions concernées, une attention particulière est accordée aux [...] régions insulaires, transfrontalières et de montagne. »

<sup>18</sup> E. Medeiros, « Territorial cohesion : An EU concept », *European Journal of Spatial Development*, n°60, 2016, 30p.

B. Wassenberg, « Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945 », *op. cit.*, p.20.

<sup>19</sup> L. Hooghe & G. Marks, *Unravelling the central State, but how? Types of multi-level governance*, 2003, Institute for Advanced Studies, Vienne.

Cette tendance suit la décentralisation à l'échelle européenne<sup>20</sup>, et se concentre sur le fait régional et de la représentation du niveau local et régional auprès de l'Union Européenne notamment avec le Comité Européen des Régions.<sup>21</sup> Ce pan de la recherche a cependant relevé que les efforts mis en œuvre en faveur d'une politique « d'Europe des régions » n'était pas suivie par l'UE,<sup>22</sup> laissant la coopération transfrontalière sous la forme d'Interreg A comme l'un des principaux outils restant à disposition de l'UE dans ce cadre de rapprochement avec les échelons intermédiaires et sous-étatiques.

### *Un choix sémantique : coopération transfrontalière locale*

Il existe une multitude d'expressions et de termes pour désigner la pratique des relations internationales par des acteurs institutionnels qui ne sont pas les États.<sup>23</sup> Tout d'abord, dans un cadre large, il s'agit de la « diplomatie territoriale ». Celle-ci est identifiée par B. Wassenberg et B. Reitel comme « l'action territoriale internationale des collectivités territoriales. »<sup>24</sup> Cette définition a été donnée par Y. Viltard après ses travaux sur les politiques des collectivités territoriales, et plus particulièrement des villes<sup>25</sup>, dans lesquels il explique par ailleurs que la conceptualisation du phénomène en science politique s'est faite difficilement.<sup>26</sup> Son approche se resserait autour des grandes villes et illustre la manière dont elles utilisaient des leviers de

---

Pour l'histoire de la gouvernance multi-niveaux, voir : S. Piattoni, « Multi-level governance : a historical and conceptual analysis », *Journal of European Integration*, vol. 31, n°2, 2009, pp. 163-180.

<sup>20</sup> Cette tendance n'est plus partagée par tout le continent, la Roumanie a par exemple suivi une phase de décentralisation partielle puis de recentralisation après son adhésion à l'Union Européenne. Sur ce sujet, voir I. Horga, « De la décentralisation à la recentralisation en Europe centrale et orientale. Le cas de la Roumanie », *Pôle Sud*, vol. 1, n°46, 2017, pp. 63-78.

<sup>21</sup> S. Piattoni & J. Schönlau, *Shaping EU policy from below. EU democracy and the Committee of the Regions*, 2015, Edward Elgar, Cheltenham.

J. Loughlin & D.-L. Seiler, « Le Comité des Régions et la supranationalité en Europe », *Revue Études Internationales*, vol. 30, n°4, 1999, 763-780.

B. Wassenberg, *The history of the Committee of the Regions. 25 years of cities and regions furthering European integration*, 2020, European Committee of the Regions, Brussels.

<sup>22</sup> R. Pasquier, « La fin de 'l'Europe des régions' ? », *Politique Européenne*, vol. 4, n°50, 2015, pp. 150-159.

<sup>23</sup> Parmi les expressions qui ne sont pas abordées ici, on retrouve aussi la « para-diplomatie » ou « proto-diplomatie », « Nebenaussenpolitik » (en allemand), etc.

B. Wassenberg, « La coopération transfrontalière à travers le cas de l'espace du Rhin supérieur. *Nebenaussenpolitik* ou contribution à la politique étrangère allemande ? (1963 à 2000) », *Relations Internationales*, vol. 1, n°185, 2021, pp. 85-96.

<sup>24</sup> B. Reitel, « L'ambition internationale d'une métropole française : la diplomatie territoriale de Lille de 1958 à nos jours », *Relations Internationales*, vol. 3, n°179, p. 67.

B. Wassenberg, « La diplomatie territoriale. Collectivités locales et régionales dans les relations internationales (XXe-XXIe siècles) », *Encyclopédie d'Histoire Numérique d'Europe*, 2020. <https://ehne.fr/fr/node/12259>, Consulté le 9 juin 2023.

<sup>25</sup> Y. Viltard, « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique Étrangère*, vol. 3, 2010, pp. 593-604.

<sup>26</sup> Cette position a été reprise plus récemment par Lorraine Stravens en 2019 ; L. Stravens, « Les coopérations décentralisées de la ville de Nantes, levier d'une diplomatie territoriale Sud-Sud pour le développement », *Relations Internationales*, vol. 3, n°179, 2019, pp. 41-52.

politique internationale pour agrandir leur champ d'action. Les moyens de cette diplomatie territoriale, souvent confondue avec l'expression de « 'petite' politique étrangère »<sup>27</sup>, sont triples. Il s'agit, selon R. Pasquier, des réseaux de coopération, les associations de représentation et les bureaux de liaison et d'information.<sup>28</sup> Si les collectivités locales sont trop petites pour avoir des bureaux de liaison à l'instar des grandes régions, elles possèdent des associations de représentation ou équivalent sous la forme des jumelages et font partie des réseaux de coopération si l'on prend en compte le tissu d'acteurs touchés par les programmes Interreg A.

En ce qui concerne plus précisément la France, il a souvent été question de « coopération décentralisée » pour souligner le fait que cette forme de politique étrangère territoriale est le prolongement de ce que pratique déjà l'État. Cet *a priori* est confirmé d'ailleurs par le fait que l'expression est employée comme telle par des instances nationales (Sénat,<sup>29</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères<sup>30</sup>).

La coopération transfrontalière est une des formes que peut revêtir l'action territoriale internationale, mais elle a été souvent étudiée par le prisme de l'action d'entités telles que les régions et les métropoles<sup>31</sup>, si les deux ne se confondent d'ailleurs pas dans le cadre d'analyse.<sup>32</sup> C'est pourquoi le terme « Eurorégion » peut être compris de deux manière différente, à savoir soit faire référence au label du Conseil de l'Europe ou à un espace géographique transfrontalier dans lequel se pratique de la coopération transfrontalière. En comparaison, le niveau local, à savoir municipal et intercommunal (en-deçà des métropoles), a relativement peu été abordé dans la

---

<sup>27</sup> B. Wassenberg, « La diplomatie territoriale », *op. cit.*

<sup>28</sup> R. Pasquier, « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue Française d'Administration Publique*, vol. 1, n°141, 2012, pp. 167-182.

<sup>29</sup> Sénat, « Qu'est-ce que la coopération décentralisée ? », *Sénat*. <https://www.senat.fr/europe-et-international/international/cooperation/cooperation-decentralisee/le-senat-et-lactivite-internationale-des-collectivites-territoriales/quest-ce-que-la-cooperation-decentralisee.html>. Consulté le 8 juin 2023.

<sup>30</sup> Le MEAE utilise les expressions de « coopération décentralisée », que l'on retrouve dans la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, mais aussi « action extérieure des collectivités territoriales » ou encore « action internationale des collectivités territoriales. » Voir sur le site internet du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrange-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/>. Consulté le 8 juin 2023.

<sup>31</sup> T. Perrin, « Métropoles et régions dans la coopération transfrontalière. Le cas de l'action culturelle », *In M. Cremaschi, A. Delpirou, D. Rivière & C. Salone, Métropoles et régions. Entre concurrences et complémentarités : Regards croisés France/Italie*, Planum Publisher, Milan, pp. 131-142.

Pour le régionalisme, voir les travaux de M. Keating, comme : M. Keating (dir.), *Regions and regionalism in Europe*, 2004, Edward Elgar, Cheltenham.

<sup>32</sup> B. Grosjean, « Les ambiguïtés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à travers ses représentations régionales », *Revue Belge de Géographie*, vol. 2, 2019, pp. 1-21.

littérature étudiant la coopération transfrontalière. De ce fait, il semble que l'expression « coopération transfrontalière locale » puisse être adoptée plus largement pour le cadre de cette recherche, à défaut de terme plus restreint ou adéquat pour désigner le phénomène.

### *Caractéristiques de la coopération transfrontalière locale*

Dans son mémoire de Master 2, S. Betancur-Ramirez cite au titre des difficultés méthodologiques la rareté des travaux de recherche sur l'action internationale des collectivités territoriales<sup>33</sup> ; ce problème est d'autant plus vrai pour collectivités locales. Cependant, le cadre théorique peut être donné en sélectionnant diverses contributions sur le sujet, de manière transversale. La coopération transfrontalière locale est caractérisée par une prédominance du relationnel malgré l'institutionnalisation induite par les municipalités et établissements de coopération intercommunaux. La coopération transfrontalière pose aussi la question de sa gouvernance, et renvoie directement aux problématiques de multi-niveaux déjà présentes pour le niveau Européen, en plus d'être des « espaces doux » et d'interterritorialité. Enfin, la littérature permet de cibler quelques politiques qui semblent être privilégiées pour la coopération transfrontalière locale.

Un des premiers éléments est la nature interpersonnelle de la coopération transfrontalière locale. En effet, P. Ndiaye<sup>34</sup> a souligné l'importance de la « personnification de la coopération transfrontalière »<sup>35</sup> au niveau régional, mais aussi entre Montpellier et Barcelone, ou entre Menton et Vintimille. Cette personnification se fait par le maire, le plus généralement et à l'échelle municipale, mais peut aussi se faire par ses adjoints ou délégués s'il y en a un en charge des actions internationales de la municipalité. Ce schéma est le même pour l'intercommunalité, avec comme figure de proue son président.

P. Ndiaye montre également qu'il y avait un risque grand de pluralité de projets et de dispersion de l'action intercommunale, pouvant d'ailleurs être contradictoire, liée notamment à une inégalité de la compétence de part et d'autre de la frontière.<sup>36</sup> Cet obstacle peut cependant être surpassé grâce à une institutionnalisation de la coopération transfrontalière. De très nombreux travaux de recherche couvrent l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière, que ce

---

<sup>33</sup> S. Betancur-Ramirez, « Quel rôle pour les gouvernements locaux sur la scène internationale ? L'action internationale des collectivités locales entre la France et l'Amérique latine », *Université Paris I Panthéon-Sorbonne & École Nationale d'Administration*, mémoire de Master, dirigé par B. Gaïti, soutenu en 2018.

<sup>34</sup> P. Ndiaye, « La coopération transfrontalière des collectivités décentralisées sur l'arc méditerranéen », *Sciences de la Société*, n°37, 1996, pp. 151-171.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 155-160.

soit par l'étude des Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (GECT), des Eurorégions ou d'autres types de gouvernance transfrontalière (Comité Européen des Régions, Eurodistricts, etc.). Au niveau intercommunal cependant, seul P. Hamman, mais en 2003, a abordé le sujet.<sup>37</sup> Cet axe a été prolongé par J. Peyrony, F. Sielker et T. Perrin<sup>38</sup> plus récemment, qui ont intégré l'aspect multi-niveau de la gouvernance, et ont ajouté à cette grille d'analyse de l'institutionnalisation la création « d'espaces doux »<sup>39</sup> et « d'interterritorialité »<sup>40</sup>, tous deux renvoyant à l'aménagement du territoire propre à la « zone-frontière ». Dans tous les cas, la « zone-frontière » marquée par la coopération transfrontalière « transcende les unités administratives traditionnelles », étant donné la nature fonctionnelle de la coopération, changeant en fonction des acteurs engagés, des bassins de vie, de la perception de l'espace transfrontaliers, etc. De fait, les entités de gouvernance de la coopération transfrontalière ne correspondent pas nécessairement aux entités administratives régionales, départementales, provinciales, intercommunales de manière idoine.<sup>41</sup> Cependant, sans moyens opérationnels véritables, car détenus par les programmes Interreg A en ce qui concerne la coopération transfrontalière territoriale, cette institutionnalisation comme sous la forme de Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (GECT) a été jugée par S. Guigner et D. Périssé comme étant « en trompe l'œil ».<sup>42</sup>

La coopération transfrontalière a aussi été perçue comme étant moins politique, ou en tous cas suscitant moins de débats que d'autres sujets plus polémiques. Preuve en est la manière dont la Suisse s'est inscrite dans le programme Interreg III pour pallier le refus des helvètes à propos de l'Espace Économique Européen ; après tout de même une période de réflexion et d'accommodation.<sup>43</sup> Plusieurs cantons frontaliers avaient déjà participé au programme Interreg II. Les raisons mises en avant par la Suisse pour rejoindre le programme Interreg III étaient la politique d'intégration (de la Suisse en Europe), la politique régionale (pour plus de cohésion entre les

---

<sup>37</sup> P. Hamman, « La coopération intercommunale transfrontalière : vers une nouvelle gouvernance locale ? », *Politiques et management public*, vol. 12, n°1, 2003, pp. 131-161.

<sup>38</sup> J. Peyrony, F. Sielker & T. Perrin, « Coopération territoriale transfrontalière entre la France et l'Allemagne : Évolution, convergence et perspectives », In E. Gustedt, U. Grabski-Kieron, C. Demazière & D. Paris, *Villes et métropoles en France et en Allemagne*, 2023, Akademie für Raumentwicklung in der Leibniz-Gemeinschaft, Hannover, pp. 193-215.

<sup>39</sup> « Soft spaces » dans l'article, en lien avec un aménagement du territoire rendant la frontière « douce » à franchir.

<sup>40</sup> « L'interterritorialité » cherche à rendre souple l'agencement entre les bassins de vie (territoires vécus, autrement dits dans l'article « territoires 'fluides' ») et les découpages institutionnels (« territoires 'fixes' » dans l'article).

<sup>41</sup> F. Leloup, C. Dayez & S. Verger, « Du problème frontalier au projet transfrontalier : vers une gouvernance territoriale ? », *Territoire en Mouvement*, n°4, 2007, pp. 82-93.

<sup>42</sup> S. Guigner & D. Périssé, « Coopération transfrontalière », In R. Pasquier, S. Guigner, A. Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2020 (deuxième édition), Presses de Sciences Po, Paris.

<sup>43</sup> N. Mettan, « Enjeux et perspectives de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire : l'exemple de la Suisse romande », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, pp. 951-972.

cantons suisses) et la politique d'organisation du territoire (la plus grande participation des partenaires suisses à un projet européen signifie alors un plus grand pouvoir de négociation). La poursuite de la coopération transfrontalière s'est faite par plans, schémas, chartes et livres blancs, et non par votations comme d'usage en Suisse sur des sujets majeurs de politique extérieure.<sup>44</sup> Cette vision de la coopération transfrontalière comme étant « apolitique » (ou en tous cas moins politique que d'autres) est également due au fait que la Commission Européenne a renvoyé cette image depuis (au moins) les programmes Interreg III, notamment en la présentant comme étant un outil de cohésion relativement neutre avec l'Europe de l'Est.<sup>45</sup>

Enfin, la littérature a identifié en filigrane quelques politiques pertinentes à analyser dans le cadre de la coopération transfrontalière locale. Ces politiques sont celles liées à la culture et au développement touristique du territoire transfrontalier, comme à Mons où une politique de ville se transforme en politique internationale de rayonnement.<sup>46</sup> Dans le cadre de politiques locales, le cas de la Roumanie et la Hongrie montre aussi que le tourisme a une importance particulière pour le citoyen et les élus. En effet, le tourisme est une politique qui a une forte influence locale tant en termes économiques (hôtels, commerces, emplois) qu'en termes symboliques (construction et affirmation d'une identité, association d'une image au territoire).<sup>47</sup> Le tourisme fait aussi partie des trois politiques de développement intercommunales sujettes à la coopération transfrontalières citées par P. Hamman comme étant suivies à la frontière Franco-Allemande (entre la Sarre et la Lorraine),<sup>48</sup> ou qu'elle peut être au contraire, dans un mouvement bas-haut, une base de départ qui appelle à plus de coopération comme à la frontière Franco-Espagnole.<sup>49</sup>

Le programme Interreg joue un rôle primordial dans cette coopération institutionnalisée. Il est l'un des principaux instruments de la coopération territoriale locale (permettant aux collectivités territoriales d'y prendre pleinement part) et, en plus de sa symbolique forte, s'ancre dans les

---

<sup>44</sup> P. Sciarini & L. Marquis, « Opinion publique et politique extérieure : le cas des votations populaires en Suisse », *International Political Science Review*, vol. 21, n°2, 2000, pp. 149-171.

<sup>45</sup> I. Liikanen, « Building regional stability through cross-border cooperation. Changing spatial imaginaries and sovereignty concepts of EU neighbourhood policies », In I. Liikanen, J. W. Scott & T. Sotkasiira, *The EU's Eastern Neighbourhood. Migration, borders and regional stability*, 2016, Routledge, London, New York, pp. 22-24.

<sup>46</sup> Même si cette politique conduite par Mons, alors Capitale Européenne de la Culture, n'a pas su pérenniser pleinement son action par une institutionnalisation. A ce propos, voir F. Leloup & O. M. Panait, « Regional development, culture and border », In W. Schneider & K. Jacobsen (eds.), *Transforming Cities. Paradigms and potentials of urban development within the "European Capital of Culture"*, 2019, Georg Olms, Hildesheim.

<sup>47</sup> D. Badulescu, Istvan Hoffman, A. Badulescu & R. Simut, « Local authorities' involvement in fostering Hungarian-Romanian cross-border cooperation in tourism », *Lex Vocalis – Journal of Local Self-Government*, vol. 14, n°3, 2016, pp. 337-358.

<sup>48</sup> P. Hamman, « La coopération intercommunale transfrontalière », *op. cit.*

<sup>49</sup> S. Rode & A. S. Riu, « La promotion du tourisme fluvial, levier de développement local et de coopération territoriale ? Analyse de deux expériences en France et en Espagne », *I.S.Rivers*, 2022.

habitudes des régions frontalières étant donné la reconduction systématique d'Interreg depuis les années 1990. Les années 2000 ont cependant entériné l'importance du développement économique et de l'innovation, au détriment des dimensions culturelles, et dans une moindre mesure sociales et environnementales dans les axes des programmes Interreg, à l'échelle européenne. Les programmes sont très divers de l'un à l'autre dans leurs axes, créant des différences entre programmes Interreg, même si elle est relative entre les programmes Interreg IV et Interreg V. Au niveau européen, cela renforce la pluralité des pratiques et des perceptions de la « zone-frontière », sans compter la remise en question du principe d'Europe sans frontières, qui gouvernait l'action de l'Union Européenne en la matière jusqu'à la parenthèse du COVID-19. Au final, les actions d'Interreg IV et plus particulièrement Interreg V ont été placés dans l'objectif 'Europe 2020' qui visait à faire de l'Union Européenne un espace de croissance durable, intelligente et inclusive ; les programmes Interreg IV et V sont pleinement ancrés dans la logique d'intégration par le fonctionnel.<sup>50</sup> Ceci est d'autant plus vrai que la priorité « culture » a été abandonnée lors du passage d'Interreg IV à Interreg V,<sup>51</sup> réduisant le nombre d'axes de cinq à quatre.

Cette coopération transfrontalière part donc du fonctionnel, de la pratique par les habitants de la « zone-frontière » et des opportunités données par l'histoire du territoire et de sa géographie ; la frontière en elle-même pouvant être mobilisée comme une ressource, même au niveau local, comme le montre C. Sohn.<sup>52</sup> L'échelon intercommunal en tant qu'intermédiaire entre le municipal et le régional est aussi celui qui est le plus proche de la réalité fonctionnelle (économique) du territoire frontalier, comme le montrent les cartes dressées de l'activité fonctionnelle aux frontières polonaises.<sup>53</sup>

---

<sup>50</sup> B. Reitel, B. Wassenberg & J. Peyrony, « The INTERREG experience in bridging European territories. A 30-year summary », In E. Medeiros (eds.), *European Territorial Cooperation*, 2017, Springer International, Cham.

<sup>51</sup> Les priorités du programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen étaient (1) l'innovation et le développement économique, (2) le tourisme et la culture, (3) les services transfrontaliers, (4) la gestion du territoire et (5) l'assistance technique. Les axes du programme Interreg V étaient (1) « Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation », (2) « accroître la compétitivité transfrontalière des PME, (3) « protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières » et (4) « promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers » (ce dernier axe est avant tout orienté pour les services transfrontaliers)

<sup>52</sup> C. Sohn, « Modelling cross-border integration: the role of borders as a resource », *Geopolitics*, vol. 19, n°3, 2014, pp. 587-608.

<sup>53</sup> A. Jakubowski, K. Trykacz, T. Studzieniecki & J. Skibiński, « Identifying cross-border functional areas: conceptual background and empirical findings from Polish borderlands », *European Planning Studies*, vol. 30, n°12, 2022, pp. 2433-2455. Pour la France, cette dimension reste à analyser puisqu'une étude telle que celle qui a été menée par A. Jakubowski *et al.* n'a à ma connaissance pas encore été menée.

Le dernier paradigme posé par la coopération transfrontalière est celui de l'articulation de la politique territoriale internationale avec celle de l'État central.<sup>54</sup> En somme, il s'agit de la même problématique qui se pose pour la relation entre l'État central et les régions en matière de politique internationale, mais à un échelon plus local. Si cette différence est perceptible dans le cas de régions cumulant leviers économiques, intérêts divergents (avec l'État) et une culture propre, tel la Catalogne, la Flandre, l'Écosse ou la Bavière, il semble moins probable que des politiques de coopération transfrontalière à l'échelle municipale ou intercommunale entrent en conflit avec celles de l'État avec autant d'acuité. En revanche, l'analyse de l'articulation de cette politique internationale locale avec celle de la région (ou d'un autre échelon équivalent intermédiaire entre le local et le national) peut s'avérer intéressante, mais sont hors du cadre de cette étude.

En définitive, les axes retenus pour l'étude du niveau intercommunal à la frontière franco-belge sont l'importance du (A.) relationnel, (B.) l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière (et poids du programme Interreg en la matière), et (C.) la pertinence de l'analyse des politiques culturelles et touristiques, (D.) tout en reconnaissant que les niveaux institutionnel ne peut correspondre parfaitement à la réalité fonctionnelle de l'espace transfrontalier, mais que le niveau intercommunal est celui qui s'en rapproche supposément le plus.

### Le couple communes-intercommunalités en France

Les chercheurs se sont beaucoup penchés sur le phénomène de régionalisation en Europe en matière de coopération transfrontalière. La progressive affirmation des entités régionales a mené à des travaux de recherche préalables aussi en matière d'étude de l'administration publique française. Ces études se sont également attardées, mais dans une moindre mesure, sur le rôle des intercommunalités et des relations que ces dernières entretiennent avec les communes qui les composent. En effet, l'intercommunalité est un regroupement de communes qui a été rendu obligatoire par le législateur français, dans une approche centraliste classique, soit thistoriquement de manière sectorielle (syndicats, pays) ou de manière plus globale (communautés de communes, d'agglomération, urbaines ou métropoles). Ensuite, le couple intercommunalité-commune a aussi quelques caractéristiques du fait de sa situation en ruralité ou de la

---

<sup>54</sup> B. Wassenberg, « Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945 », *op. cit.*

concentration de pouvoir et de la compétence au niveau intercommunal. Ces caractéristiques sont donc à mettre en rapport avec la coopération transfrontalière locale.

*L'intercommunalité, une « confédération municipale » imposée*

La France est une exception en Europe en ce qui concerne son maillage territorial municipal. Elle compte en effet le plus de municipalités parmi les États membres de l'Union Européenne (34 968), ce qui est souvent expliqué par la taille du pays (632 000 km<sup>2</sup>, devant l'Espagne avec ses 505 991 km<sup>2</sup>).<sup>55</sup> Un autre facteur est aussi l'échec de la loi « Marcellin »<sup>56</sup> de 1971 permettant la fusion de communes, qui rencontra très peu de succès.<sup>57</sup>

Si l'expression « collectivité locale » fait sens lorsqu'il est fait référence à des communes ou intercommunalités, l'expression constitutionnellement consacrée est « collectivité territoriale » et comprend aussi les régions et les départements.<sup>58</sup> L'intercommunalité est née en France en 1966 avec la naissance des communautés urbaines, même si les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) remontent à la loi du 22 mars 1890. C'est la loi ATR du 6 février 1996 qui institue les communautés de commune et les communautés de villes, suivie de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 créant les communautés urbaines.<sup>59</sup> Le nombre d'intercommunalités a cependant chuté de moitié entre 2013 et 2017 du fait des lois RCT de 2010 et NOTRe de 2015 imposant un seuil minimal démographique, même si le seuil de 15 000 habitants instauré par la loi NOTRe a été souvent largement dépassé dans la pratique.<sup>60</sup> Cette dernière loi a été charnière dans l'organisation territoriale locale en France, généralisant les intercommunalités comprenant des milieux urbains et ruraux, parfois allant jusqu'à regrouper plus de 50 communes dans un EPCI. La loi RCT du 16 décembre 2010 oblige en outre chaque commune de France à faire partie d'une intercommunalité, créant un remaillage très important dans certaines régions, redécoupage qui s'est appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2015.<sup>61</sup> En définitive, l'évolution de l'intercommunalité en France laisse plus penser à ce que la coopération entre communes se fait dans une optique « confédérale » plutôt qu'intégratrice, étant donné que l'intercommunalité est

---

<sup>55</sup> G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit. p. 26.

<sup>56</sup> Loi n°71-588 du 16 juillet 1971.

<sup>57</sup> T. Tellier, « La constitution d'un nouveau modèle d'action publique territoriale : la loi Marcellin de 1971 et la fusion de communes », *Revue Française d'Administration Publique*, vol. 2, n°162, 2017, pp. 253-266.

<sup>58</sup> G. Doré fait référence aux articles 72 à 75-1 de la Constitution française, selon lesquels une collectivité territoriale a une personnalité morale propre, des compétences propres et un pouvoir de décision.

<sup>59</sup> G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., p. 47. Les premières communautés urbaines ont été créées par la Loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 (Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg, voir article 3 de cette loi). La Communauté Urbaine de Dunkerque a été créée par décret le 21 octobre 1968.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>61</sup> Loi n°2010-1563 « de réforme des collectivités territoriales ».

une structure coordonnant l'action des communes en plus d'avoir ses propres compétences déléguées plutôt que d'avoir pour horizon la fusion des communes qui la composent par récupération de toutes les compétences des communes à terme.<sup>62</sup>

Les compétences de l'intercommunalité sont en effet transférées par les communes, sans que l'intercommunalité en France ne dispose d'une clause de compétence générale, à l'inverse des communes.<sup>63</sup> Au niveau des intercommunalités, il existe les compétences obligatoirement exercées, les compétences optionnelles et les compétences facultatives (celles qui ne sont pas listées dans la loi Chevènement de 1999).<sup>64</sup> La coopération transfrontalière locale ne fait pas partie des compétences explicitement mentionnées par les textes législatifs français encadrant l'intercommunalité, mais parmi les compétences exercées sujettes à la coopération transfrontalière se trouvent le développement économique (plus particulièrement les offices de tourisme, mais cette catégorie regroupe aussi le commerce), l'eau (depuis la loi Engagement et Proximité de 2019) et plus généralement l'aménagement de l'espace. Les compétences optionnelles<sup>65</sup> potentiellement sujettes à la coopération transfrontalière sont la protection et la mise en valeur de l'environnement, les équipements culturels et l'eau (jusqu'en 2020 ou elle devient une compétence obligatoire).<sup>66</sup>

### *L'intercommunalité, centralisation à l'échelle supracommunale*

L'intercommunalité a été mise en place en France afin de répondre à 7 objectifs : « le dépassement du cadre communal [...], la mutualisation des coûts [...], la mise en commun des moyens des communes pour gagner en efficacité, l'amélioration des services aux usagers, la réalisation d'économies d'échelle, la rationalisation des investissements [et] la conduite de projets de développement. »<sup>67</sup> Il s'agit donc au départ d'une mise en commun de moyens pour parvenir à une meilleure qualité du service offert au public. Cette tendance amène à une centralisation de l'action intercommunale, aussi bien figurée par les élus intercommunautaires que

---

<sup>62</sup> G. Lacoste, « La Métropole du Grand Paris, intégration ou confédération ? », *Métropolitiques*, le 9 septembre 2013. Voir : <http://www.metropolitiques.eu/La-Metropole-du-Grand-Paris.html>. Consulté le 11 juin 2023.

<sup>63</sup> Cela signifie que l'intercommunalité ne peut créer elle-même une compétence et l'exercer. Les compétences transférées doivent être explicitement mentionnées dans la convention établissant les statuts de l'intercommunalité. Voir G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., p. 73.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>65</sup> Les communes devaient choisir d'en déléguer 3 parmi 7, mais cette catégorie a été supprimée par la loi de 2019. De fait, les compétences optionnelles qui étaient exercées peuvent toujours l'être, mais les communes peuvent tout à fait modifier les statuts de l'intercommunalités et enlever la délégation d'une ancienne compétence optionnelle.

<sup>66</sup> G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., pp. 74-75.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 45.

par la concentration des techniciens au niveau intercommunautaire.<sup>68</sup> Ce phénomène est d'autant plus vrai que les intercommunalités composées de petites communes ont tendance à avoir plus de compétences déléguées.<sup>69</sup>

La figure de maire en France est centrale et concentre tous les mécontentements, comme l'a violemment montré la démission du maire de Saint-Brevin-les-Pins le 9 mai 2023 après avoir été la cible d'un incendie volontaire.<sup>70</sup> Cette forte symbolique autour de la figure du maire a aussi été mise en perspective au regard de la construction des intercommunalités, au cours de laquelle les maires (notamment des petites communes) ont tenté de conserver le « contrôle politique [...] sur leur commune. »<sup>71</sup> De ce fait, la construction de l'intercommunalité a été réalisée sur des sujets fonctionnels, assez peu politiques, afin de permettre une meilleure acceptation de la coopération intercommunale.<sup>72</sup> Cependant, la figure du président de l'intercommunalité est souvent celle d'un élu ancré dans son territoire, cumulant traditionnellement plusieurs mandats (en plus de la commune, conseiller régional ou départemental –anciennement conseiller général–). Cette situation de cumul a pu être à l'origine de certaines critiques de la construction intercommunale, notamment faisant de l'intercommunalité une « supracommunalité » se substituant presque systématiquement à la commune.<sup>73</sup> Plusieurs critiques de l'intercommunalité se sont concentrées autour ce cumul des fonctions en la personne du président de l'intercommunalité, comme avec le risque de rupture entre ce dernier et les citoyens de son intercommunalité,<sup>74</sup> ou encore en mettant en avant la prégnance des relations interpersonnelles à ce niveau, rendant l'intercommunalité sujette à des luttes d'influence.<sup>75</sup> Le cumul peut toutefois aussi être

---

<sup>68</sup> Un troisième effet avait été ressenti en termes de déficit de démocratie au niveau intercommunal, étant donné que les élus intercommunaux ne sont élus directement que depuis la loi du 17 mai 2013 (pour les élections de 2014), et ce sur deux listes distinctes mais dans un même bulletin. Sur le déficit démocratique de l'échelon intercommunal, voir G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., pp. 187 et seq. Cette critique était déjà présente avant le renforcement substantiel des intercommunalités par la loi NOTRe, à ce sujet voir N. Bué, F. Desage & L. Matejko, « L'intercommunalité sans le citoyen. Les dimensions structurelles d'une moins-value démocratique », In, R. Le Saout & F. Madoré, *Les effets de l'intercommunalité*, 2004, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

<sup>69</sup> Q. Frère & L. Védrine, « Le théorème de la décentralisation s'applique-t-il aux collectivités locales françaises ? Un test empirique sur les compétences intercommunales », *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, n°497-498, 2017, pp. 43-64.

<sup>70</sup> Le Monde avec AFP, « Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-les-Pins, annonce sa démission, déplorant « le manque de soutien de l'État », *Le Monde*, le 11 mai 2023.

<sup>71</sup> T. Frinault, « Intercommunalités versus communes : actualité des luttes d'institutions autour de l'approvisionnement municipaliste des institutions coopératives françaises », *Revue Gouvernance / Governance Review*, vol. 19, n°1, p. 105.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 111. T. Frinault parle « d'intercommunalité libérale », mais j'ai repris le terme « fonctionnel » provenant du champ d'étude de la coopération transfrontalière pour plus de clarté.

<sup>73</sup> G.-F. Dumont, « Intercommunalité ou 'supracommunalité' ? », *Population & Avenir*, n°740, 2018, p. 3.

<sup>74</sup> L. Rouban, « Les intercommunalités en milieu rural : un rejet massif », *Revue Politique et Parlementaire*, 17 mars 2020. <https://www.revuepolitique.fr/les-intercommunalites-en-milieu-rural-un-rejet-massif/>. Consulté le 11 juin 2023.

<sup>75</sup> E. Marest, « L'intercommunalité : une aventure humaine très humaine », *Pour*, vol. 1, n°204, 2010, pp. 7-15.

considéré comme étant un gage d'efficacité politique et de développement à l'échelle d'un territoire qui dépasse l'échelle de la ville locale.<sup>76</sup>

Enfin, la concentration au niveau intercommunal se manifeste aussi par la recentralisation des techniciens et personnels administratifs à l'échelon de l'intercommunalité. Ce resserrement se voit aussi dans la manière plus technique des élus intercommunaux pour répondre aux problèmes de manière plus technique et spécialisée. En somme, la construction intercommunale appelle à l'instauration « d'un véritable marché interne des titres intercommunaux [et] contribue très largement à offrir de nouvelles ressources de notabilité inaccessibles pour les élus restés à l'écart du pouvoir intercommunal. »<sup>77</sup> Cette technicité accrue au niveau intercommunal appelle à la concentration du personnel et de l'ingénierie de projet, et ce plus particulièrement étant donné la dichotomie entre « intercommunalité de projet » et « intercommunalité de guichet ». <sup>78</sup> Cette technicité nécessaire par la nature de l'intercommunalité est à conjuguer sur le terrain avec la taille de l'intercommunalité, car trop petite elle n'aura pas la compétence et les moyens de sa volonté et trop grande, elle sera limitée du fait d'un dialogue très compliqué à 50 (ou plus) communes.<sup>79</sup>

Pour conclure sur l'état de l'art, le phénomène intercommunal est une réponse à l'exception française en termes de nombre de communes. (1.) Les années 2013-2015 sont charnières pour ce qui est de la relation entre communes et intercommunalités avec les lois RCT et NOTRe, qui ont forcé toutes les communes de France à faire partie d'une intercommunalité, entraînant une recomposition institutionnelle au niveau local. (2.) Il n'existe pas de compétence de coopération transfrontalière (ni d'action internationale) intercommunale à proprement parler. (3.) Cependant, les bases pour une coopération existent, c'est-à-dire que l'intercommunalité a des compétences qui sont parfois reprises en matière de coopération transfrontalière (tourisme, culture, gestion de l'eau, aménagement du territoire, etc.). (4.) La figure centrale du président d'intercommunalité, et plus généralement de l' élu intercommunal (puisque maire dans la grande majorité des cas), peut jouer en la faveur de la coopération transfrontalière puisqu'il

---

<sup>76</sup> F. Tesson, « Quand le territoire fabrique le territoire : de l'effet des institutions territoriales sur la construction des regroupements intercommunaux », In P. Boino & X. Desjardins, *Intercommunalité : politique et territoire*, 2009, La Documentation Française, Paris, p. 61.

<sup>77</sup> S. Vignon, « Des rôles politiques en tension ? Les 'petits cumuls' des maires ruraux sur la scène intercommunale », *Études Rurales*, n°204, 2019, p. 133.

<sup>78</sup> D. de Saint Sernin, « Intercommunalité de projet ou intercommunalité de guichet : le cas particulier des groupements à taxe professionnelle de zone », *Politiques et Management Public*, vol. 21, n°1, 2003, pp. 83-107. L'expression « intercommunalité de guichet » évolue en « intercommunalité de gestion » dans le cadre d'une intercommunalité bâtie uniquement pour préserver les intérêts des communes s'y trouvant.

<sup>79</sup> G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., p. 60.

incarne son territoire. (6.) Le développement de la technicité des sujets abordés par le niveau intercommunal rend compte d'une évolution qui tend à faire de l'intercommunalité une entité très distincte de la petite commune où polyvalence est le maître-mot. (7.) La construction intercommunale peut enfin être vécue comme une dépossession de la pertinence de l'échelon communal en termes de pouvoir d'agir,<sup>80</sup> alimentant les critiques de la construction de ce niveau supracommunal.

---

<sup>80</sup> « Pouvoir d'agir » fait référence à la deuxième partie du livre de G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., pp. 127 et seq.

## Hypothèse et sous-questions de recherche

A partir des éléments de la littérature, où situer la compétence de coopération transfrontalière locale ? L'hypothèse principale est que l'intercommunalité joue désormais un rôle important au niveau local. De quelle manière les intercommunalités françaises concentrent la compétence de la coopération transfrontalière locale par rapport aux communes ? Comment cette relation se traduit-elle dans le Westhoek français ? Plusieurs questions de recherche peuvent être dressées. Elles partent toutes du postulat que la commune frontalière est naturellement intéressée par les problématiques de coopération transfrontalière (et par extension, que l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent aussi) et que les intercommunalités sont un échelon adapté à la coopération transfrontalière. De plus, il est fait mention de la coopération transfrontalière au singulier, pour regrouper les pratiques sous une seule désignation, mais ces pratiques sont avant tout plurielles et multidimensionnelles.

### La centralisation de la compétence de coopération transfrontalière locale par l'intercommunalité

L'intercommunalité semble être un échelon qui se consolide, d'après les évolutions récentes de la législation française. Il est possible que ce renforcement se manifeste aussi dans la pratique de la coopération transfrontalière. En effet, (4.) la figure centrale de l' élu intercommunal (en particulier son président) peut être rapproché du fait que (A.) le relationnel est la base de la coopération transfrontalière locale, que lors des rencontres avec l' élu de l' autre côté de la frontière, l' intercommunalité (et donc les communes frontalières) soit représentée par le président ou l' adjoint en charge des actions internationales. (2.) L' absence de compétence explicite de coopération transfrontalière, couplée au fait (3.) que la coopération transfrontalière locale peut avoir lieu dans différents secteurs de compétences de l' intercommunalité fait que la coopération transfrontalière sur ces sujets est technique. (4.) La haute technicité permise par le niveau intercommunal, ou en tous cas la plus grande appétence à acquérir cette technicité fait que l' intercommunalité est plus susceptible de participer à des (B.) programmes de coopération eux-mêmes techniques et institutionnalisés, comme Interreg.

Pour mesurer cette sous question de recherche, il s' agit de scruter la manière dont l' intercommunalité s' implique dans les projets Interreg pour les programmes IV et V. Pour ce faire, une attention particulière sera donnée aux budgets des programmes auxquels auront participé les

intercommunalités et les communes du territoire, à la quantité de programmes soutenus par l'intercommunalité comparé à ceux des communes, et à la qualité de partenaire chef de file, partenaire ou associé dans la gestion des programmes Interreg. Une deuxième piste consiste en l'analyse de la relation qu'entretiennent les élus communaux et intercommunaux français avec leur contrepartie belge (après avoir identifié cette contrepartie), si ce sont les élus intercommunaux qui sont plus souvent en contact avec leur contrepartie et la nature plus ou moins formelle de leur relation. Enfin, la centralisation de la coopération transfrontalière peut aussi être le pendant d'une politique intercommunautaire, d'un agenda de développement propre, qui dépasserait alors les communes frontalières en matière de coopération transfrontalière.

Les moyens sont donc tant qualitatifs avec des entretiens à mener avec des élus intercommunaux et des élus de communes frontalières, que consistant en l'analyse des budgets et des proportions en matière de gestion qu'ont les intercommunalités en matière de coopération transfrontalière locale.

### L'importance de l'intercommunalité dans un domaine où elle n'a pas explicitement compétence

L'intercommunalité est un lieu de spécialisation et de technicité, faisant qu'elle prend de l'importance dans des domaines où elle n'a pas forcément ou explicitement compétence, comme en ce qui concerne la coopération transfrontalière locale. (1) La coopération transfrontalière n'est pas une compétence explicitement déléguable par les communes de l'intercommunalité, mais (3.) qui peut se faire dans d'autres domaines où l'intercommunalité a compétence. (5.) La technicité des sujets « internes » peut aussi se traduire par une technicité des sujets liés à l'action internationale de l'intercommunalité, (A.) incarnés par la figure de l' élu intercommunal, qui devient central dans la coopération transfrontalière locale, et (B.) dans le cadre de son institutionnalisation.

Cette sous-question de recherche diffère de la précédente dans le sens où il s'agit d'une prise d'importance de l'intercommunalité dans un milieu où elle n'a pas forcément de compétence, il s'agit de voir la manière dont l'intercommunalité récupère le fait de l'action internationale à son niveau. Dans ce sens, c'est plutôt l'articulation des projets Interreg avec les compétences de l'intercommunalité qui sont à analyser, en commençant par voir la conjonction des axes des programmes Interreg avec les compétences de l'intercommunalité. L'importance de l'intercommunalité sera aussi considérée sous le prisme des missions des agents intercommunaux en

charge des dossiers de coopération transfrontalière, si les domaines pour lesquels ils exercent rentrent bien dans le champ des compétences de l'intercommunalité.

Pour vérifier cela, des entretiens sont à passer avec les techniciens présents aussi bien dans les communes frontalières et avec les élus de ces communes, mais aussi avec les techniciens au niveau intercommunal, et les élus intercommunaux. Ces données qualitatives sont à mettre en parallèle avec les résultats des projets Interreg des programmes IV et V auxquels les communes et intercommunalités ont pris part, et voir si cela rentre dans leurs compétences.

### Le sentiment de dévalorisation de l'action transfrontalière des communes frontalières

Les critiques de l'action intercommunale ont mis en avant (6.) l'opposition en milieu rural entre d'une part les élus communaux et d'autre part l'intercommunalité. En effet, (5.) la technicité de l'intercommunalité provoque une rupture avec l'exercice de la fonction publique communale, qui n'a pas toujours les moyens de suivre ce que fait l'intercommunalité, même sur son propre territoire. Cette opposition se cristallise autour de (4.) la figure de l' élu intercommunal, qui prendrait de l'importance dans les relations transfrontalières au détriment de la figure centrale du maire dans la commune frontalière, d'autant plus que (A.) les relations transfrontalières locales sont marquées par les relations interpersonnelles. Cette montée de l'intercommunalité peut se comprendre à l'aune du niveau auquel elle se trouve, (B.) plus adapté aux pratiques (fonctionnelles) aux frontières. Cette question pousse à interroger quelle est l'entité vers laquelle les acteurs de l'autre côté de la frontière se tournent en matière de coopération transfrontalière sur des secteurs fonctionnels.

Le but de cette sous question de recherche est de mesurer l'influence sur les communes frontalières de l'intercommunalité en matière de coopération transfrontalière locale. Si un ressenti ou un sentiment de dévalorisation de l'action de la commune se fait vis-à-vis de l'intercommunalité, alors la coopération transfrontalière est un enjeu politique en tant que tel. Cependant, et parce que la coopération transfrontalière se fait sur des sujets « apolitisés », le champ lexical de la dévalorisation ne sera pas forcément directement observé, étant donné également qu'il s'agit de politiques potentiellement habitués aux codes de langage. Il s'agit de voir si la commune frontalière a la capacité de voir ce que l'intercommunalité fait sur son propre territoire, et si la commune se retrouve effectivement dépossédée par la coopération transfrontalière ou non. Une

autre approche est de rendre compte de l'évolution de la participation des communes frontalières aux programmes Interreg, notamment après 2013-2014 au moment du remembrement des intercommunalités françaises.

Les réponses à cette sous question de recherche sont à trouver dans le discours des élus communaux, et leurs rapports avec l'intercommunalité, notamment dans le cas où des projets Interreg se trouvent sur leur territoire ; ainsi que des acteurs belges qui sont concernés par la coopération transfrontalière locale. Il s'agit d'observer la manière dont les élus et techniciens des communes frontalières sont associés à la gestion d'un projet Interreg, tant du point de vue du financement que de l'aide technique.

### Le contexte historico-culturel, facteur d'explication de l'importance de la coopération transfrontalière au niveau de l'intercommunalité

Le Westhoek est un territoire par nature frontalier, qui est traversé par la frontière entre la Belgique et la France. Les habitants sont les héritiers d'une culture qui était autrefois partagée, mais dont l'unité a été mise à mal par la frontière nationale. (1.) La recomposition des intercommunalités en 2013-2015 par les lois RCT et NOTRe a provoqué une restructuration du territoire conséquente, réunissant les communes du Westhoek dans plusieurs grandes entités qui se rapprochent de la vision territoriale du Westhoek par les acteurs, (B.) entités intégrées dans les structures de coopération comme Interreg. La coopération transfrontalière locale peut se faire sur la base (3. et C.) de compétences liées à la culture ou au tourisme, inhérentes à l'héritage historique et culturel local dans le Westhoek français.

La notion de « Flandre » et celle de « Westhoek » ne reflètent cependant pas nécessairement la même réalité, d'autant plus que les deux termes sont aussi utilisés en Belgique. Interroger la définition que mettent les acteurs derrière ces mots permet de comprendre la manière dont ils se représentent le territoire, de voir le milieu dans lequel ils se projettent de manière plus ou moins large (échelle de la région, du département, de la communauté de commune, du « Westhoek », de la « Flandre » et de leur commune).

Cette sous question de recherche « territorialisée » n'enlève rien au reste de l'analyse, et les résultats qui seront trouvés avec le test de cette sous question de recherche ne remettent pas en question la validité des autres. En effet, la coopération transfrontalière locale semble issue d'une

accumulation de facteurs, accumulation dont fait partie cette variable territoriale qui encouragerait la coopération transfrontalière locale.

**Figure 1** – Tableau articulatif éléments de l'état de l'art et sous-questions de recherche

De quelle manière les intercommunalités françaises concentrent la compétence de la coopération transfrontalière locale par rapport aux communes ? Comment cette relation se traduit-elle dans le Westhoek français ?		Sous-question de recherche
Etudes des collectivités territoriales	Etudes de la coopération transfrontalière	
2. L'absence de compétence explicite de coopération transfrontalière	A. Le relationnel comme base de la coopération transfrontalière locale	I. La centralisation de la compétence de coopération transfrontalière par l'intercommunalité
3. Les possibilités de coopération transfrontalière dans d'autres compétences	B. L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière dans les programmes Interreg	
4. La figure centrale de l' élu municipal et intercommunal		
5. La technicité accrue par le niveau intercommunal		
1. L'absence de compétence explicite de coopération transfrontalière	A. Le relationnel comme base de la coopération transfrontalière locale	II. L'importance de plus en plus technique de l'intercommunalité
3. Les possibilités de coopération transfrontalière dans d'autres compétences	B. L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière dans les programmes Interreg	
5. La technicité accrue par le niveau intercommunal		
4. La figure centrale de l' élu municipal et intercommunal	A. Le relationnel comme base de la coopération transfrontalière locale	III. Le sentiment de dévalorisation de la commune frontalière
5. La technicité accrue par le niveau intercommunal	D. L'échelle intercommunale est la plus proche des pratiques	
6. Critiques de la construction intercommunale		
1. La recomposition charnière de la loi NOTRE (2014/2015)	B. L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière dans les programmes Interreg	IV. Le contexte historique-culturel
3. Les possibilités de coopération transfrontalière dans d'autres compétences	C. La coopération transfrontalière sur les politiques culturelles et de tourisme	

## Récolte des données

Pour répondre aux questionnements subsidiaires à la problématique sur le territoire du Westhoek français, plusieurs projets Interreg sur les thématiques spécifiques de la culture et du tourisme ont été sélectionnés, afin de servir d'amorce à l'analyse de projets. Ensuite, pour Interreg V, les projets ciblés ont été ceux qui s'ancraient dans ce qui se faisait déjà au niveau intercommunal lors d'Interreg IV. Les informations relatives aux projets ont été complétées avec les plaquettes des projets et des vidéos explicatives comme sur le site [keep.eu](http://keep.eu), et ont été additionnées aux informations sur les sites des projets Interreg quand ceux-ci existaient encore. En somme, de la « littérature grise » aurait dû s'ajouter à la grille d'analyse prodiguée par la littérature scientifique et aux données récoltées issues des entretiens.<sup>81</sup>

Afin de compléter ces données d'ordre financier et qui montrent les résultats et influences des différents projets Interreg, une étude empirique sous la forme de onze entretiens semi-directifs ont été menés entre le 22 mai et le 14 juin 2023.<sup>82</sup> Plus de personnes ont été approchées, mais par manque de temps ou par indisponibilité physique, ou plus simplement par absence de réponse à la sollicitation, l'enquête se restreint à onze personnes, dont un entretien n'a pas pu être enregistré par soucis technique. Une attention particulière a été portée sur le choix des personnes, conseillers municipaux d'opposition, conseillers municipaux délégués, conseillers municipaux adjoints, maires, conseillers intercommunaux adjoints et présidents d'intercommunalité. Etant donné que les interrogés sont des politiques, il a fallu procéder à des entretiens de personnes qui ne le sont pas, comme des techniciens (à l'échelle d'une commune et à l'échelle d'une intercommunalité) ainsi qu'à un technicien Belge et une personne travaillant au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement au département du Nord.

Cependant, les entretiens couvrent beaucoup plus de personnes travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, assez peu sur celle de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Les résultats souffrent de ce manque de personnes provenant de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. De même, les élus interrogés sont tous des hommes, sauf une femme élue d'opposition à Bailleul. Il aurait aussi été souhaitable d'avoir en même proportion des élus de commune frontalière et des élus intercommunaux, mais davantage d'élus intercommunaux figurent dans la liste des répondants. De plus, afin de faciliter la

---

<sup>81</sup> Le 20 juin 2023, je n'avais mis la main que sur le rapport d'activités final pour le projet « Vlaemsch Attitude », je remercie Olivia D'Hau pour m'en avoir donné l'accès.

<sup>82</sup> La grille de l'entretien utilisée pour tous est en annexe.

prise de contact par les élus, il leur a directement été demandé l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone d'autres personnes qu'ils trouvaient pertinent de joindre dans le cadre de cette recherche. De ce fait, le panel des interrogés représente des élus qui partagent, à défaut d'une vision commune sur le territoire, au moins des affinités. Une autre contrainte du fait des élus interrogés est la durée de leur mandat, quelques-uns ayant été élus en 2020 et ayant assez peu de recul historique sur la pratique de la coopération transfrontalière à l'échelle de leur commune ou de leur intercommunalité. C'est aussi afin de pallier cette limite que les programmes étudiés sont ceux d'Interreg IV et V, relativement récents, et qui se sont succédés en 2014, année charnière du fait de l'application de la loi RCT redessinant la carte intercommunale dans le Westhoek français. Il avait aussi été demandé aux premiers interrogés de dessiner une carte de l'espace frontalier dans lequel ils évoluent afin de compléter la qualification de la frontière et de la coopération transfrontalière. Cependant, face au refus (implicite) des premiers interrogés, cette méthode de récolte de l'information a été abandonnée. Le portrait des personnes interrogées est en annexe.

## **Résultats de la recherche**

La question de l'importance ou non de l'intercommunalité en matière de coopération transfrontalière locale appelle à une exemplification des méthodes qu'elle utilise pour le faire. C'est pourquoi le cas du Westhoek français sera présenté dans un premier temps, puis analysé dans les deux parties suivantes. La récolte de données cible les périodes des programmes Interreg IV (2007-2013) et V (2014-2020). Adopter ce découpage temporel apparaît pertinent sur le territoire du Westhoek, puisque la recomposition territoriale due à la loi RCT de 2010 s'est faite au tournant des années 2013 et 2014. 2014 est donc une année charnière tant du point de vue des programmes Interreg que de la construction des intercommunalités françaises, et, par extension, pour la pratique de la coopération transfrontalière locale.

Si les grandes intercommunalités des Hauts de Flandre et de Flandre Intérieure ont été mises sur pied au tournant entre 2013 et 2014, les intercommunalités précédentes sur le territoire se sont tout de même engagées sur la voie de la coopération transfrontalière à leur échelle. De 2007 à 2014, leur action était balbutiante, ne participant pas beaucoup aux projets du programme Interreg IV, mais dont certaines jouaient tout de même un rôle moteur.

Ce rôle moteur a été mutualisé, ou au moins pris comme exemple au moment de la construction des grandes intercommunalités en 2013-2014. D'un mariage forcé, l'union des communes a pu être jugée comme étant un succès, au moins du point de vue de la coopération transfrontalière locale. Elles ont en effet acquis un poids certain, au point où la période couverte par Interreg V (2014-2020) peut être considérée consacrant l'affirmation des intercommunalités dans le milieu de la coopération transfrontalière locale.

### **I. Le Westhoek, une région par nature transfrontalière**

L'un des enjeux de l'étude de la coopération transfrontalière est de voir si une gouvernance transfrontalière existe, et surtout quelles formes elles prend. Est-elle institutionnalisée, se fait-elle de manière diffuse et interpersonnelle ? Se pose aussi la question du modèle : une région frontalière mise en avant l'est souvent pour servir d'exemple de bonnes pratiques. Le choix du territoire n'est pas motivé par la volonté de montrer que le Westhoek français est exemplaire sur tel ou tel domaine. Il s'agit davantage d'un cas d'étude, de voir comment la

coopération transfrontalière se fait au niveau local au prisme de la relation typiquement française entre intercommunalité et communes.

Le choix de la dimension locale est aussi motivé par le fait que la coopération territoriale est la concrétisation de l'intégration européenne, mais aussi et surtout parce qu'elle est un cas d'étude pratique sur un territoire qui se caractérise par sa « convivialité ». Mais surtout, c'est parce que la recherche a beaucoup couvert le fait régional, tout particulièrement en matière de coopération transfrontalière, et sur la commune. Le fait intercommunal, spécificité française au sein de l'espace européen d'intégration, n'a pas bénéficié d'une littérature aussi vaste que les régions ; d'autant plus en ce qui concerne d'autres EPCI que les Métropoles (surtout des Métropoles frontalières comme Lille, Strasbourg et Nice, très souvent utilisées en étude de cas). Le Westhoek a déjà fait l'objet d'une recherche en matière de coopération transfrontalière, mais axée sur la gestion du littoral et n'étudiant pas exclusivement le couple commune-intercommunalité; la recherche se limitant seulement au « Blootland » [« Pays nu »], la partie maritime au nord du Westhoek. Ici, l'approche territoriale est celle du Westhoek à l'intérieur des terres, parfois aussi nommé « Houtland » [« Pays du bois »].<sup>83</sup>

Le territoire du Westhoek français n'est pas concerné par le chevauchement des structures de coopérations transfrontalières, seul le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale est présent sur le territoire, avec le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen. Cependant, une partie du versant belge est, quant à lui, happé par l'Euro-métropole Lille-Tournai-Kortrijk, à savoir l'arrondissement de Ypres (comprenant Poperinge). Cette singularité côté belge semble n'avoir a priori que peu de conséquences sur la coopération transfrontalière locale, d'autant que les principales communes frontalière côté belge

Dans un premier temps, la construction historique du Westhoek actuel va être abordé, afin de saisir les implications qu'a eu la frontiérisation de la France tout au long des XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Ensuite, c'est la structure institutionnelle côté français qui sera plus longuement traitée, revenant sur la construction des intercommunalités et leur étendue territoriale. Enfin, la structure institutionnelle belge sera aussi abordée, mais en moindre proportion, pour comprendre qui sont les interlocuteurs des acteurs de la coopération transfrontalière locale en France.

---

<sup>83</sup> Pour la distinction entre « Blootland » et « Houtland », voir C. Defebvre, *Les Flandres en Cartes, de la Préhistoire au Comté de Flandre*, 2010, Citoyenneté en actes / Presse flamande, Hazebrouck, pp. 76-77.

## Le Westhoek, une unité historique disparue qui reste dans les consciences à travers la frontière

Une première clef d'analyse pour comprendre le cas d'étude est de regarder la manière dont s'est fixée la frontière entre la France et la Belgique au travers le Westhoek. En effet, la frontière est héritée des politiques d'expansion françaises des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, dessinant une frontière au milieu d'un territoire qui ne comportait pas ou peu d'éléments naturels ou culturels pour ce faire. Le Westhoek devenu français s'est francisé au fur et à mesure des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, créant une différence linguistique avec le Westhoek devenu belge resté néerlandophone. Des mouvements régionalistes ont cependant émergé tout le long des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles, revendiquant l'identité « flamande » du territoire du « Westhoek » sur des bases principalement culturelles et linguistiques. Aujourd'hui, les termes « Flandre » et « Westhoek » ont des significations différentes qui chevauchent la frontière, que les acteurs interrogés, héritiers de cette histoire culturelle mouvementée, utilisent fréquemment.

### *Le Westhoek et la conquête française de la partie occidentale de la Flandre*

Le Westhoek<sup>84</sup> est issu du « Westqwartier », le quartier de l'Ouest du comté de Flandre étant donné la position occidentale de la zone couverte par rapport au reste du comté. Géographiquement, ce « Westqwartier » correspondait aux anciens baillages et châtelainies de Bailleul, Ypres, Cassel, Poperinge, Dixmude, Bergues et Furnes. Les habitants de cette région étaient locutrices de parlers<sup>85</sup> néerlandais, tout comme la majorité du comté de Flandre,<sup>86</sup> la frontière linguistique se fondant peu ou prou sur le tracé de la Lys jusque Menin.<sup>87</sup> Même si les territoires couverts par les anciens baillages et châtelainies ne sont plus dans le même pays, la référence au « Westhoek » est restée.<sup>88</sup>

Le Westhoek est devenu français à la suite de la réussite partielle de la politique de réunion française, politique extérieure expansionniste engagée sous Louis XIII et poursuivie par Louis

---

<sup>84</sup> « Coin de l'Ouest »

<sup>85</sup> N'ayant pas de formation de linguiste, je préfère utiliser le terme neutre de « parler » plutôt que de patois, de dialecte ou de langue. S'il ne fait aucun doute que les formes de flamand font partie de l'aire culturelle de la langue néerlandaise, les très fortes variations avec le néerlandais standard, notamment due à la longue période durant laquelle le Westhoek a été séparé entre France et Belgique, a fait évoluer la langue dans le Westhoek français. Elle est en outre très différente selon les villages étant donné la nature rurale du territoire, rendant délicat toute tentative de qualification linguistique, d'autant que les débats font rage à ce sujet (cf. *infra*).

<sup>86</sup> Seule Lille et Tournai étaient francophones, ou plutôt un parler de la langue d'Oïl était pratiqué.

<sup>87</sup> E. Coornaert, *La Flandre française de langue flamande*, 1970, Les éditions ouvrières, Paris.

<sup>88</sup> G. Hamez, *Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge*, Thèse de géographie soutenue en 2004, Université de Paris 1, p. 82.

XIV par la Guerre franco-espagnole (1635-1659),<sup>89</sup> la Guerre de Dévolution (1667-1668),<sup>90</sup> la Guerre de Hollande (1672-1678),<sup>91</sup> la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1678) et la Guerre de Succession d'Espagne (1707-1714).<sup>92</sup> La frontière s'est stabilisée entre la France et les Pays-Bas méridionaux, passés aux Habsbourg d'Autriche. L'administration française ne va pas changer les habitudes, hormis la constitution du parlement de Flandre à Douai, reprenant même le mot de « Flandre » dans le nom de la province nouvellement constituée.<sup>93</sup>

La frontière se stabilise progressivement à la fin du XVIII<sup>ème</sup> et au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec l'échange territorial de 1769 visant à réduire le nombre d'enclaves et d'exclaves le long de la frontière.<sup>94</sup> De fait, quelques territoires resteront en contentieux, notamment entre Houtkerque et Watou. Cette situation sera héritée lors du temps des révolutions et de l'Empire, au terme duquel la frontière ne bouge presque pas. L'Autriche a cédé les Pays-Bas méridionaux à la maison d'Orange, formant le Royaume-Uni des Pays-Bas. Avec la France, le Royaume-Uni des Pays-Bas va s'entendre pour délimiter plus clairement les frontières, le Traité de Courtrai de 1820 clarifiant le tracé, et entérinant un échange territorial mineur (échange du bois de Beauvoorde contre quelques territoires dans la région de Westoutre)<sup>95</sup> et pave la voie pour le bornage.

---

<sup>89</sup> Guerre franco-espagnole à l'issue de laquelle Bourbourg et Gravelines deviennent françaises.

<sup>90</sup> Guerre de Dévolution qui se termine par le Traité d'Aix-la-Chapelle (1668) qui fait basculer Bergues, Furnes, Tielt, Ménin, Courtrai, Lille, Tournai, Orchies et Douai dans le giron français.

<sup>91</sup> Guerre de Hollande se concluant sur le Traité de Nimègue (1678) qui confirme le Traité d'Aix-la-Chapelle et qui reconnaît la conquête française de Cassel, Bailleul, Ypres et Roulers, mais par lequel la France doit céder Courtrai et Tielt.

<sup>92</sup> Guerre de Succession d'Espagne à l'issue de laquelle le traité d'Utrecht en 1713 entérine le retour de Ypres aux Habsbourg, qui récupèrent aussi Courtrai, Poperinge Furnes et le Tournaisis, et confirmant la France à Dunkerque (même si les fortifications doivent être détruites).

<sup>93</sup> Alors que du temps des Espagnols, la cour suprême était à Malines, héritage des Bourguignons, puis Bruxelles. Pour les changements territoriaux issus de la politique de réunion française, voir F. Lentacker, *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie des relations*, Thèse de géographie soutenue en 1973, Université de Lille III, tel que cité dans A. Petrowski, *Frontière(s) et identités en Flandres au temps des révolutions (vers 1770-vers 1815)*, Thèse en Histoire soutenue en 2014, Université de Lille 3, pp. 47-76.

Voir aussi R. Opsommer, « Ypres et la frontière franco-belge (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles). 300 ans de traités de paix d'Utrecht et de Rastatt », Archives de Ypres, 2014.

Voir également en annexe les cartes provenant du Musée de la Bataille de la Peene à Noordpeene.

<sup>94</sup> Le nom en flamand de cette modification du tracé frontalier est le « groot transport ».

<sup>95</sup> Westoutre-village est revenu à l'Autriche en 1779.

**Figure 2** – Carte des changements territoriaux d'entre 1659 et 1713 et du Traité de Courtrai (1820) à nos jours.

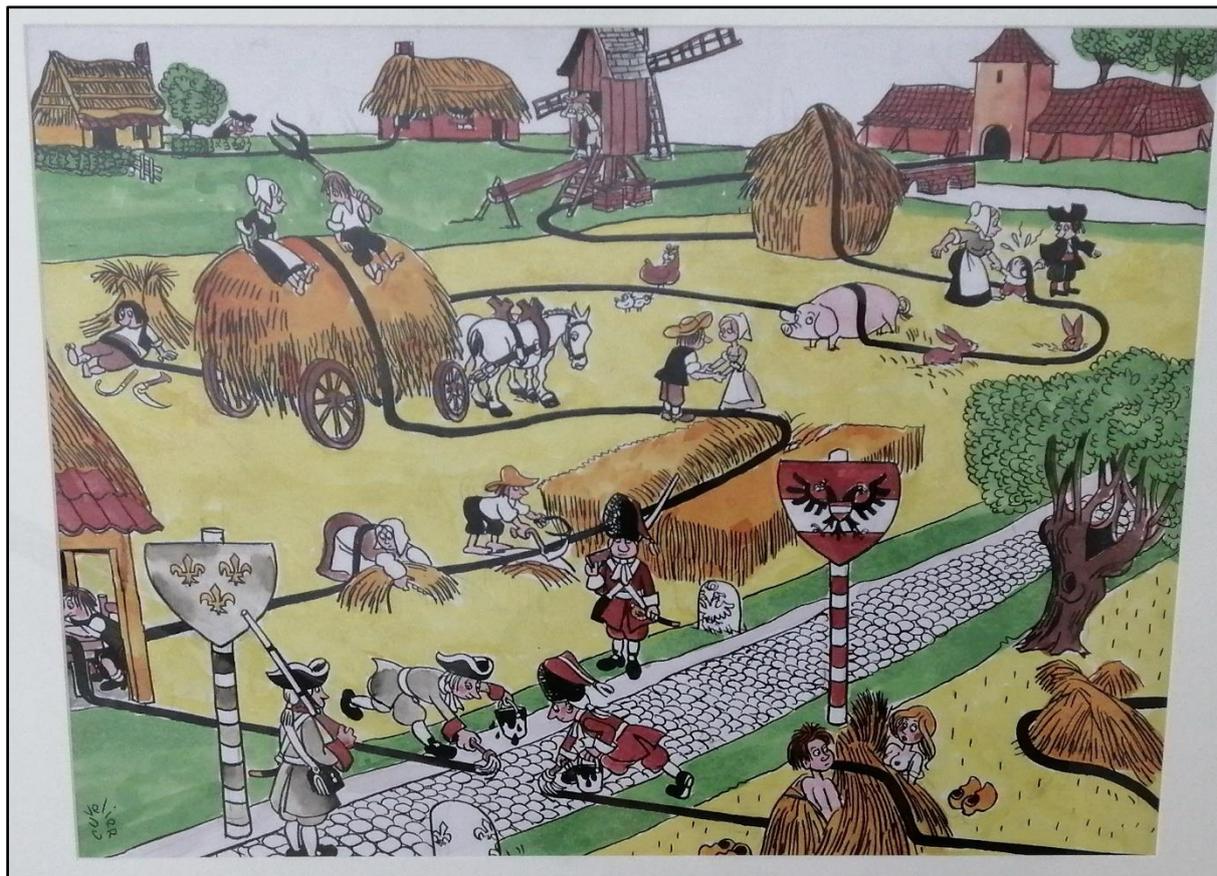


En rouge, la frontière approximative du Comté de Flandre avant 1635 ; en bleu le tracé des conquêtes maximales par la France (Traité de Nimègue) ; en vert foncé les modifications apportées par le Traité de Courtrai (1820) ; en vert clair le tracé actuel de la frontière franco-belge, héritée du traité d'Utrecht (1713).

La frontière issue de cette histoire complexe et mouvementée entre les XVII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles s'est fixée sur un tracé qui ne suit pas les frontières linguistiques, géographiques (sauf pour l'Ey becque, cours d'eau mineur qui coule aux environs de Houtkerque) ou ecclésiastiques (la carte des diocèses ne correspondait pas avant la période des révolutions et de l'Empire avec les frontières entre la France et les Pays-Bas Autrichiens).<sup>96</sup> Au final, la mémoire retiendra de ce tracé son caractère artificiel, issu de la guerre et des compromis des diplomates négociant les paix. Le nom de la frontière en flamand est d'ailleurs « Schreve », traduisible littéralement en « trait de plume » comme celui que l'on dessine pour représenter une frontière sur une carte.

<sup>96</sup> A. Petrowski, *Frontière(s) et identités en Flandres au temps des révolutions (vers 1770-vers 1815)*, op. cit., pp. 62-67.

**Figure 3** – Caricature de la frontière par R. Cuvelier, 1980.



Caricature moquant le tracé de la frontière franco-belge, exposé au musée de la vie frontalière à Godewaersvelde, photographié le 30 octobre 2022.

### *Les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, francisation du Westhoek français*

La France postrévolutionnaire a gardé son idéal de la nation, réunie autour de la langue, qui a acquis un pouvoir symbolique d'affirmation d'une appartenance à la nation,<sup>97</sup> comme envisagé par l'abbé Grégoire.<sup>98</sup> Sous la Révolution, la langue flamande était synonyme de « petite patrie », alors que la langue française renvoyait à la « grande patrie ». La langue flamande était cependant perçue comme un potentiel danger, comme l'illustre un représentant du peuple

<sup>97</sup> D. Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, 1994, Gallimard, Paris.

<sup>98</sup> A. von Busekist, « Les révolutionnaires et la politique des langues », *Langues et constitutions*, 2004, Economica, Paris.

le 2 décembre 1793 : « si le peuple de la Flandre maritime<sup>99</sup> n'est pas à la hauteur de la Révolution, il faut s'en prendre à la langue qu'on y cultive toujours en secret ». <sup>100</sup>

Cette question linguistique a été reprise en filigrane tout le long du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au XX<sup>ème</sup>, tant et si bien que l'usage des parlers flamands ne s'est plus transmis par les parents à leurs enfants. En 1999, l'INED relevait la situation critique du Flamand en France, estimant à 50 000 le nombre de locuteurs restant sur le territoire. <sup>101</sup> Ce nombre et les autres estimations du nombre de locuteurs sont cependant sujets à débats, les chiffres mis en avant étant régulièrement remis en question. <sup>102</sup>

### *Mouvements régionalistes et persistance d'un sentiment d'appartenance flamand*

La disparition partielle des parlers flamands a cependant provoqué un grand mouvement de réaction en faveur de la sauvegarde du patrimoine flamand. Ce mouvement peut être remonté dans les années 1850 avec un recueil du belge E. De Coussemaker de chants populaires, <sup>103</sup> mais aussi avec la naissance du Comité Flamand de France, né en 1853 par E. De Coussemaker et qui a pour but la récolte et la sauvegarde du patrimoine culturel flamand en France. Dans les années 1900, ce mouvement est incarné par C. Looten, puis par P. Hazard. Durant la Seconde Guerre Mondiale, l'abbé J.-M. Gantois, irrédentiste thiois, <sup>104</sup> devient la figure principale de ce régionalisme avec le « Vlaemsch Verbond van Frankrijk », mais son attitude trouble durant

---

<sup>99</sup> Flandre maritime est un autre nom pour désigner le Westhoek français, qui correspond aussi territorialement à l'arrondissement de Dunkerque.

<sup>100</sup> J. Peter & C. Poulet, *Histoire religieuse du département du Nord pendant la Révolution (1789-1802)*, 1930, Facultés catholiques, Lille ; tel que cité dans A. Petrowski, *Frontière(s) et identités en Flandres au temps des révolutions (vers 1770-vers 1815)*, *op. cit.*, p. 361.

<sup>101</sup> F. Héran, A. Filhon & C. Deprez, « La dynamique des langues en France au fil du XX<sup>e</sup> siècle », *Population & Sociétés*, n°376, 2002, Bulletin Mensuel d'Information de l'Institut National d'Études Démographiques.

<sup>102</sup> Wido Bourel par exemple n'est pas d'accord avec les chiffres mis en avant par l'ANVT-IRLF à propos du nombre de locuteurs restants dans le Westhoek français, parlant de 40 000 à 50 000 locuteurs, là où Wido Bourel divise le chiffre avancé par dix.

A ce sujet, voir W. Bourel, « Communiqué de presse : Ma réponse à Jean-Paul Couché », post Facebook réponse à un article de A. Stoerkler, « 'Le flamand occidental revient dans le concert des langues régionales' », *La Voix du Nord*, 18 janvier 2023, à consulter sur <https://www.facebook.com/photo/?fbid=613567147200082&set=a.105139351376200>. Consulté le 14 juin 2023. Le communiqué entier est en annexe.

Voir également J. De Bouw, « La reconnaissance du flamand comme langue régionale dans le nord de la France, un sujet qui fâche », *Les Plats Pays*, le 13 février 2023, à consulter sur <https://www.les-plats-pays.com/article/la-reconnaissance-du-flamand-comme-langue-regionale-dans-le-nord-de-la-france-un-sujet-qui-fache>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>103</sup> E. De Coussemaker, *Chants populaires des flamands de France*, 1856, Gand. Accessible en ligne sur : [https://archive.org/details/bub\\_gb\\_Ck0\\_AAAAcAAJ/page/n5/mode/2up](https://archive.org/details/bub_gb_Ck0_AAAAcAAJ/page/n5/mode/2up). Consulté le 15 juin 2023.

<sup>104</sup> L'irrédentisme thiois correspond au fait de vouloir réunir les territoires peuplés par des locuteurs de langues bas-allemandes en un État, qui comprendrait, selon J.-M. Gantois, la Flandre française.

l'occupation lui vaudra un procès pour trahison et collaboration avec l'ennemi, terminant de le décrédibiliser ainsi que le mouvement flamand.

Après la guerre, le mouvement régionaliste se réveille sous la forme de groupes ravivant le folklore flamand, ses chansons et ses pièces de théâtre ainsi que la pratique traditionnelle de la poésie, renouant avec ce qu'E. de Coussemaker avait entrepris un siècle auparavant. Cette approche, bien plus modérée politiquement,<sup>105</sup> aboutira à la création de l'ANVT-ILRF,<sup>106</sup> association en fédérant plusieurs plus locales, dont le Comité Flamand de France d'E. de Coussemaker.<sup>107</sup> L'ANVT-ILRF est très actif pour la promotion du flamand occidental (*sic.*), notamment en proposant aux communes l'adhésion à la charte « Ja om't Vlaemsch », permettant, entre autres, d'apposer une plaque d'entrée d'agglomération en flamand occidental.<sup>108</sup> Ce « régionalisme doux » est aussi visible par l'emploi du drapeau flamand sur les frontons des mairies,<sup>109</sup> sur les plaques d'immatriculation,<sup>110</sup> dans le nom des intercommunalités,<sup>111</sup> etc. En somme, l'identité flamande reste ancrée dans le territoire, le sentiment flamand persiste malgré la disparition des parlers.

Afin de lutter contre la disparition des parlers flamands, de nombreuses initiatives ont vu le jour, comme la mise en place de cours de flamand (essentiellement par l'ANVT-ILRF) ou de

---

<sup>105</sup> B. Mihail, « Le mouvement flamand de France à la lumière de l'histoire culturelle », *Revue du Nord*, vol. 2-3, n°360-361, 2005, pp. 633-645.

<sup>106</sup> Le sigle ANVT-ILRF renvoie à « Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele – Institut de Langue Régionale Flamande », l'association a été créée en 2004, voir <https://www.anvt.org/fr/documents-mainmenu-5/1-institut-1/18-statuts-de-l-institut>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>107</sup> Voir la liste des associations membres sur le site de l'ANVT-ILRF : <https://www.anvt.org/fr/>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>108</sup> Ou plutôt, la version supposément usitée par les locuteurs de parlers locaux du nom de la commune en question. Quelquefois, cela se traduira par un simple changement d'orthographe, comme pour Hazebrouck qui devient « Haezebroek », d'autres fois par un changement complet du nom comme à Waemars-Cappel, rebaptisée « Blaeuwkappel ». Le panneau est généralement apposé en-dessous du panneau officiel en entrée de la ville ou du village.

<sup>109</sup> Voir par exemple le drapeau flamand à l'hôtel de ville d'Hazebrouck, tel que dans la communication sur Facebook de Valentin Belleval : <https://www.facebook.com/valentinbelleval59/posts/189891196214785>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>110</sup> On croise très souvent des voitures avec un autocollant représentant le blason du comté de Flandre en lieu et place du logotype de la région Hauts-de-France, même si le phénomène n'a pas encore été documenté à ma connaissance.

<sup>111</sup> Le mot « Flandre » se retrouve dans les trois intercommunalités rurales du Westhoek français : Communauté de Communes des Hauts de Flandre, Communauté de Communes de Flandre Intérieure, Communauté de Communes de Flandre-Lys.

néerlandais (Maison du Néerlandais), la publication de dictionnaires sur les mots de vocabulaires typiques de la région comme celui de l'ANVT-ILRF,<sup>112</sup> ou du belge C. Moeyaert.<sup>113</sup> Ces initiatives pour la sauvegarde linguistique se font aussi par la réalisation d'enregistrements, comme par M. Ingelaere sous la forme de vidéos YouTube,<sup>114</sup> ou avec une approche linguistique académique comme M. Farasyn de l'Université de Gand.<sup>115,116</sup>

Le sentiment d'appartenir à un même tout est aussi partagé par tous les acteurs interrogés, sans exception. Certains expliquent qu'il y a « la conscience d'appartenir à un même univers [...] avec le drapeau flamand, le même des deux côtés, qui marque l'attachement au territoire qui est le même » (Emilie Ducourant), même si les acteurs sont conscients que le mot « Flandre » et « Westhoek » ne renvoient pas à la même chose. Pour Bern Paret, ce que « Flandre » désigne pour les français, « c'est la côte et Lille, avec Saint-Omer, mais chez nous c'est la région flamande, qui inclut Anvers et le Limbourg. » Quand les acteurs de la coopération transfrontalière locale désignent ce territoire comme une entité géographique, c'est le mot « Flandre » qui va être préféré côté français, « Westhoek » pour les belges. Les deux termes ont pour finir le « pouvoir à la fois de séparer et réunir, séparer dans la mesure où l'usage qui en est fait n'est pas le même suivant le côté de la frontière où l'on se trouve, réunir car il fait référence à certains traits communs qui transcendent la frontière. »<sup>117</sup> Les acteurs de la coopération transfrontalière sont

---

<sup>112</sup> Le dictionnaire de l'ANVT-ILRF est disponible en ligne, en sa version flamande vers français : <https://www.anvt.org/fr/documents-mainmenu-5/dictionnaire-1/371-woordenboek-anvt-vlamsch-fransch/file>. Consulté le 14 juin 2023 ; et dans sa version français vers flamand : <https://www.anvt.org/fr/documents-mainmenu-5/dictionnaire-1/370-dictionnaire-anvt-francais-flamand/file>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>113</sup> C. Moeyaert, *Woordenboek van het Frans-Vlaams*, Davidsfonds, Louvain, 2005.

<sup>114</sup> Mark Ingelaere enregistre des locuteurs du flamand ou des personnes intéressées par la question linguistique. Voir sa chaîne YouTube sur : <https://www.youtube.com/@markingelaere3060/videos>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>115</sup> M. Farasyn, « Appel à participants : l'université de Gand recherche des locuteurs du flamand de France et modérateurs de conversation pour des enregistrements audios », *Les Plats Pays*, 14 avril 2023, <https://les-plats-pays.com/article/appele-a-participants-luniversite-de-gand-recherche-des-locuteurs-du-flamand-de-france-et-modérateurs-de-conversation-pour-des-enregistrements-audio>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>116</sup> J'attire cependant l'attention sur le fait que la collaboration ne se passe pas nécessairement bien entre acteurs français et belges dans cette optique culturelle et linguistique. L'ANVT-ILRF, par l'intermédiaire de C.-P. Ghillebaert, critique par exemple ce qui est perçu comme des ingérences belges dans les affaires françaises à propos du choix de la promotion du flamand occidental plutôt que du néerlandais.

A ce propos, lire C.-P. Ghillebaert, « Les interférences belges sur le réseau flamand de France », *Réseaux et sociétés dans le Nord de la France*, 2017, Cercle d'Études en Pays Boulonnais, Boulogne-sur-Mer, pp. 89-123.

Sur l'utilisation du terme « ingérence », très fort politiquement, lire le commentaire à propos d'un article paru dans *De Morgen* en 2008, publié sur le site de l'ANVT-ILRF le 7 août 2008, <https://www.anvt.org/fr/revue-de-presse-mainmenu-9/65-vlaanderen-verzet-zich-tegen-lessen-vlaams-dialect-in-noord-frankrijk?path=>. Consulté le 14 juin 2023.

<sup>117</sup> L'observation confirme en effet cette citation issue de G. Hamez, *Du transfrontalier au transnational : approche géographique*, op. cit., p. 82.

cependant conscients de cette différence, comme le confirment les entretiens avec Valentin Belleval, César Storet, Pascal Codron, etc.<sup>118</sup>

*Qu'est-ce que la frontière franco-belge pour les acteurs de la coopération transfrontalière locale ?*

La définition que donnent les acteurs locaux de la coopération transfrontalière dans l'espace franco-belge renvoie pour l'immense majorité à l'obstacle linguistique, qui matérialise culturellement la différence entre le Westhoek français et le Westhoek belge. L'aspect culturel est le premier à être évoqué par un peu moins de trois quart des interrogés.

La langue tout particulièrement semble être le principal obstacle pour tous, certains regrettant comme César Storet<sup>119</sup> de ne pas avoir appris le néerlandais ou le flamand, d'autres comme Émilie Hochart<sup>120</sup> ayant des bases en néerlandais tentant de consolider leurs acquis en se forçant à parler en néerlandais avec ses interlocuteurs belges. Émilie Ducourant<sup>121</sup> a même fait le choix de scolariser ses enfants à l'école de l'Abeele, petit hameau faisant partie de la commune belge de Poperinge, à cheval sur la frontière avec la France.

Si les acteurs belges ont été décrits comme maîtrisant le français, à l'instar de Bern Paret<sup>122</sup> avec qui l'entretien s'est d'ailleurs fait en français, César Storet mentionnait le fait que le maire d'Heuvelland, commune fusionnée belge en face de son village de Saint-Jans-Cappel, ne maîtrisait pas bien le français. En effet, le français n'est plus obligatoire pour les flamands à l'école, au point où César Storet se retrouvait à parler en anglais avec des interlocuteurs belges. Cette situation est d'autant plus ironique du point de vue de la valorisation et de la revendication du patrimoine flamand en France, raison pour laquelle César Storet a choisi le mot « frustrant » pour qualifier l'espace franco-belge. Il a cependant quelques bases en flamand, ce qui lui « permet d'enchaîner les discussions que je n'aurais jamais eues si ne n'avais pas eu ce petit mot pour faire la connexion. »

---

<sup>118</sup> Pour l'identité des personnes interrogées, voir le trombinoscope en annexe ; y figure une description des activités (poste/mandat).

<sup>119</sup> Maire du village frontalier de Saint-Jans-Cappel (1675 habitants) et vice-président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en charge du développement culturel et de l'identité du territoire.

<sup>120</sup> Chargée de mission Europe à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure depuis 2017, dans laquelle elle gère les projets Interreg de l'intercommunalité.

<sup>121</sup> Éluë d'opposition à la ville de Bailleul, candidate écologiste NUPES aux législatives de 2022.

<sup>122</sup> A la province Flandre-Occidentale, il est responsable pour le secteur Westhoek depuis 2007.

Pascal Codron<sup>123</sup> a préféré le terme « artificiel », pour souligner la nature purement politique de la frontière entre la France et la Belgique, tout comme Martial Waeghemaeker<sup>124</sup> pour qui l'entretien s'est déroulé dans le musée de la vie frontalière. Martial Waeghemaeker avait, lors d'un précédent entretien, considéré la frontière, et plus particulièrement le poste douanier de Callicanes, comme étant digne du « Far-Westhoek », portemanteau de « Far-West » et « Westhoek » pour insister sur le fait que la frontière avait été pendant longtemps inconsiderée. Ce dernier a insisté sur la dimension européenne des frontières étatiques, rappelant que « on ne traverse plus les frontières, surtout en Flandre. On va encore en Belgique, mais on ne franchit plus de frontières ». En somme, c'est aussi l'idée partagée par Émilie Ducourant, qui parle, elle, de « frontière mentale » pour souligner l'unité des paysages (entre autres) de part et d'autre.

César Storet remarque néanmoins une nuance en termes de revendication de l'identité entre le Westhoek français et belge. En effet, là où il est fréquent de se dire flamand dans le Westhoek français, le discours de l'autre côté de la frontière est marqué par une vie politique marquée par le nationalisme flamand. Cette histoire politique que n'a pas vécu le Westhoek français du fait de la frontière étatique explique pourquoi, selon César Storet à propos de l'identité, « les belges auront beaucoup plus de mal à assumer cette 'flamantitude' parce que ça sonne différemment, beaucoup plus nationaliste. »

Un dernier champ a été abordé par les interrogés, celui de la reprise en main de la frontière par le biais de la coopération transfrontalière locale. En effet, Olivia D'Hau<sup>125</sup> parle spontanément « d'aller au-delà » de la frontière, que la frontière appelle par sa nature à son dépassement et à aller vers l'autre. Émilie Hochart, soulignant le fait qu'elle vient d'un territoire voisin et qui est donc moins touchée par le discours culturel, a jugé que :

*Quand je suis arrivée en 2017, non [il n'y a pas de sentiment d'appartenance à un même espace à travers la frontière], mais je ne suis pas originaire de la région, je suis du Pas-de-Calais, j'ai un point de vue différent. Je n'ai pas grandi dans la région, je ne vis pas dans la région, je vis dans le Pas-de-Calais. Au départ, je voyais vraiment les différences, mais plus le temps passe et à force de faire des projets, surtout quand on fait des projets avec et pour les citoyens, j'ai l'impression que ce sentiment s'estompe un peu au fil des années. (Émilie Hochart)*

---

<sup>123</sup> Adjoint à commune frontalière de Nieppe (7528 habitants) et adjoint à la coopération transfrontalière de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

<sup>124</sup> Adjoint à la commune de Godewaersvelde (2070 habitants) à la culture et au tourisme. Il suit également le dossier du projet Qualicanes étant donné que le poste frontière, l'objet du projet, se situe à moitié sur le territoire de la commune.

<sup>125</sup> Agent territorial à Bailleul, responsable de la culture de 2008 à 2016 et depuis 2016 chargée de mission au niveau des relations internationales et du rayonnement touristique.

Elle observe que la coopération transfrontalière rapproche les citoyens de part et d'autre de la frontière, contrairement au discours dominant d'une prédisposition à la coopération du fait du contexte historique-culturel du Westhoek français. Elle souligne, comme les autres interrogés, la primauté de l'obstacle linguistique qui s'incarne à la frontière entre la France et la Belgique. Les projets de coopération transfrontalière permettent justement, selon elle, de résoudre ce problème en donnant l'occasion aux citoyens prenant part aux projets d'appivoiser la culture de l'autre, sous forme, par exemple, d'ateliers linguistiques.

Si André Figoureux<sup>126</sup> reprend l'idée du « dynamisme » aux frontières, il ne parle pas de convivialité, mais plutôt d'intercompréhension naturelle entre les flamands de part et d'autre de la frontière, en référence à une « éthique de travail » partagée.

*Ce n'est pas une appartenance politique. Linguistique non plus. Je pense que nous avons dépassé ce stade-là. [...] C'est-à-dire que c'est plus une question de savoir être, de mental, quelque chose qui se situe au niveau des valeurs, du travail, de la famille. Enfin voilà, quand j'ai le plaisir de discuter avec des Belges, on s'entend tout de suite. On n'est pas forcément d'accord, mais on s'entend. (André Figoureux)*

Bern Paret,<sup>127</sup> cependant, a d'emblée utilisé le mot « convivialité », pour faire référence à un territoire où il « se sent à l'aise » et que la frontière implique un partage historique et territorial de part et d'autre. Enfin, Valentin Belleval<sup>128</sup> a retenu l'idée de « continuité » au travers la frontière, mais il avance surtout le terme de « reconquête », comme pour signifier que le temps du « Far-Westhoek » était révolue et que la bonne entente avec les élus belges était la preuve d'une reprise en main des enjeux de coopération transfrontalière. Il met aussi en avant que la frontière soit avant tout un point de passage en termes d'activité économique, et que des transactions ont lieu entre acteurs français et belges des deux côtés. Par exemple, des habitants de Steenvoorde et des villages alentours vont plus facilement faire leurs courses à Poperinge, en Belgique, qu'à Hazebrouck en France. Plus tard dans l'entretien et à propos de ses relations avec les belges, il évoque le terme de « convivialité », terme qu'il a voulu utiliser pour qualifier la frontière entre France et Belgique.

La frontière entre Westhoek belge et Westhoek français est donc une affaire de représentations et de ruptures plus ou moins tangibles dans les relations interpersonnelles, notamment du point

---

<sup>126</sup> Maire de West-Cappel (632 habitants), commune très proche de la frontière, et président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre depuis 2014.

<sup>127</sup> Agent territorial [gebiedswerker] puis coordinateur régional [regiocoördinator] à la province de Flandre Occidentale du secteur Westhoek depuis 2007.

<sup>128</sup> Maire d'Hazebrouck (21464 habitants, la principale ville du Westhoek français exception faite de Dunkerque) et président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure depuis 2020.

de vue linguistique. Une certaine unité semble cependant exister malgré la présence de la frontière nationale, même si la représentation de cette unité varie en fonction de la nationalité de l'interlocuteur. Cette unité territoriale est nommée « Flandre » par les français, « Westhoek » par les Belges, même si les deux termes sont dans les faits interchangeables pour le territoire étudié.<sup>129</sup>

### Structure institutionnelle du Westhoek français

Le Westhoek est une région dont les frontières sont avant tout floues, caractéristique des pays naturels. Plusieurs entités institutionnelles se chevauchent et administrent le territoire, à commencer par la région Hauts-de-France et le département du Nord. Ces deux entités n'ont pas changé territorialement sur la période étudiée,<sup>130</sup> ni les communes,<sup>131</sup> mais contrairement aux intercommunalités. En effet, depuis leur création dans les années 1990,<sup>132</sup> leur territoire s'est grandement modifié principalement en raison de la loi RCT du 16 décembre 2010 et NOTRe du 7 août 2015, imposant à toutes les communes de rejoindre un EPCI, imposant aussi un seuil de 5 000 puis de 15 000 habitants par communauté ainsi qu'une continuité territoriale.<sup>133</sup> Cette recomposition du maillage intercommunal a mené à la création de deux grosses entités intercommunales, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI, centrale) et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF, au nord), et au maintien d'une plus petite, la Communauté de Communes de Flandre-Lys (CCFL, au sud).

### *Définition géographique du Westhoek français*

De la riche histoire du Westhoek français peut être tracé une limite territoriale à l'ouest avec l'Aa, fleuve côtier servant peu ou prou de délimitation entre le département du Nord et du Pas-de-Calais du Nord vers le Sud. Aux environs de Saint-Omer, la frontière poursuit le long mais pas exactement du canal de Neufossé, puis de la Lys aux environs d'Aire-sur-la-Lys vers

---

<sup>129</sup> Pour des raisons pratiques, le mot « Westhoek » est privilégié, étant donné qu'il correspond mieux au territoire de l'analyse.

<sup>130</sup> Malgré la réforme des régions de 2014, l'entité n'a pas changé et une frontière régionale ne s'est pas rajoutée.

<sup>131</sup> A l'exception de la fusion des communes de Ghyvelde et Les Moërs ainsi que de Tétéghem et de Coudekerque-Village en 2016; mais ces fusions ont eu lieu alors que toutes ces communes faisaient partie de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

<sup>132</sup> Les communautés de communes sont créées par la loi ATR du 6 février 1992, les communautés d'agglomération de la loi Chevènement du 12 juillet 1999.

<sup>133</sup> G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., p. 48.

l'Est jusque Nieppe. Au Nord, le Westhoek est bordé par la mer du Nord, où se trouve Dunkerque, le pôle urbain le plus important.

La Communauté Urbaine de Dunkerque, créée en 1968 suite à la loi du 31 décembre 1965 établissant les communautés urbaines, regroupe aujourd'hui 195 000 habitants, dont 85 000 à Dunkerque-même. La seconde ville est Hazebrouck avec 21 000 habitants, puis Bailleul avec 15 000 habitants. Le territoire littoral est urbain, tandis que l'intérieur des terres est rural, avec comme pôles d'attraction urbains les villes de Hazebrouck, Bailleul, Merville (9700 habitants), Estaires (6500 habitants), Steenvoorde (4300 habitants), Bergues (3600 habitants, 10 000 habitants avec Hoymille, sa banlieue résidentielle immédiate) et Wormhout (5700 habitants).

### *La décentralisation et la construction des intercommunalités dans le Westhoek français*

Depuis la loi de 1992 créant les communautés de communes, deux communautés de communes ont immédiatement vu le jour, d'une part la Communauté de Communes du Canton de Bergues (CCCB) et la Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys (CCMP, autour de Bailleul). Cette dernière était une figure d'exemple, une tête de pont pour les autres communes encore hésitantes quant à l'intercommunalité, mais aussi pour les observateurs et partenaires des intercommunalités. En ce qui concerne la CCCB, les raisons de sa création si tôt ne m'ont pas été données par André Figoureux, à qui la question n'a pas été posée. En revanche, deux autres intercommunalités ont vu le jour l'année suivante, en 1993, la Communauté de Communes de Flandre (CCF, autour d'Hondschoote) et la Communauté de Communes de la Colme (CCC au Nord-Ouest). Les trois intercommunalités sont frontalières avec la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il est probable que leur constitution si tôt soit due à une volonté de ne pas se retrouver dans la Communauté de Communes de Dunkerque, la création d'une institution intercommunale peut être vue comme une manœuvre pour affirmer son indépendance politique à l'égard du pôle d'attractivité dunkerquois.

Ce schéma de création d'intercommunalité pour affirmer son indépendance ou contrer l'attractivité d'un pôle important peut aussi se voir avec la CCMP. En effet, un an après sa création, les élus des villages alentours ont mis sur pied la Communauté de Communes Rurales des

Monts de Flandre (CCRM), allant jusqu'à partager leur nom avec la CCMP. Des mots de Vincent Bassez,<sup>134</sup> cette dernière a été créée en « réaction », c'est-à-dire qu'il y avait « une communauté de petites villes [la CCMP] et en face une communauté de villages en réaction avec le poids que pouvait risquer de représenter Bailleul. » L'enchevêtrement entre ces deux intercommunalités est aussi intéressant puisque la CCMP avait des exclaves (Godewaersvelde et Neuf-Berquin) créée par la mise en place de la CCRM. De plus, Vincent Bassez, explique que ce qui a motivé la CCMP à se former était « une question d'urbanisme local ». Lorsque les deux intercommunalités, CCRM et CCMP ont tentées d'adopter un Contrat de Développement Rural, le projet avait été abandonné, puisque :

*Au moment de signer, les deux intercos dont je t'ai parlé se sont un peu disputées. [...] C'est-à-dire que la querelle de clochers est relativement classique, car c'est superposé à des colorations politiques et c'est superposé au statut de ville importante qui ne s'occupera forcément pas de 'nos' préoccupations de villageois. (Vincent Bassez)*

L'intercommunalité a donc été dès le départ un instrument politique dont les acteurs se sont saisis pour défendre leurs intérêts. Ces considérations ont influé le territoire puisqu'au final le Contrat de Développement Rural a été abandonné par les élus.

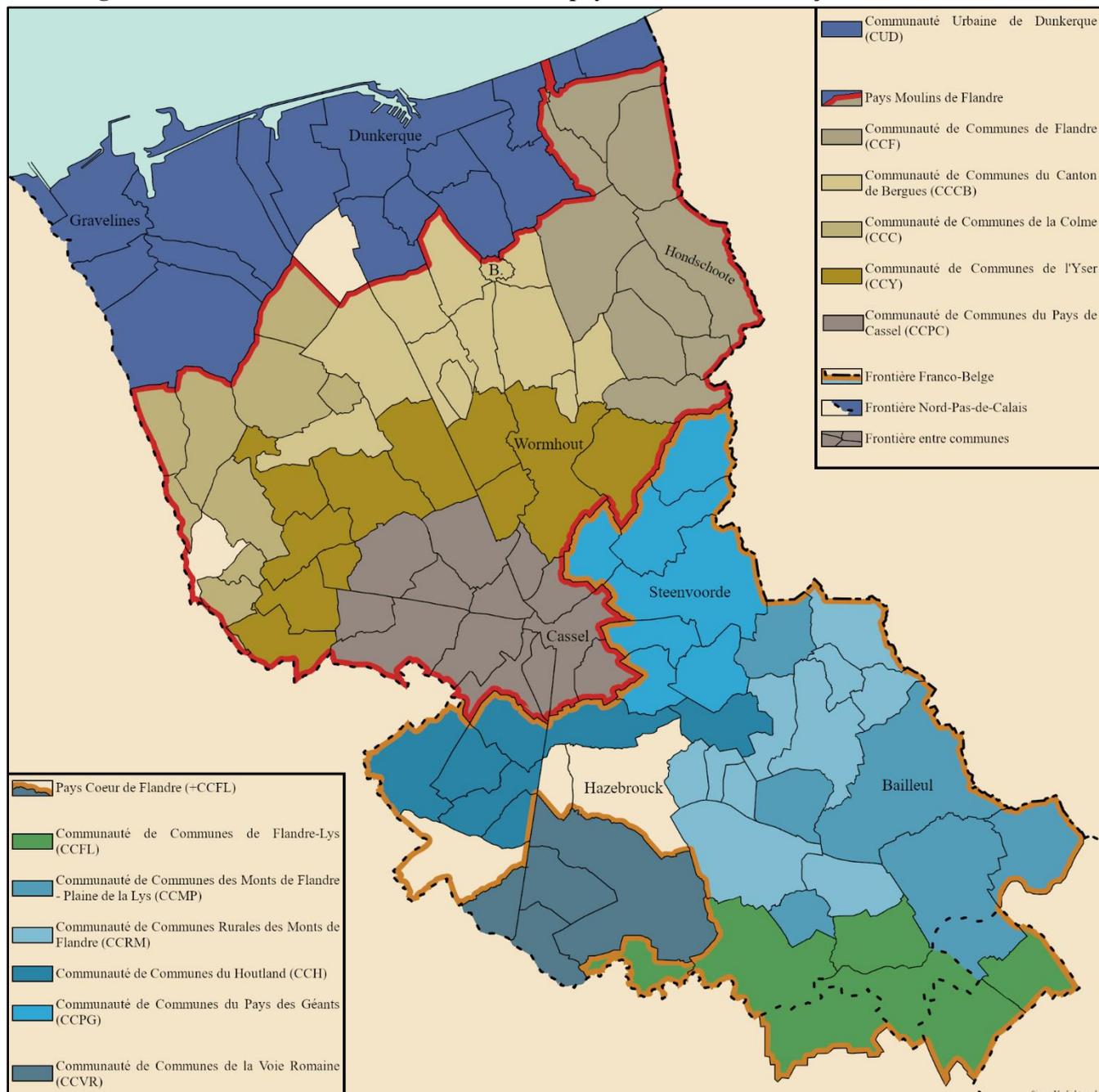
En 1996, la Communauté de Communes de l'Yser (CCY) a vu le jour, s'étirant en longueur entre Herzeele et Nieurllet. La même année naissait la Communauté de Communes Pays de Cassel (CCPC) autour du Mont Cassel, et dont l'orientation était vers la plaine maritime, au nord. Trois autres intercommunalités sont nées dans les années 2000, tout d'abord la Communauté de Communes du Houtland (CCCH, 2000, de Renescure à Caëstre), la Communauté de Communes Pays des Géants (CCPG, 2001 autour de Steenvoorde), et la plus petite Communauté de Communes de la Voie Romaine (CCVR, 2003).

Spycker, Hazebrouck, Blaringhem et Wallon-Cappel étaient les quatre dernières communes du territoire à n'avoir pas intégré de regroupement intercommunal au moment de la loi RCT de 2010. Spycker a rejoint la Communauté Urbaine de Dunkerque en 2012. Les Moères a rejoint la CUD en 2011, suivie par Ghyvelde en 2013 ; les deux communes ayant fusionné en 2016 tout comme Tétéghem et Coudekerque-Village la même année. Dunkerque s'était associé avec les communes de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck en 2010, modifiant aussi légèrement la carte des communes du Nord. La construction des intercommunalités s'est faite sur une dizaine d'années, et aboutissant à des découpages territoriaux issus d'enjeux politiques locaux.

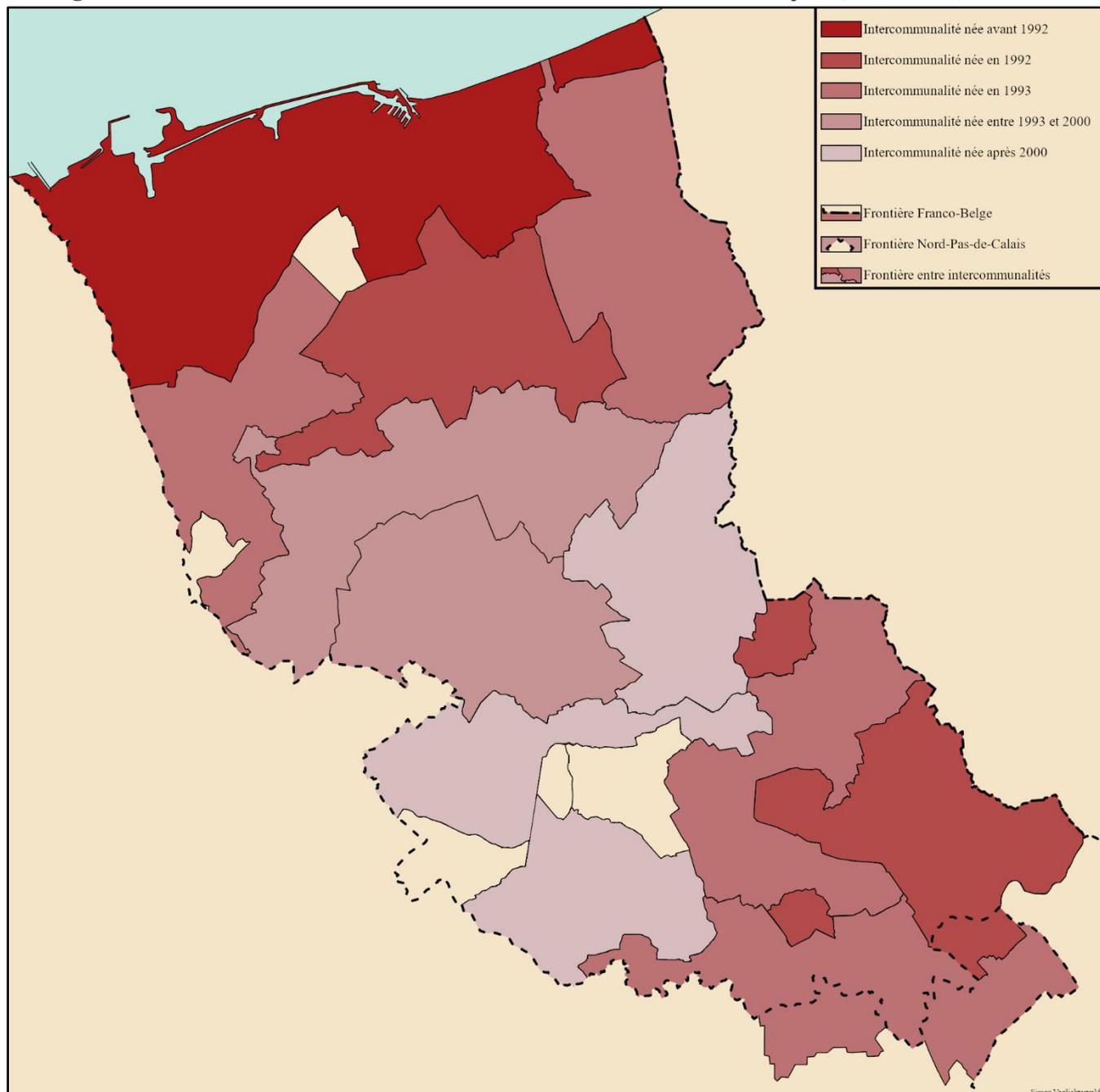
---

<sup>134</sup> Directeur délégué Flandre Intérieure et Flandre Maritime du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord.

**Figure 4** – Carte des intercommunalités et des pays du Westhoek français en 2010



**Figure 5** – Carte de la construction intercommunale du Westhoek français (1992-2010)



### *Restructuration intercommunale : le tournant 2013-2014 et enjeux subséquents*

L'application de la loi RCT de 2010 s'est faite au 31 décembre 2013 pour le territoire. En ce qui concerne le nord du Westhoek français, l'arrêté préfectoral fusionne la CCCB, la CCF, la CCC et la CCY pour former la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF),<sup>135</sup> dont le siège est à Bergues. Initialement, il était attendu pour que la CCPC (Cassel) rejoigne la CCHF. Cependant, cette dernière a formé, avec la CCPG, la CCH, la CCVR, la CCMP et la CCRM ainsi que les communes de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI).<sup>136</sup> La CCHF correspond peu ou prou au Blootland rural, la CCFI au Houtland (diminué des communes composant la Communauté de Communes de Flandre-Lys, la CCFL).<sup>137</sup>

Cette union, en 2014, avait été vécue comme un « mariage forcé », expression que Pascal Codron et César Storet ont spontanément et indépendamment employée pour désigner les débuts de la CCFI. La même chose s'est passée pour la CCHF, la plupart des élus locaux étant opposés à la fusion des intercommunalités présentes.<sup>138</sup> Ghyvelde et Les Moërs, par exemple, se sont tournées vers la CUD alors qu'Uxem est restée dans la CCHF (ce qui explique cette excroissance territoriale). Lors de la redéfinition de la carte intercommunale, des tractations ont eu lieu en ce qui concerne les communes de Steenwerck et de Nieppe, qui ont été approchées par la Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL), d'autant que Nieppe est aussi dans l'aire d'influence de la Métropole Européenne de Lille, au Sud, comme le souligne Vincent Bassez. « Les huit de la CCFL sont allés les draguer, en leur disant on est riche, on vous aidera. Aujourd'hui, les deux communes sont restées fidèles à leur premier amour [la CCMP], mais je ne te cache pas qu'elles le regrettent. », la CCFI qui succède à la CCMP étant beaucoup plus étendue sur le plan territorial, diluant le poids de Steenwerck et de Nieppe. La commune de Sailly-

---

<sup>135</sup> Pour plus d'informations générales sur la CCHF, voir le « Rapport d'observations définitives. Communauté de Communes des Hauts de Flandre » de la Cour des Comptes (2020), <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/HFR202050.pdf>. Consulté le 16 juin 2023.

<sup>136</sup> Pour plus d'informations générales sur la CCFI, voir le « Rapport d'observations définitives. Communauté de Communes de Flandre Intérieure » de la Cour des Comptes (2019), <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/HFR201917.pdf>. Consulté le 16 juin 2023.

<sup>137</sup> Pour plus d'informations générales sur la CCFL, voir le « Rapport d'observations définitives. Communauté de Communes de Flandre Lys » de la Cour des Comptes (2021), <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-07/HFR202121.pdf>. Consulté le 16 juin 2023.

<sup>138</sup> La Voix du Nord, « Flandre maritime : opposition massive des communes au projet du préfet », le 10 août 2011, sur [https://dunkerque.maville.com/actu/actudet\\_-Flandre-maritime-opposition-massive-des-communes-au-projet-du-pr%C3%A9fet\\_12964-1903449\\_actu.Htm](https://dunkerque.maville.com/actu/actudet_-Flandre-maritime-opposition-massive-des-communes-au-projet-du-pr%C3%A9fet_12964-1903449_actu.Htm). Consulté le 15 juin 2023.

sur-la-Lys (Pas-de-Calais) qui faisait partie de la CCMP a, elle, rejoint la CCFL le lendemain (sic.) de la création de la CCFI.

Dans ce nouveau découpage territorial, la ville de Hazebrouck devient le nouveau centre démographique et économique de la Flandre Intérieure, sans cependant en assumer politiquement la responsabilité. En effet, le premier président de l'intercommunalité est le maire de Saint Jans Cappel, qui était le président de la CCMP. Cependant, après les législatives d'avril 2014, c'est Jean-Pierre Bataille qui lui succède, maire de Steenvoorde et ancien président de la CCPG. Valentin Belleval déplorait justement cette vacance d'incarnation de la CCFI à Hazebrouck, problème auquel il a remédié lors des municipales de 2020 desquelles il est sorti vainqueur à Hazebrouck, ce qui lui a permis de se présenter à la présidence de la CCFI et de la remporter.

La construction des intercommunalités suit territorialement les anciens pays qui structuraient le territoire avant 2014. Les pays ont été mis en place en France avec la loi Pasqua du 4 février 1995,<sup>139</sup> et dans les faits couvraient un territoire plus grand que les intercommunalités structurant le territoire avant 2014. Dans le Houtland existait le Pays Cœur de Flandre, composé des intercommunalités et communes qui allaient devenir la CCFI, la CCFL en plus et la CCPC en moins. En effet, Cassel se trouvait dans le Pays Moulins de Flandre, tout comme les intercommunalités qui allaient donner la CCHF. Enfin, ce sont les Pays, avec les Syndicats mixtes (comme le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre) qui étaient moteurs de la coopération transfrontalière au niveau intercommunal (cf. partie II.). Les pays ont des frontières qui correspondent peu ou prou aux intercommunalités après fusion, exception faite de la CCPC, de la CCVR et de la CCFL. Les pays étaient des territoires, « plus 'organiques' dont les atouts affichés sont la cohérence d'ensemble et des dimensions spatiales intermédiaires »,<sup>140</sup> disparus en 2017 au profit des EPCI.

La constitution de grandes intercommunalités a joué aussi sur les effets de blocs. Désormais réduites au nombre de quatre pour le Westhoek français, les intercommunalités tentent de suivre une politique pour vivre malgré les pôles d'attraction majeurs que sont Lille et Dunkerque. Vincent Bassez, par exemple, considère que « le territoire qui est coincé, entre guillemets, entre les deux gros pôles urbains que sont la MEL [Métropole Européenne de Lille] et la Communauté Urbaine de Dunkerque », là où Martial Waeghemaeker considère la CCFI comme « une

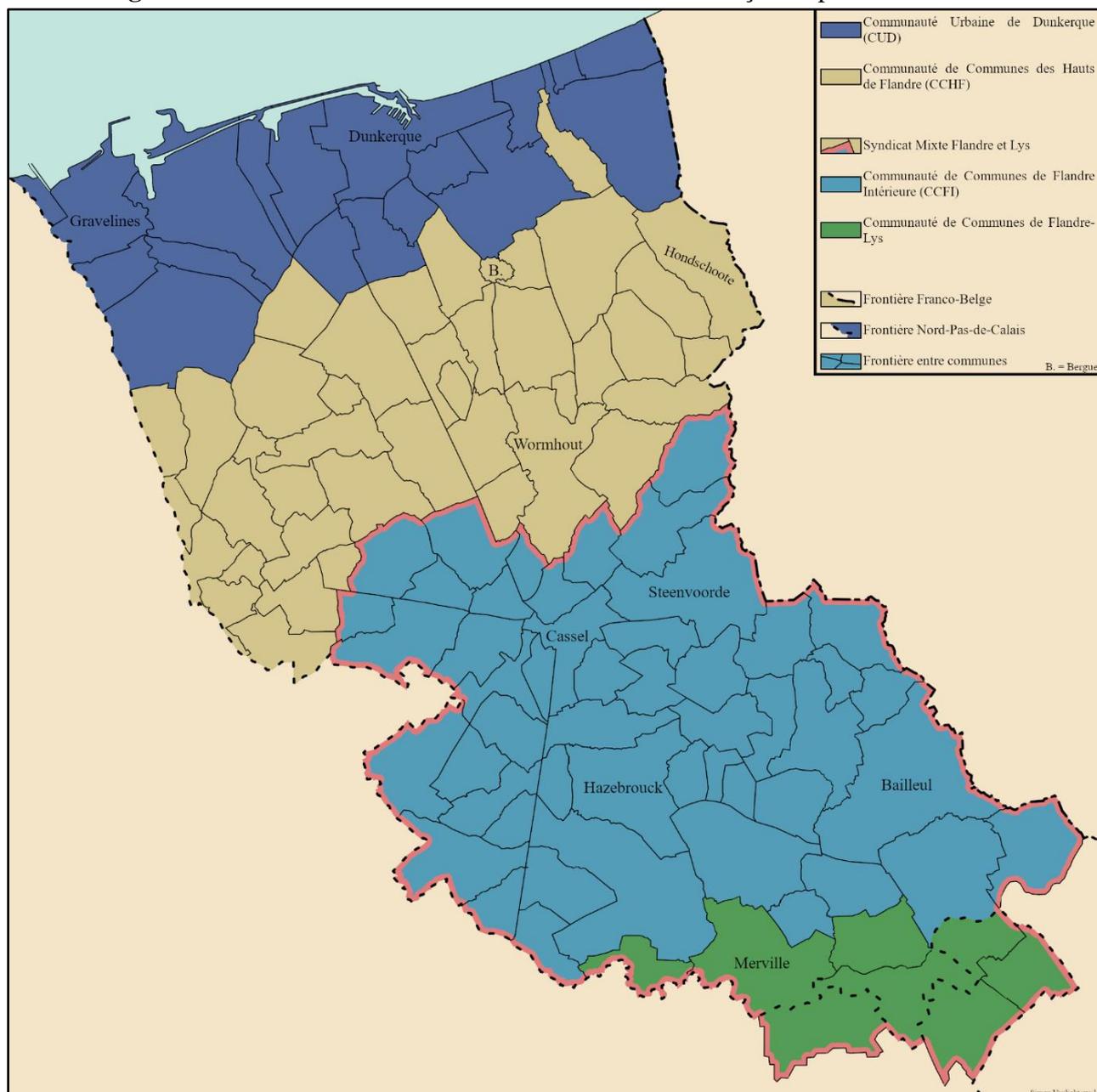
---

<sup>139</sup> Aussi dite « Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) ».

<sup>140</sup> X. Leroux, « Cantons, intercommunalités et « pays » en Flandre française », *Ruralia*, n°21, 2007, p. 1.

sorte de Sénat local », au-dessus des communes, renvoyant à l'expression de « confédération intercommunale ».

**Figure 5** – Carte des intercommunalités du Westhoek français depuis 2016<sup>141</sup>



<sup>141</sup> Cette carte et les deux précédentes sont inspirées des cartes de X. Leroux, mises à jour avec la réforme des intercommunalités et avec la fusion des communes de Ghyvelde et Les Moères et de Tétèghem et Coudekerque-Village en 2016.

X. Leroux, « Cantons, intercommunalités et « pays » en Flandre française », *op. cit.*

## La coopération transfrontalière locale en Belgique

Si la Belgique a aussi connu une grande recomposition des pouvoirs ces dernières années, les dernières réformes n'ont véritablement touché que le niveau régional. Les grands changements pour l'échelon local sont intervenus plutôt dans les années 1970, fusionnant des communes pour former des tous plus importants. L'interlocuteur des intercommunalités françaises se trouve donc entre les communes belges et l'échelon supérieur, c'est-à-dire la province de Flandre Occidentale.

### *D'un État unitaire à un État fédéral*

La Belgique est souvent décrite comme une anomalie historique, un État transcendant les cultures, les langues, les structures économiques et les cultures politiques, tant et si bien que des commentaires sur l'écoulement de la Belgique existent depuis sa plus tendre enfance en 1830.<sup>142</sup> La Belgique est sujette à des forces naturellement centrifuges, que des politiques comme celle de la langue unique (le français) ont voulu combattre.<sup>143</sup> Cette fixation autour de la langue a cependant aliéné la partie nord du pays, néerlandophone, qui a commencé à revendiquer son droit à la pratique de la langue, contestation qui s'est traduite en politique autour de la figure unitaire de l'État. Cette situation a mené à la mort de l'État unitaire, au profit d'entités fédérées. Ces entités sont les régions et les communautés linguistiques, dans un style « bicéphale ».<sup>144</sup> Cependant, avec la fusion des régions et communautés flamandes, cette fédéralisation déjà difficile s'est complexifiée davantage en devenant « asymétrique ».<sup>145</sup> L'échelon inférieur des régions et des communautés linguistiques sont les provinces, héritées des départements réunifiés,<sup>146</sup> bénéficiant aussi de quelques compétences, comme pour le tourisme, la gestion de

---

<sup>142</sup> D. Caluwaerts & M. Reuchamps, « Introduction. Belgium : Why bother ? », In D. Caluwaerts & M. Reuchamps (eds.), *Belgian exceptionalism. Belgian politics between realism and surrealism*, 2022, Routledge, London & New York, pp. 1-10.

<sup>143</sup> C. Deschouwer, *The Politics of Belgium: Governing a Divided Society*, 2012, Palgrave Macmillan, Basingstoke.

<sup>144</sup> R. Pasquier, *Organisation territoriale et démocratie locale en Europe*, op. cit., p. 76. « Bicéphale » renvoie au fait que les entités fédérées sont les régions et les communautés, qui sont deux structures qui ont des compétences différentes mais dont le territoire se chevauche.

<sup>145</sup> G. Doré indiquait 34 968 communes, mais la Direction Générale des Collectivités Territoriales française en comptait 34 965 dans son rapport de 2021. Ce chiffre a pu déjà évoluer du fait de la possibilité de fusions des communes d'une intercommunalité prévu par la loi Engagement et proximité d'août 2019. G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., p. 43.

<sup>146</sup> Les « départements réunifiés » est une expression pour désigner le territoire de la Belgique lors de son occupation française de 1793 à 1814/1815.

l'eau et de l'environnement,<sup>147</sup> mais étant sous tutelle de l'entité supérieure (le gouvernement flamand et l'État fédéral dans le cas de la Flandre).<sup>148</sup>

### *La stratégie de fusion des communes*

C'est dans ce contexte que dans les années 1970 la Belgique a choisi, contrairement à la France qui a préféré la coopération intercommunale, la création d'entités communales plus étendues territorialement. Les raisons pour lesquelles cette politique a été menée est la même que pour la France, à savoir une économie d'échelle, un poids politique accru, etc. Cette politique a été menée par le haut et par quelques personnes à des postes clefs comme au ministère de l'Intérieur belge, en 1976, peu de temps avant la fédéralisation.<sup>149</sup>

C'est dans ce contexte que dans les années 1970, les acteurs communaux belges se centralisent autour de communes fusionnées larges, à savoir du Sud vers le Nord Heuvelland, Poperinge, Averlingem, Furnes et La Panne. La commune de Poperinge est particulièrement centrale dans cette recomposition territoriale, étant frontalière avec six communes françaises (Boeschèpe, Godewaersvelde, Steenvoorde, Winnezele, Houtkerque et Bambecque). La commune d'Heuvelland, compte quatre communes françaises à ses frontières (Nieppe, Bailleul, Saint-Jans-Cappel et Boeschepe).

**Figure 6 – Décentralisation et collectivités territoriales en France et en Belgique<sup>150</sup>**

États	Forme de décentralisation	1 <sup>er</sup> niveau	2 <sup>ème</sup> niveau	3 <sup>ème</sup> niveau
France	État unitaire décentralisé et régionalisé	Communes (34 965) <sup>151</sup>	Départements (101)	Régions (18)
Belgique	État fédéral à structure « bicéphale » et « asymétrique »	Communes (581) <sup>152</sup>	Provinces (10)	Régions (3) Communautés (3)

<sup>147</sup> Compétences reprises du site de la province de Flandre Occidentale, à retrouver [en néerlandais] sur : <https://www.west-vlaanderen.be/over-west-vlaanderen/wat-doet-de-provincie>. Consulté le 16 juin 2023.

<sup>148</sup> Sur le site fédéral, à propos des compétences des provinces, à voir sur : [https://www.belgium.be/fr/la-belgique/pouvoirs\\_publics/provinces/competences](https://www.belgium.be/fr/la-belgique/pouvoirs_publics/provinces/competences). Consulté le 16 juin 2023.

<sup>149</sup> Pour l'Histoire de la fusion des communes en Belgique, voir [en néerlandais] K. De Ceuninck, *Politiek besluitvorming in België : over de fusies van 1976*, 2009, thèse à l'Université de Gand, Gand.

<sup>150</sup> Tableau d'après G. Doré, *Communes et intercommunalités*, op. cit., p. 26., colonne des formes de décentralisation d'après R. Pasquier, *Organisation territoriale et démocratie locale en Europe*, 2022, La Documentation Française, Paris, p. 10.

<sup>151</sup> Cf. note 143.

<sup>152</sup> G. Doré avait indiqué 589 communes Belges, mais après vérification sur le portail Statbel, il y a 581 communes en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2023, notamment à cause des dernières fusions de communes dans la province d'Anvers

### *Qui sont les interlocuteurs des communes et intercommunalités françaises ?*

Identifier les acteurs de la coopération transfrontalière locale, c'est aussi de voir qui du côté belge est l'interlocuteur des niveaux communaux et intercommunautaires. Les personnes interrogées montrent tous qu'il s'agit d'abord de relations personnelles, humaines, étant donné la proximité géographique. Ce constat se fait aussi bien avec les politiques que les agents territoriaux, et même parfois entre agents et élus.

César Storet a par exemple cherché à rencontrer son homologue d'Heuvelland assez vite, et ce autour de manifestations symboliques. Des rencontres sporadiques ont donc lieu, sans que ce soit régulier ni très fréquent. Il s'agit par exemple de visites lors de commémorations ou des événements avec les enfants des communes frontalières comme pour la Journée de l'Europe. César Storet affirme cependant que « au niveau de l'intercommunalité, c'est Poperinge [l'interlocuteur] », rapport au fait que les petites communes sont limitées dans le budget qu'elles peuvent consacrer aux projets de coopération transfrontalière :

*Je pense que si on veut faire des petits projets, de peu d'envergure, qui seront à quelques milliers d'euros, la commune peut rester l'interlocuteur. Dès que l'on part sur des sujets beaucoup plus stratégiques pour les habitants, pour le développement des territoires, c'est au niveau de l'intercommunalité. (César Storet)*

Valentin Belleval rencontre aussi « régulièrement » ses homologues belges, à une fréquence de « 7 à 8 fois l'année » à l'occasion d'événements symboliques (inaugurations, commémorations, et autres temps consacrés à la diplomatie locale), ou dans le cadre de réunions de structures transfrontalières comme le comité de pilotage des projets Interreg. Cette pratique de petite diplomatie locale (participation aux événements symboliques de l'autre côté de la frontière) est partagée par Pascal Codron, notamment pour les cérémonies patriotiques, mais à l'échelle de sa commune, Nieppe, il avoue « on n'a pas beaucoup de relations [avec les belges]. Je suis élu depuis 2014, et ça a toujours été comme ça depuis 2014. »

Interrogé sur ses interlocuteurs à l'échelle de l'intercommunalité, Pascal Codron répond que « c'est la province, notamment avec Jean de Béthune, qui est le député de la province, et Bern Paret ; mais ça c'est uniquement dans le cadre d'Interreg » sans pour autant que l'intercommunalité ait des relations avec des belges pour autre chose qu'Interreg et les pratiques diplomatiques territoriales. Ce constat, que les petites communes ont assez peu de relations avec leurs homologues immédiats belges, et que l'intercommunalité se tourne, elle, plus volontiers vers la

---

récemment. Voir : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>. Consulté le 11 juin 2023.

province, s'explique selon les acteurs par la différence d'échelle, l'intercommunalité française se situant entre la commune fusionnée et la province (Pascal Codron, César Storet, Martial Waeghemaeker, Valentin Belleval et Florent Vandenabeele ont relevé ce point durant leurs entretiens).

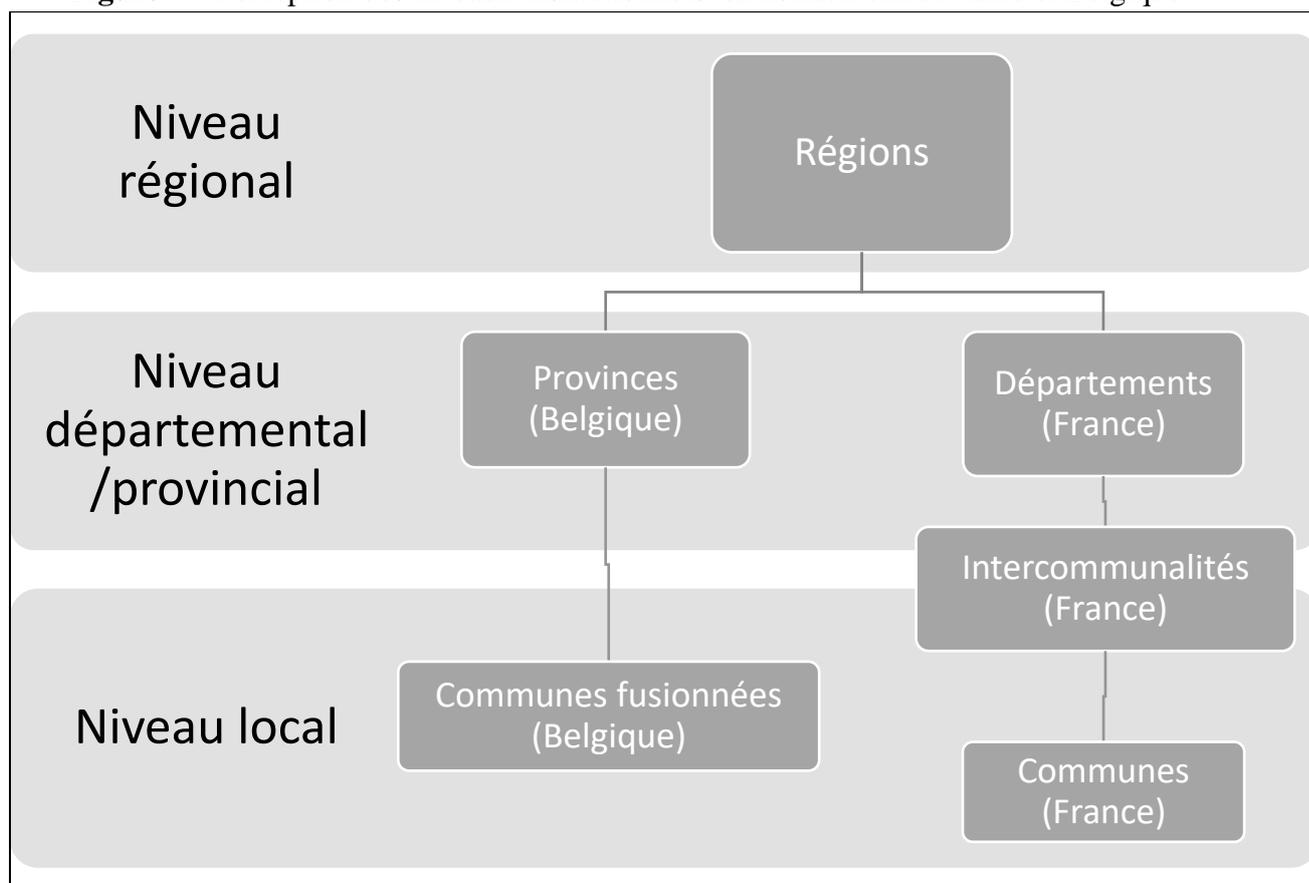
C'est effectivement vers la province, ou nommément vers Bern Paret, qu'Émilie Hochart se tourne dans le cadre de ses missions de gestion des programmes Interreg de la CCFI, sinon les personnes qui portent les projets Interreg dont la CCFI est partenaire. Émilie Hochart dit aussi que « Je travaille surtout avec Poperinge pour Callicanes [...] mais après, les autres communes ? Ça dépend des projets Interreg aussi, mais je ne suis pas l'interlocutrice directe de ces communes-là, c'est par le biais de la province. » Cela signifie que ses contacts sont dépendants des besoins et des actions de l'intercommunalité, et qu'il n'y a pas de contact régulier autrement que pour la gestion des programmes Interreg pour le personnel de la CCFI.

Les communes françaises, même frontalières, semblent avoir assez peu de relations transfrontalières, sauf dans le cadre d'un jumelage, comme ont pu le montrer Émilie Ducourant et Florent Vandenabeele<sup>153</sup> dans leurs entretiens. L'intercommunalité, en revanche, a toutes les clefs en main pour être un interlocuteur de la province de Flandre Occidentale pour la réalisation de projets Interreg. En effet, l'intercommunalité française se situe dans les esprits entre la commune (fusionnée) belge et la province, statut d'intermédiaire qui lui permet d'être en contact aussi avec les villes frontalières belges (Poperinge pour la CCFI).

---

<sup>153</sup> Conseiller municipal délégué à Bailleul délégué aux relations internationales et au tourisme.

**Figure 7** – Perception des niveaux institutionnels territoriaux entre France et Belgique



Cette situation d'une intercommunalité à deux niveaux, à la fois orientée vers les communes fusionnées Belges et la province de Flandre occidentale rappelle l'expression de « Janus intercommunal ». En effet, l'intercommunalité est tiraillée à la fois par la force de la coopération entre les communes la composant de manière volontaire et le développement autonome de l'intercommunalité.<sup>154</sup>

### Conclusion

Le Westhoek français est un bon exemple pour l'analyse de la coopération transfrontalière locale. En effet, en plus du contexte culturel et historique qui favorise supposément la coopération transfrontalière locale, la restructuration intercommunale de l'espace entre 2013 et 2014 a révélé deux entités que sont la CCHF et la CCFI. Ces intercommunalités sont l'interface

<sup>154</sup> M. Vanier, « Des grandes espérances aux effets sur l'arrangement territorial », *In* R. Le Saout & F. Madoré, *Les effets de l'intercommunalité*, 2004, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 203-204.

privilegiée par les acteurs locaux du Westhoek français, les petites communes ayant une politique de coopération transfrontalière assez peu développée. En revanche, le niveau de l'intercommunalité est celui à partir duquel se pratique la coopération transfrontalière locale, sous la forme des programmes Interreg. En dehors des programmes et structures européennes, assez peu de coopération transfrontalière existe, ou alors pour des communes qui ont les moyens humains (administratifs) et financiers de les mener.

Les raisons qui poussent à coopérer, elles, sont assez bien résumées par les acteurs. L'intercommunalité n'a pas la compétence de coopération transfrontalière, sa mise en place répond à des volontés politiques, principalement motivées par l'obtention de la subvention FEDER :

*Après c'est une question de projet aussi, de vision des élus. Moi, si j'ai été recrutée par la CCFI, si on fait des projets Interreg, c'est tout d'abord parce que nos élus le veulent bien. Après, on ne va pas se cacher qu'il y a un intérêt financier derrière, le but c'est de récupérer la subvention FEDER. Autre chose aussi, pour les petites structures, ce n'est pas possible [d'être chef de file d'un projet Interreg] parce qu'on fait une avance sur la trésorerie. Aujourd'hui je vais dépenser une somme pour un projet Interreg, ma subvention je ne vais pas la récupérer avant un an, un an et demi. [...] Pour les communes, on a déjà essayé, mais l'expérience n'est pas concluante. Je travaille avec le village de Godewaersvelde, à côté de Callicanes, bah c'est moi qui gère aussi la compta parce qu'ils n'ont pas la main d'œuvre de le faire. (Émilie Hochart)*

## **II. Interreg IV (2007-2013), les intercommunalités plurielles dans la coopération transfrontalière locale**

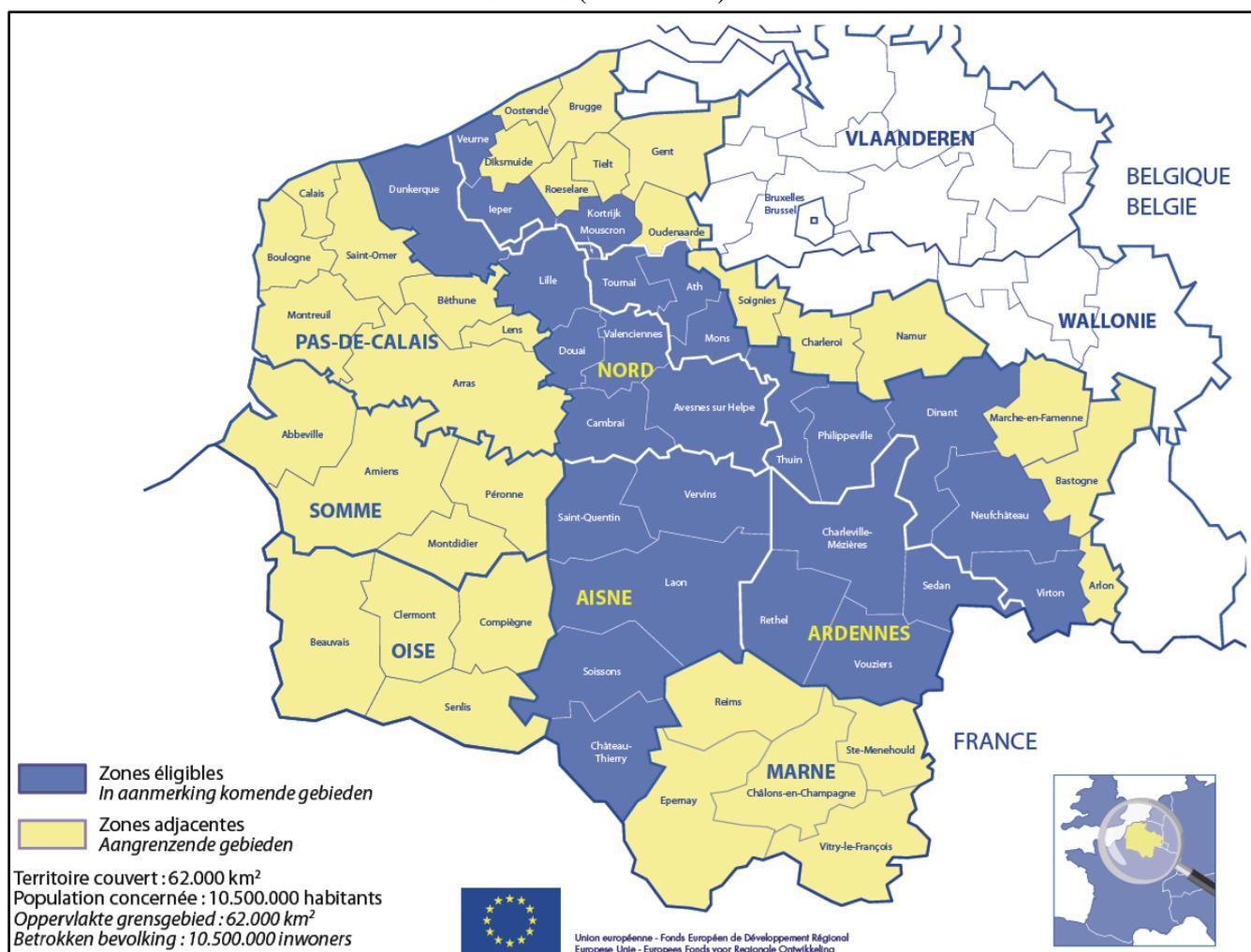
La coopération transfrontalière locale par l'intercommunalité n'a pas débuté avec la période 2014-2020 d'Interreg V, ni même Interreg IV avant elle. Elle existait du fait de la création de la coopération intercommunale en France, de fait, et était conduite par les pays jusqu'à leur disparition au profit de la reconfiguration du tournant 2013-2014. Parce que le programme Interreg sauvegarde ses archives sur 10ans, il a été jugé plus facile pour les récolter et les analyser de commencer l'analyse de la coopération transfrontalière locale par Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen.

L'objectif général d'Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen était de « Mettre en synergie les potentialités de la zone de coopération transfrontalière afin de favoriser un développement durable, coordonné et intégré des régions concernées au bénéfice des populations frontalières. » De cet objectif sont nées les quatre priorités. La première d'entre elles, « favoriser le développement économique de la zone par une approche transfrontalière, cohérente et intégrée », est pleinement ancrée dans le tournant « fonctionnel » entre Interreg III et Interreg IV, privilégiant les approches économiques et en termes d'emploi. Le second axe est voué à « développer et promouvoir l'identité du territoire transfrontalier par la culture et le tourisme », en visant à l'homogénéisation et l'intégration de l'offre touristique de part et d'autre de la frontière et de mettre en valeur les sites touristiques autour de la frontière. La troisième priorité, axée sur les services, vise à « renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun en améliorant l'offre et en facilitant l'accès aux services transfrontaliers ». Enfin, la dernière priorité était donnée à la dynamisation de « la gestion commune du territoire par un développement durable, coordonné et intégré du cadre de vie », sur volet plus écologique.<sup>155</sup> L'enveloppe totale des projets menés par le programme entre 2007 et 2013 s'est élevée à 276 millions EUR, dont 138 millions EUR de cofinancement européen.

---

<sup>155</sup> Les priorités d'Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen sont accessibles via : <http://www.interreg4-fwvl.eu/fr/page.php?pageId=205>. Consulté le 17 juin 2023.

**Figure 8** – Carte de la zone couverte par le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen (2007-2013).



Source : Interreg IV A France-Wallonie-Vlaanderen. « Le fonds micro-projets », à voir sur : <http://www.interreg4-fwvl.eu/admin/upload/page/file/1171.doc>. Consulté le 17 juin 2023.

Le territoire couvert par le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen se compose de zones éligibles et de zones adjacentes. Les échelons territoriaux en Belgique sont les arrondissements (à savoir pour le Westhoek les arrondissements de Furnes – communes frontalières ainsi que Coxyde et Nieuport – et de Ypres – Heuvelland et Poperinge pour les communes frontalières du Westhoek français, plus Langemark-Poelkapelle, Messines, Vleteren, Wervicq, Ypres et Zonnebeke –), les départements pour la France (Nord, Aisne et Ardennes). Directe-

ment frontalières de ces territoires éligibles se trouvent les territoires adjacents (mêmes échelons de chaque côté de la frontière que pour les zones éligibles).<sup>156</sup> Le Westhoek français est entièrement compris dans cette zone d'éligibilité étant donné qu'il est compris dans le territoire du département du Nord.

Pour Interreg IV, il n'y a pas eu de facilité dans les données, d'archives aisément accessibles à exploiter. En effet, malgré le fait que F. Leloup indiquait que les données du programme sont archivées sur 10ans, je n'ai pas eu de réponses du programme Interreg quant à mes sollicitations pour avoir accès à des documents retraçant les participations de chacun des acteurs (associé, partenaire ou chef de file d'un projet Interreg), et les résultats des projets Interreg menés. De fait, il a fallu se reporter sur le site keep.eu, qui permet de voir le nombre de projets Interreg menés, les acteurs chef de file, partenaires et associés, et les montants des fonds engagés (et la part couverte par le FEDER). Cependant, les informations présentes sont générales, et ne rendent pas compte précisément des actions qui ont été menées. Depuis le compendium Interreg IV disponible sur le site du programme Interreg, et avec les résultats du site keep.eu, deux projets phare ont été sélectionnés : Westhoek sans frontières et 300ans de frontières. Afin de tout de même avoir des informations plus amples sur ces projets, j'ai appelé le siège du programme Interreg, la personne m'a demandé de faire suivre dans un mail mes questions. Il était aussi question, lors de l'échange téléphonique, de savoir si les informations quant à la participation financière de chaque acteur (chef de file, partenaire ou associé) pouvaient être communiquées au grand public. A ce jour (20 juin 2023), je n'ai pas eu de réponse. L'analyse de cette partie reprend les éléments généraux accessibles sur le compendium (et les fiches descriptives de projet sur le site du programme Interreg) ainsi que sur le site keep.eu.

La coopération transfrontalière locale intercommunale se pratique par une multitude d'acteurs côté français, étant donné l'état des collectivités territoriales et des modes de coopération intercommunale. En effet, en plus des intercommunalités comme les Communautés de Communes ou les Communautés d'Agglomération, les pays sont souvent associés à la coopération transfrontalière dans les projets Interreg, tout comme les offices de tourisme, qui peuvent être soit communaux, soit être d'un pays. En somme, face à cette pluralité d'acteurs de la coopération

---

<sup>156</sup> S. Curzi, É. Delecrosse & V. Moysse, « La coopération transfrontalière européenne. Les dynamiques décisionnelles du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 15, n°2300, 2016, pp. 5-46.

intercommunale,<sup>157</sup> des entités de l'échelon supérieur vont s'imposer et développer leur savoir-faire en termes de gestion des projets Interreg, comme le département du Nord et la province de Flandre Occidentale. Cette analyse, complétée par l'étude de cas du projet « 300 ans de frontière » et « Westhoek sans frontières », servira de base pour une comparaison avec les actions de coopération transfrontalière de la métropole Européenne de Lille et l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, cette dernière ayant été partenaire du projet « 300 ans de frontière ».

### La coopération transfrontalière balbutiante depuis l'échelon intercommunal

La coopération transfrontalière locale se retrouve déjà dans l'analyse des acteurs participants à la coopération dans le cadre du programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen. Même si les structures intercommunales sont moins actives que les départements ou les provinces, elles sont plus présentes dans les projets Interreg que les communes pour ce qui concerne le tourisme et les activités culturelles.<sup>158</sup> Dans le Westhoek français, cela se traduit par le rôle central de la province de Flandre Occidentale en matière de coopération transfrontalière, comme dans le cadre de la gestion du projet « Westhoek sans frontières ». Un autre cas d'étude, « 300 ans de frontières », illustre la manière dont les structures intercommunales s'insèrent dans la gestion des projets Interreg.

#### *Part des intercommunalités et des communes dans les projets culturels et touristiques du programme Interreg IV*

Pour comprendre la manière dont s'articulent les communes et les intercommunalités sur le territoire, il est nécessaire de regarder en quelle proportion chaque type d'acteur est investi dans les projets Interreg. Parmi les 197 projets qui ont été au total financés par le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen, 62 concernent des thématiques culturelles ou touristiques. Ces derniers correspondent plus à l'articulation des communes et intercommunalités françaises, dont la compétence était partagée entre les communes (notamment leurs offices de tourisme) et les intercommunalités. De ce fait, il apparaît pertinent de voir l'articulation des communes et intercommunalités sur cette base des projets culturels et touristiques.

---

<sup>157</sup> Le terme « intercommunalité » a donc une signification différente dans cette partie que dans le reste du mémoire, recouvrant d'abord la pluralité des acteurs. Dans le reste du mémoire, intercommunalité renvoie aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

<sup>158</sup> Cf. littérature pour ce qui est de la pertinence d'étudier la culture et le tourisme pour l'échelon local.

**Figure 9** – Nombre de projets Interreg IV « culture » et « tourisme » par communes et par intercommunalités françaises

Communes & Offices de Tourisme commu- naux		Intercommunalités et Offices de Tourisme intercom- munaux	
Chef de file	Partenaire/associé	Chef de file	Partenaire/associé
/	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Région de la Lys (11)</li> <li>-Westhoek sans frontières (6)</li> <li>-Région de la Lys 2 (4)</li> <li>-Euraphis III (3)</li> <li>-Parcoursambre (3)</li> <li>-Les transfrontalières (2)</li> <li>-Transmussites 14-45 (1)</li> <li>-Musique en sol mineur (1)</li> <li>-Le terhistoire (1)</li> <li>-Flamuse (1)</li> <li>-La Meuse et vous (1)</li> </ul>	-PORTER	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mémoire de la Grande Guerre (6)</li> <li>-Westhoek sans frontières (5)</li> <li>-300 ans de frontière (4)</li> <li>-Région de la Lys (4)</li> <li>-La Meuse et vous (4)</li> <li>-West Kust – Flandre Côte d' Opale (3)</li> <li>-Corps et Armes de Paix (3)</li> <li>-Côte à côte (3)</li> <li>-Parcoursambre (3)</li> <li>-IRFT-GRFN (2)</li> <li>-LKT Tourisme (2)</li> <li>-Région de la Lus 2 (2)</li> <li>-Greenlinks (2)</li> <li>-ICI (1)</li> <li>-Euraphis III (1)</li> <li>-Les effrontières (1)</li> <li>-Flamuse (1)</li> <li>-Rien à déclarer (1)</li> <li>-ICT-2GBF (1)</li> <li>-Les effrontières 2012-2014 (1)</li> </ul>

Le tableau ci-dessus représente les projets d'Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen dont des communes ou des intercommunalités françaises ont été chef de file, partenaire ou associé. Entre parenthèses, le nombre de communes ou intercommunalités qui ont participé au projet Interreg mentionné. En ce qui concerne les offices de tourisme, ils ont été ajoutés en tant que structure communale ou intercommunale en fonction. L'Eurométropole Lille-Tournai-Courtrai a été ignorée des échelons intercommunaux étant donné sa nature de GECT (ce n'est pas une intercommunalité française à proprement parler). Source : Données agrégées depuis le portail de recherche du site Interreg IV, les critères thématiques retenus étant la « culture » et le « tourisme », sur 62 projets affichés sur la page de résultats.<sup>159</sup>

<sup>159</sup> Voir le site : <http://www.interreg4-fwvl.eu/fr/projet-liste.php#>. Consulté le 17 juin 2023.

Parmi les 62 projets du résultat de la recherche, 20 comptent la participation d'intercommunalités et structures intercommunale (comme les pays), 11 projets ont un partenaire ou un associé qui est une commune. Ces données sont cependant à mettre en parallèle de la couverture géographique induite par certains projets. En effet, le projet Région de la Lys, très étendu territorialement, comporte 11 communes et 4 intercommunalités françaises, sans compter les partenaires et associés belges. Certains projets ne comportent qu'une seule intercommunalité ou commune, étant plus restreint géographiquement comme « Les Effrontières » et « Les Effrontières 2012-2014 ».

*La diversité des acteurs intercommunaux et le rôle central et moteur de la province de Flandre Occidentale et du département du Nord*

L'action des communes est moindre que celle des intercommunalités en matière de culture et de tourisme pour la période couverte par le programme Interreg IV (2007-2013). Cette plus grande importance peut se comprendre par la nature des entités intercommunales engagées dans la coopération transfrontalière locale. En effet, il s'agit à la fois d'EPCI, mais aussi de pays, d'offices de tourisme intercommunaux, ou encore de syndicats mixtes. Ces dernières structures, à un échelon supérieur des EPCI, peuvent tout de même être considérées comme des entités intercommunautaires étant donné qu'elles se constituent d'un regroupement de communes. Cependant, ces structures de coopération intercommunales sont sectorielles, c'est-à-dire qu'elles se concentrent sur un secteur en particulier, et sont réputés être des institutions techniques.<sup>160</sup> Les entités adhérentes au syndicat mixte peuvent lui transférer la compétence tourisme comme la taxe de séjour.<sup>161</sup>

Même si la structure intercommunale existe aussi en Belgique, celle-ci est moins importante qu'en France. L'acteur incontournable est la province, interlocuteur principal des entités françaises pour les projets Interreg. Cela s'explique par la particularité du programme France-Wallonie-Vlaanderen, à savoir l'existence de partenaires « chef de file » au sein du Comité de suivi du programme. Au total, il y avait 15 autorités partenaires, et pour le versant flamand, la région flamande avait délégué ce statut à la province de Flandre Occidentale (autorité partenaire chef

---

<sup>160</sup> D. Guéranger & F.-M. Poupeau, « Introduction. Les syndicats de communes en France : résistance ou déclin annoncé ? », *Revue Française d'Administration Publique*, vol. 4, n°172, 2019, pp. 877-891.

<sup>161</sup> Article L5722-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, version en vigueur entre le 13 juillet 1999 au premier janvier 2015.

de file du versant flamand du programme).<sup>162</sup> Cette position proactive de la province se retrouve dans le fait qu'elle a été chef de file, directement ou indirectement par sa société publique de tourisme Westtoer,<sup>163</sup> de nombreux projets Interreg du programme.

*Études de cas : « 300 ans de frontière » et « Westhoek sans frontières »*

Parmi les projets Interreg comportant le plus d'acteurs communaux et intercommunaux, deux ont été menés entièrement ou partiellement sur le territoire du Westhoek français. Le premier, « Westhoek sans frontières » a été conduit de 2009 à 2013. Les principaux partenaires à l'échelle communale sur le territoire du Westhoek français sont Cassel, Watten, Saint-Omer,<sup>164</sup> Esquelbecq, Steenwerck et Hazebrouck, et à l'échelle intercommunale, le Pays des Moulins de Flandre, le Pays Cœur de Flandre, l'Office de Tourisme de la Vallée de la Lys, et le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre. Le projet a été mené avec Westtoer en chef de file, avec un budget total de 4 687 970,66 EUR, dont 1 896 039,66 EUR pris en charge par le FEDER.<sup>165</sup>

Quelques réalisations de ce projet sont matérialisées à Cassel (France) et à Poperinge (Belgique), mais aussi à Hazebrouck et Steenwerck où des panneaux d'informations ont été installés. A Cassel tout d'abord, les vestiges d'un mur datant de l'Empire Romain ont été valorisés lors de travaux d'aménagement du jardin public, en haut du mont (pour un coût prévisionnel de 75 000 EUR). Les fonds ont aussi été utilisés pour rénover la « promenade des remparts », avec installation de panneaux informatifs. A Poperinge, en plus de nouveaux panneaux d'information, le programme « Westhoek sans frontières » a permis l'installation de nouveaux rivets au sol pour guider les touristes dans le centre-ville, et également la restauration de tombes remarquables du cimetière Rekhof.

L'action qui fait le plus écho au nom du projet cependant, et celle qui a été menée par les acteurs intercommunaux, a été celle de structurer de part et d'autre de la frontière le réseau des villages touristiques. Le but était de ne pas seulement se limiter aux grandes villes et bourgs marquants (Cassel, Bailleul, Hazebrouck pour le côté français, Furnes, Ypres, Poperinge et Dixmude côté

---

<sup>162</sup> A retrouver sur le site du programme Interreg IV : <http://www.interreg4-fwvl.eu/fr/page.php?pageId=212>. Consulté le 18 juin 2023.

<sup>163</sup> « Westtoer is het autonoom provinciebedrijf (apb) voor toerisme en recreatie in West-Vlaanderen », traduisible donc en « régie provinciale autonome chargée du tourisme et des loisirs en Flandre Occidentale ». Sur leur site internet : <https://shop.westtoer.be/fr/westtoer>. Consulté le 18 juin 2023.

<sup>164</sup> Même si Saint-Omer se situe dans le Pas-de-Calais, Bern Paret a indiqué dans sa définition géographique qu'il ajoute tout de même cette ville dans le Westhoek, étant donné son importance historique et son aura touristique et culturelle.

<sup>165</sup> Informations à retrouver sur : <http://www.interreg4-fwvl.eu/fr/projet-detail.php?projectId=133>. Consulté le 18 juin 2023.

belge), mais aussi de faire bénéficier les villages de part et d'autre. En France, préexistait le label « Village Patrimoine », que composaient dans le Nord, 20 villages, au sein du Pays de Flandre. Ce réseau a été repris côté belge avec le label « Charmante Dorpen », qui reprend la même formule que côté français : une labellisation basée sur des critères tels la présence d'un patrimoine culturel exceptionnel et une bonne capacité d'accueil des touristes. Mais plus que la mise en place d'un réseau similaire de l'autre côté de la frontière, le projet « Westhoek sans frontières » a permis à ce que les parties du réseau « Village Patrimoine » reprennent les membres du réseau belge « Charmante Dorpen » dans leurs brochures, composant une carte transfrontalière s'étendant de Morbecque et Brouckerque en France à Heuvelland et Stuivekenskerke en Belgique. Le projet a enfin permis la production de documents tels que l'atlas historico-culturel des villages du Westhoek<sup>166</sup> ainsi que deux carnets de territoire, d'une part la Flandre Intérieure,<sup>167</sup> et d'autre part la Flandre Maritime,<sup>168</sup> conduits par la CAUE du Nord.

Le projet « 300 ans de frontière » est lié au tricentenaire du Traité d'Utrecht, signé en 1713, fixant dans les grandes lignes le tracer frontalier actuel.<sup>169</sup> Lancé en grandes pompes avec la chute de dominos de bétons d'un kilomètre et demi entre Bailleul et Poperinge le 17 mai 2013. Le projet a été piloté par le conseil départemental du Nord, avec pour partenaires la province de Flandre Occidentale (qui a contribué au projet à une hauteur de 450 000 EUR), Poperinge, Wervicq, le Pays des Moulins de Flandre, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, l'association Muziekcentrum Dranouter. La Communauté Urbaine de Dunkerque, le Syndicat mixte du Pays cœur de Flandre, la ville de Wervicq-Sud (France) et l'association Ons Erfdeel ont été associés à ce projet. Au total, le montant s'élève à 1 200 743,99 EUR, dont 616 913,09 EUR pris en charge par le FEDER., et a duré de janvier 2012 à juin 2014.<sup>170</sup>

---

<sup>166</sup> J. Termote, *Atlas historico-culturel des villages du Westhoek*, Province de Flandre Occidentale, 2011, 263p.

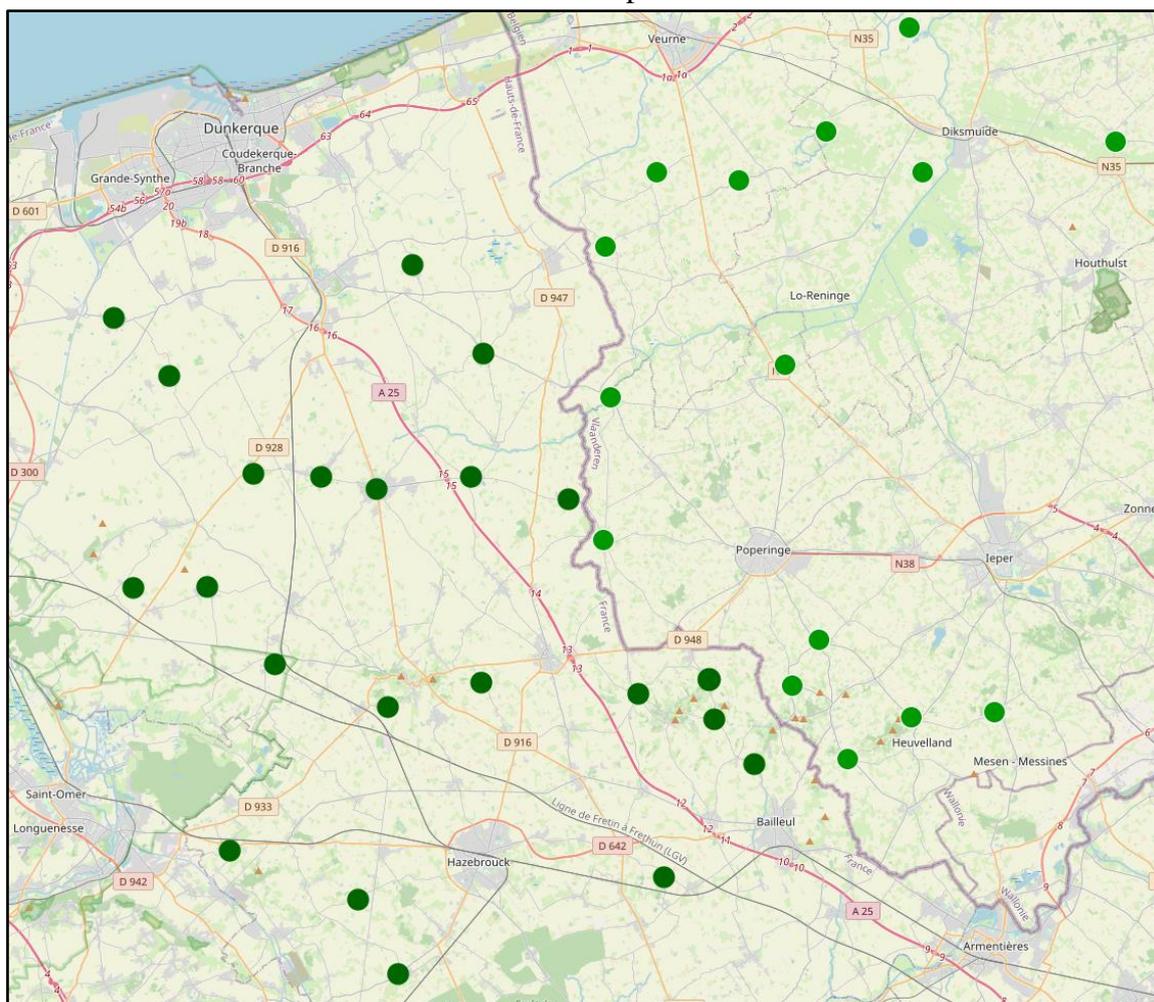
<sup>167</sup> Document disponible en ligne : <https://s-pass.org/fr/portail/50/mediatheque/17828/flandre-interieure-carnet-de-territoire.html>. Consulté le 18 juin 2023.

<sup>168</sup> Document disponible en ligne : <https://s-pass.org/fr/portail/50/mediatheque/17825/flandre-maritime-carnet-de-territoire.html>. Consulté le 18 juin 2023.

<sup>169</sup> Si les modifications de 1769, 1815 et 1820 sont ignorées.

<sup>170</sup> Le programme est disponible en ligne : <https://docslib.org/doc/434271/300-ans-de-fronti%C3%A8re-300-jaar-grens>. Consulté le 18 juin 2023.

**Figure 10** – Carte des 35 villages membres des réseaux « Village patrimoine » et « Charmante Dorpen »



Source : Carte interactive disponible en ligne : <https://s-pass.org/mapviewer/index.html?mapid=1663>. Consulté le 18 juin 2023.

L'accent de ce projet est porté sur les actions culturelles et artistiques locales, notamment en valorisant le patrimoine matériel et immatériel de la frontière avec « des cycles de formation sur la culture de l'autre », la mise en valeur de 3 postes frontaliers (Ghyvelde, Callicanes, Rekem). Le poste frontière entre Adinkerke et Ghyvelde, par exemple, a été complètement remodelé par l'artiste Kamagurka, qui a transformé le lieu en « Kamaland ».<sup>171</sup>

Sur le plan intercommunal, ce sont les pays qui ont joué un rôle important, notamment le pays Cœur de Flandre et le pays Moulins de Flandre. Ces derniers ont eu la charge d'organiser des

<sup>171</sup> A. Debrocq, « Kamagurka, explorateur de frontières », *Le Soir*, 15 juillet 2013, accessible en ligne via : <https://www.lesoir.be/art/281845/article/culture/arts-plastiques/2013-07-15/kamagurka-explorateur-frontieres>. Consulté le 18 juin 2023.

événements comme des concerts de musique traditionnelle, représentations théâtrales et la parade internationale des géants le 7 juillet 2013 à Wormhout, mais aussi l'opération « Made in Flandre » à Hondskoote, où a eu lieu un marché, des expositions culturelles et associatives diverses.

Le niveau intercommunal était déjà impliqué dans la coopération transfrontalière dans le programme Interreg IV. Dans le secteur touristique et culturel, les communautés de communes participaient, ainsi que les Pays et offices de tourisme. Leur contribution est cependant modeste vis-à-vis le département du Nord et la province de Flandre Occidentale, presque systématiquement en chef de file pour les projets culturels et touristiques.

#### Comparaison : le projet « LKT Tourisme », quand Interreg est au service de l'intégration transfrontalière

Les deux projets Interreg « Westhoek sans frontière » et « 300 ans de frontière », pour l'essentiel événementiels, peuvent être comparés avec le projet « LKT Tourisme » mis en place par l'Intercommunale de Développement Économique de Tournai (devenue IDETa, chef de file), la Métropole de Lille Communauté Urbaine (devenue Métropole Européenne de Lille), l'Office de Tourisme de Lille, Westtoer, Toerisme Leiestreek et l'Agence Transfrontalière de l'Eurométropole. Le projet « LKT Tourisme » a un budget total de 1 352 413 EUR, dont 682 663 EUR couverts par le FEDER, durant de 2011 à fin 2014, par son budget, il se rapproche du projet « 300 ans de frontière ».

Le projet « LKT Tourisme » vise concrètement à la création d'un office de tourisme virtuel eurométropolitain, c'est-à-dire transfrontalier et intégré. Cet outil de promotion n'est cependant pas un Office de Tourisme propre, mais un site internet sur lequel les offres touristiques des trois territoires, français, wallon et flamand de l'Eurométropole sont en accès libre et en trois langues (français, néerlandais, anglais). Là où ce projet est un pas en avant vers l'intégration c'est qu'il vise aussi à la création de documents de promotion communes, là où les brochures des réseaux « Village patrimoine » et « Charmante Dorpen » étaient différents tout en prenant en compte les informations de ses homologues. La création de documentation communes permet non seulement d'améliorer la connaissance des offres touristiques du voisin, mais également de comprendre l'agencement institutionnel des compétences.

En d'autres termes le projet « LKT Tourisme » permet aussi de créer du « *capacity-building* ». Si par coopération on entend le fait de mener en commun des actions vers un même objectif, alors « Westhoek sans frontières » était un projet de coopération en vue de la réalisation de l'objectif de promotion touristique locale. En revanche, « 300 ans de frontière » était un projet de collaboration sur la mise en place d'évènements transfrontaliers, collaboration renvoyant à l'action de travailler en commun, pas nécessairement avec le même objectif.

## Conclusion

La coopération transfrontalière au niveau intercommunal existait déjà lors du programme Interreg IV. Malgré ses dimensions modestes, sur les domaines de la culture et du tourisme seul le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale étant un partenaire chef de file pour un projet.<sup>172</sup> Seulement deux projets Interreg dans le champs de la culture et du tourisme comportent des partenaires qui sont des intercommunalités, confirmant le rôle balbutiant, néanmoins présent, des intercommunalités sur le plan de la coopération transfrontalière locale la restructuration territoriale de 2013-2014.

---

<sup>172</sup> PORTER, en tourisme, qui vise à développer l'accueil des équipes sportives à l'occasion des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

### **III. Interreg V (2014-2020) : simplification de la carte intercommunale et affirmation en matière de coopération transfrontalière locale.**

La programmation Interreg V (2014-2020) France-Wallonie-Vlaanderen est directement inscrite dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. De ce fait, l'approche est beaucoup plus axée sur l'économie et l'emploi que sur la culture et le tourisme. Ce revirement se traduit dans le fait que la culture et le tourisme ont disparu des axes du programme Interreg V. Les axes prioritaires d'Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen étaient l'amélioration et le soutien de « la collaboration transfrontalière en recherche et innovation », l'accroissement de « la compétitivité transfrontalière des PME », la protection et la valorisation de « l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières », et enfin la promotion de « la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers ». Des projets Interreg évènementiels autour de la culture comme a pu l'être le projet « Westhoek sans frontières » ne sont plus possibles dans le cadre de la nouvelle programmation. La Commission Européenne a en effet axé l'approche d'Interreg V sur les résultats en termes économiques et d'emploi, répondant à des objectifs préalablement déterminés à respecter.<sup>173</sup>

Le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen dispose d'un budget total de 170 millions EUR, soit une augmentation de plus de 20% par rapport au programme précédent, alors que 2013 est la première fois que le budget global de l'Union Européenne est en baisse (de 3%), provoquant une réduction de budgets pour la politique de cohésion (de plus de 8%).<sup>174</sup> L'assise territoriale du programme a aussi changé entre Interreg IV et Interreg V, les zones adjacentes devenant des zones éligibles au cofinancement européen.

Ce programme se déroule dans le contexte de la recomposition des échelons intercommunaux en France, alors même que les entités locales participent activement à la coopération transfrontalière dans le cadre d'Interreg comme vu précédemment. Deux études de cas, les projets « QUALICANES » (qui fait partie du portefeuille de projets « Flandria Rhei ») et « Vlaemisch Attitude », sont analysés de manière transversale tout au long de cette partie, étant donné qu'ils révèlent la difficulté des petites communes frontalières à s'impliquer dans des projets Interreg, la manière dont la CCFI s'impose comme interlocutrice de la province de Flandre Occidentale,

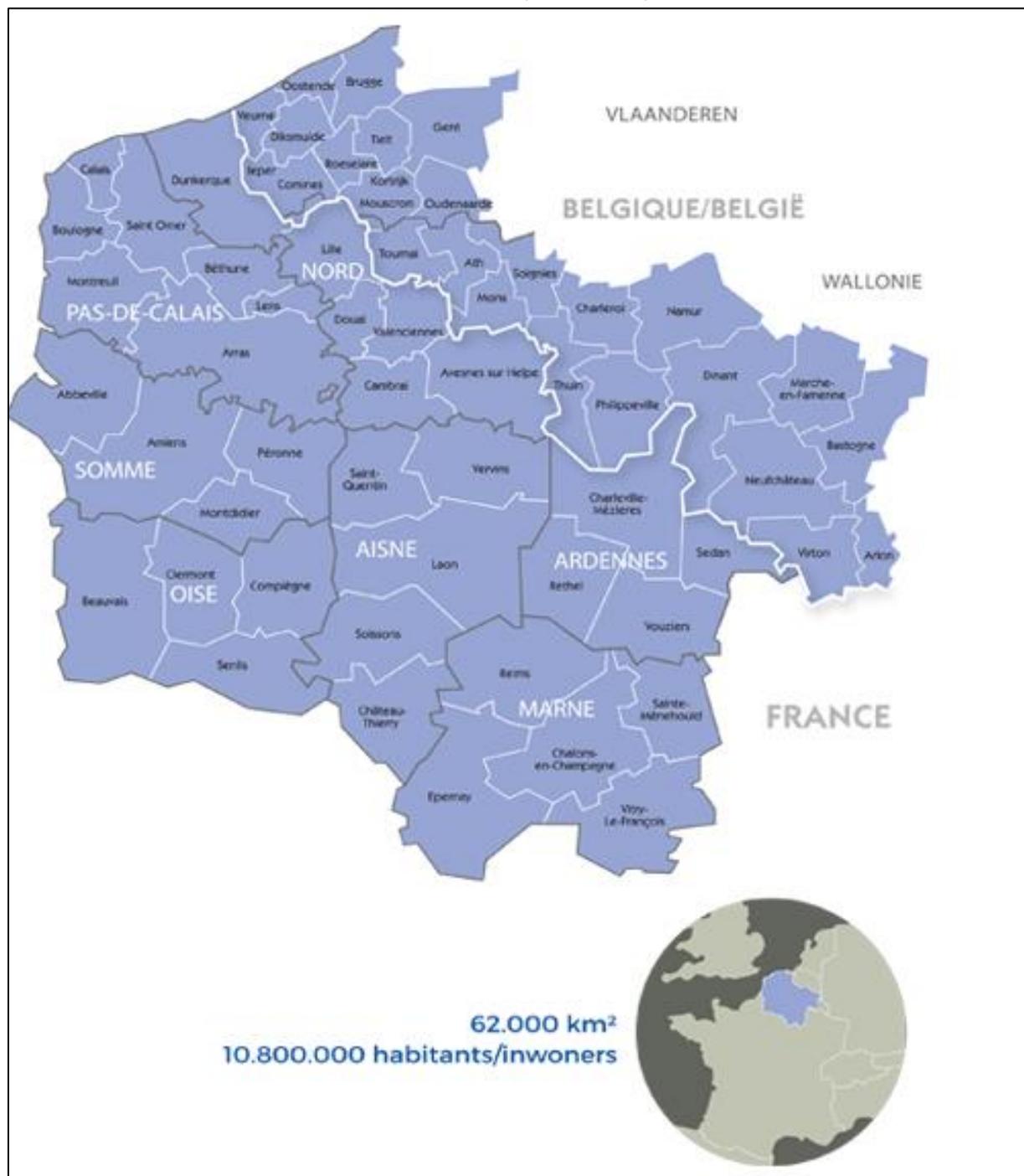
---

<sup>173</sup> S. Curzi, É. Delecosse, V. Moyses, « La coopération transfrontalière européenne », *op. cit.*, p. 20.

<sup>174</sup> *Ibid.*

et enfin que malgré les intentions politiques, l'intercommunalité rencontre tout de même des difficultés à assumer pleinement son rôle.

**Figure 11** – Carte de la zone couverte par le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020)



Source : Site internet du programme Interreg V : <https://interreg5.interreg-fwvl.eu/fr/>. Consulté le 18 juin 2023.

### Les difficultés des communes frontalières à s'impliquer dans les projets Interreg

Les petites communes frontalières, aux premières loges de la coopération, jouent supposément un rôle central dans la réalisation des projets qui touchent leur territoire. Des deux cas d'étude « Vlaemsch Attitude » et « QUALICANES », il ressort cependant que les communes ont relativement peu d'emprise sur eux, et surtout qu'elles ont des difficultés à gérer (et financer) les programmes du fait de leur capacité de gestion induite par leur taille (mais arrivent tout de même à les mener à bien).

#### *Le cas du micro-projet « Vlaemsch Attitude »<sup>175</sup>*

Les communes de Heuvelland (Belgique), Bailleul et Saint-Jans-Cappel (France) ont souhaité bénéficier du programme Interreg sous la forme d'un micro-projet destiné à « renforcer les relations entre les populations [...], développer les actions touristiques et de loisir [...], développer les échanges d'idées et d'individus, des associations et des institutions ». <sup>176</sup> Les objectifs mis en avant sont clairement orientés vers la culture et le tourisme, deux axes qui ne sont plus dans les priorités du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen. Ce paradoxe prouve la nécessité d'inclure dans les axes du programme Interreg la coopération dans le cadre de la culture, étant une demande des acteurs de la coopération transfrontalière locale et qui coopèrent sur cette thématique alors qu'elle n'est plus une priorité du programme. Le micro-projet se constitue en une série d'évènements, à la manière du projet « 300 ans de frontière », avec un budget total de 30 500 EUR sur la période 2018-2019. La commune d'Heuvelland était la chef de file.

Ce micro-projet a été lancé dans l'optique d'intégrer les moyens de communication en matière de tourisme avec la production de documents communs bilingues, à l'instar de « LKT Tourisme ». Etant donné qu'il s'agissait d'un micro-projet, César Storet avait anticipé que le cadre serait souple, et surtout que des petites communes comme Saint-Jans-Cappel auraient la capacité de le gérer.

*Un micro-projet [...], sans rien de stratégique [...] dès qu'il y a de l'enjeu, on arrive sur l'intercommunalité. Je pense que si on veut faire des petits projets sans envergure, qu'il y ait quelques milliers d'euros, la commune peut rester l'interlocuteur. Dès qu'on part sur des*

---

<sup>175</sup> Les informations pour cette partie ont été en partie récupérées du rapport d'activités final du micro-projet. Je remercie particulièrement Olivia D'Hau pour m'avoir permis de le consulter. Cependant, pour des raisons de confidentialité, il m'a été demandé de ne pas le diffuser.

<sup>176</sup> Sur le site Interreg IV, *op. cit.*

*sujets beaucoup plus stratégiques pour les habitants et le développement du territoire, ça se jouera au niveau de l'intercommunalité.* (César Storet)

César Storet a d'ailleurs rajouté que l'enjeu de l'échelon était aussi à prendre en compte côté belge, puisque « Par contre, Heuvelland, c'est qu'eux me disent 'on veut bien travailler ensemble' mais voilà : l'interco [la CCFI] leur fait peur ; autant Poperinge un peu moins parce que c'est beaucoup plus gros, plus structuré. » De ce fait, et pour capter un peu plus de capacité administrative sans faire entrer la CCFI dans le concert de ce micro-projet, la commune de Bailleul (15 000 habitants) a été intégrée au projet « Vlaemsch Attitude ». Florent Vandabeele, conseiller municipal délégué aux relations internationales et au tourisme de Bailleul, a d'ailleurs repris ce thème de l'importance de la CCFI, « Ça nous permet d'avoir une petite indépendance vis-à-vis de la CCFI, et j'aime beaucoup ce qu'ils font, et heureusement qu'ils sont là en nous aidant dans beaucoup de projets, mais pour avoir un petit peu d'indépendance, il s'agirait de relancer ce projet-là pour être vraiment Bailleul, Saint-Jans, Heuvelland. »

La véritable difficulté qu'a posé le projet « Vlaemsch Attitude » n'est cependant pas de faire l'équilibre entre les forces et les pressions de la part de l'intercommunalité ou des communes voisines, ni même dans la désignation d'un chef de file, mais plutôt dans la gestion courante du projet et surtout des suites à lui donner. En effet, même un micro-projet requiert de la capacité technique et du temps à lui consacrer, là où le personnel à Saint-Jans-Cappel est composé de

*4 [personnes], tout le monde n'est pas à temps plein, je ne parle pas du service technique mais vraiment du personnel de mairie, ils font déjà l'état civil, la paye, l'éducation etc. C'est compliqué parfois de leur demander de mener des projets en plus. On y arrive, mais une fois que le projet est terminé, [...] forcément ça s'écrase même si on a envie de poursuivre [...] et rien n'a été reconduit depuis et on ne s'est même pas proposé d'en faire un nouveau [micro-projet].* (César Storet)

Le projet est jugé comme réussi, notamment en raison du fait que Heuvelland était porteur du projet, très « flexible ». Toutefois, une mauvaise surprise a conclu le micro-projet, puisque « D'ailleurs on n'a même pas reçu les 30 000, puisque sur un document on a oublié de mettre le logo de l'Europe, et j'ai trouvé ça un peu dommage parce que les actions ont été réalisées, on a suffisamment fait la promotion de l'Union Européenne. [...] Je crois qu'on a perdu 5 000 euros sur les 30 ; une commune comme Saint-Jans, en perdre 5, ça représente beaucoup. »<sup>177</sup>

Cette perte sèche est pénalisante non seulement pour la commune chef de file, qui avance les frais le temps que les actions soient validées pour récupérer la subvention ensuite, mais aussi pour les partenaires sur qui retombe le couperet financier. Cette situation réduit d'ailleurs la

---

<sup>177</sup> Un peu plus tard dans l'entretien, César Storet se demande s'ils avaient perdu 10 000 ou 15 000 EUR à l'échelle du projet, mais dans tous les cas, la somme non-perçue reste très importante par rapport à Saint-Jans-Cappel.

volonté du personnel de mairie de Saint-Jans-Cappel, étant donné « c'est vrai qu'après ça, les salariés, devant cette exigence, quand on leur demande de remonter un projet Interreg, alors que c'est pas du tout leur spécificité [...], quand on en monte un en dix ans et qu'on se loupe, on n'a plus envie de faire le deuxième. »

De l'exemple de ce micro-projet Interreg peut être relevé le fait que les communes tentent elles-mêmes de coopérer via Interreg, bien que le personnel ne soit pas du tout habitué à monter des (micro-)projets Interreg. Ensuite, l'exigence imposée par le cadre du programme nuit à l'image d'Interreg dans les entités administratives qui n'ont pas l'habitude d'en faire. En somme, l'échelon intercommunal semble aussi plus pertinent pour des projets qui, pour reprendre les termes de César Storet, sont plus stratégiques et couvrent plus globalement le territoire. L'intercommunalité agit comme un pôle de ressources, tant financières qu'administratives étant donné qu'elle a plus de moyens qu'une petite commune de la taille de Saint-Jans-Cappel.

#### *Le cas du projet « QUALICANES »*

Le projet Interreg « QUALICANES » est né du portefeuille de projets « Flandria Rhei », ou plus précisément il est issu des consultations qui ont été tenues dans le cadre du projet « PARTONS 2.0 ». Il a été mené d'avril 2019 à décembre 2022, pour un budget total de 1 720 641.53 EUR. Centré sur le poste frontalier de Callicanes, sur la commune de Godewaersvelde, « QUALICANES » a pour objectif de « renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sociale » Concrètement, il s'agit de faire vivre le poste frontière de Callicanes en dehors des activités commerçantes qui se sont implantées depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Pour ce projet, la CCFI est chef de file, avec la commune de Godewaersvelde (entre autres) partenaire.

Il y a cependant un décalage entre la manière dont le projet est piloté et la manière dont il est perçu par les élus de la commune de Godewaersvelde. Le principal axe de ce décalage est la difficulté de suivre ce qu'il se passe techniquement. De la même manière que le micro-projet « Vlaemsch Attitude », Martial Waeghemaeker pointe le fait que la commune de Godewaersvelde a peu de moyens humains (et financiers) pour assurer le suivi du projet :

*Nous on a eu un peu de difficultés à s'intégrer [au projet « QUALICANES »] parce qu'on est en face de techniciens ; honnêtement, on est très techno là. Interreg, c'est très techno. Même s'il y a un politique derrière pour insuffler, essentiellement la CCFI, mais on se retrouve derrière avec du très technocratique. C'est pas toujours évident pour un élu de débarquer là-dedans. On se retrouve avec des cabinets d'étude, des trucs, des machins, des contraintes sur des projets Interreg qui sont assez complexes. On n'est pas non plus des spécialistes, on n'a pas non plus de techniciens du tout. [...] C'est toujours le gros problème*

*des communes, des petites communes comme ici, où il y a deux personnes à l'accueil et le secrétaire général. Le secrétaire général est débordé par la voirie etc. [...] En tant qu'élu, avec ma collègue [...], on a essayé de suivre, mais on n'y est pas tous les jours, alors qu'eux ils y sont tous les jours, c'est leur job, ils baignent dedans et s'y intégrer ce n'est pas évident. (Martial Waeghemaeker)*

*En termes de financements, on a essayé d'apporter nos petits moyens ; d'ailleurs on a essayé de tirer un peu pour ne pas payer de trop. [...] L'enjeu, le maire l'avait dit, c'est de tirer le plus possible pour la commune, mais c'est encore à faire parce que c'est une extrémité de notre commune. (Martial Waeghemaeker)*

Le projet « QUALICANES » est beaucoup plus important que le micro-projet « Vlaemsch Attitude » en termes d'actions et de fonds engagés, puisque sur l'enveloppe totalisait 1 720 641.53 EUR. La commune de Godewaersvelde, participant au titre de partenaire étant donné que le site se trouve en partie sur son territoire, voit en la reconversion du poste de Callicanes un enjeu économique. En effet, les infrastructures ont appelé des entreprises, des commerçants et des membres du secteur de la restauration à se positionner sur la frontière, au point qu'un hameau s'est développé (hameau du Tilleul). Désormais, c'est la compagnie belge Wybo (transporteur de marchandises) qui a installé un entrepôt à cet endroit, notamment en raison de la cherté du terrain : « On a énormément de belges qui s'installent en France, pour monter leur entreprise. Pourquoi ? Parce que le terrain est beaucoup moins cher chez nous que chez eux. Par exemple, entre la CCFI et Poperinge, le prix peut être multiplié par trois. » (Émilie Hochart). Le but de la commune de Godewaersvelde est donc d'attirer les entreprises tout en ménageant les habitants du hameau du Tilleul, la cohabitation étant parfois difficile sur un lieu important de trafic routier comme Callicanes (Martial Waeghemaeker).

Si la coopération transfrontalière avec les micro-projets Interreg semble être le bon échelon pour des petites communes frontalières, Martial Waeghemaeker témoigne d'une réelle difficulté dans le suivi technique du projet « QUALICANES ». De ce fait, en ce qui concerne les projets Interreg, les communes agissent dans le cadre européen via l'intercommunalité, dans l'exemple de « QUALICANES » la CCFI est chef de file. Il existe néanmoins une pratique politique de l'engagement dans les projets Interreg, permettant parfois aux communes de s'assumer en dehors du cadre intercommunal.

### La grande intercommunalité, interface de la province ?

La naissance des deux grandes intercommunalités dans l'espace du Westhoek français a permis la constitution d'un bloc important à mi-chemin entre le département et les communes

les composant. Cette recomposition laisser supposer que le rôle central voulu par la province et le département, à défaut d'être remis en question, a dû être revu. La concentration technique induite par le regroupement en intercommunalité permet en effet à cette dernière de s'impliquer dans des programmes requérant beaucoup d'investissement humain et financier (pour les projets). La province de Flandre Occidentale et le Nord sont toujours moteurs de la coopération transfrontalière (locale) sous la forme d'Interreg, mais la CCFI démontre par le projet « QUALICANES » qu'elle peut aussi s'investir à ce niveau. Au final, ce qui joue dans la relation entre l'intercommunalité et les autres acteurs de la coopération transfrontalière locale sont les relations personnelles des personnes composant les institutions, qui se sont rencontrées dans le cadre d'Interreg mais qui coopèrent au-delà du cadre Européen.

*La province de Flandre Occidentale, toujours moteur de la coopération transfrontalière locale dans le Westhoek français*

La province de Flandre Occidentale jouait déjà un rôle prépondérant lors de la précédente programmation Interreg, et renouvelle sa position avec Interreg V. Elle le fait dans le cadre du programme « Flandria Rhei », projet-pilote d'un portefeuille de projets dont fait partie le projet « QUALICANES ». Le but de ce portefeuille est « d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des populations frontalières. » Ce projet-pilote et son portefeuille ont structuré la coopération transfrontalière locale dans le Westhoek français, avec les projets « MARGATEAUX », « ECOSYSTEM », « VALYS », « VEDETTE », « PARTONS 2.0 » et « TRANSMOBIL », auxquels s'est ajouté le projet « QUALICANES » en 2019 à l'issue de consultations menées dans le cadre du projet « PARTONS 2.0 ».

*Je suis arrivée en 2017, j'avais 3 projets. On était partenaires. C'était la province qui portait les projets. Il y avait « PARTONS 2.0 » [...] « TEC ! » et « LYSE », donc ça c'était les trois premiers projets que j'avais à gérer du point de vue administratif et financier. Ensuite on a eu trois nouveaux projets, « TRANSMOBIL », « EUROCYCLO » et « RURALITÉ ». (Émilie Hochart).*

*La CCFI, chef de file du projet « QUALICANES »*

Même si la province de Flandre Occidentale a été la principale force en ce qui concerne les projets du portefeuille « Flandria Rhei »,<sup>178</sup> c'est la CCFI qui est chef de file pour le projet

---

<sup>178</sup> Moins le projet « Ruralité », qui était géré différemment parce que porté par Westtoer.

Interreg « QUALICANES ». Ce projet a été l'occasion pour la CCFI de montrer son rôle premier dans la coopération transfrontalière locale, comme le prouve la photo de C. Dejaegher (maire de Poperinge), J. de Béthune (député de la province de Flandre Occidentale), Valentin Belleval et Pascal Codron (tous deux représentant la CCFI) lors de l'inauguration du bâtiment modulaire temporaire installé avec le projet « QUALICANES ».<sup>179</sup>

Cependant, Émilie Hochart est revenue sur la manière dont la CCFI s'est retrouvée chef de file du projet. Elle évoque le fait qu'il y a eu des négociations politiques, et que sous l'insistance de la province, la CCFI a finalement accepté de mener ce projet. En somme, en donnant de l'importance à la CCFI, la province renforce son rôle de moteur dans la coopération transfrontalière locale.

*L'expérience du projet « PARTONS 2.0 » a tellement bien fonctionné qu'avec la province, on s'est dit qu'il fallait qu'on continue le travail, et c'est comme ça qu'on a eu l'idée de lancer un dernier projet Interreg. La condition c'était que la CCFI porte le projet. »*

*La CCFI de base ne voulait pas prendre ce projet-là ?*

*Ce n'est pas qu'on voulait pas, mais en fait entre la province de Flandre Occidentale et la CCFI, c'est pas du tout la même dimension d'organisme. Une province flamande, la province de Flandre Occidentale, ça se rapproche plus de l'échelon du département, de la région. Il n'y a pas vraiment d'équivalent français mais c'est entre les deux. (Émilie Hochart)*

Cette occasion pour la CCFI de mener un projet Interreg s'est accompagné d'une aide en termes techniques par la province. Elle a soutenu la gestion, partagé ses méthodes de travail avec Émilie Hochart, la personne de contact du projet.<sup>180</sup> « Après c'est une discussion qu'ils ont eue entre élus et ça a été convenu comme ça. La province, les collègues nous ont beaucoup aidés. » Callicanes montre aussi que bien que la culture et le tourisme ont disparu des priorités du programme Interreg, l'intercommunalité est toujours capable de s'investir sur d'autres thématiques comme en matière d'aménagement du territoire.

#### *Incarnation et relations interpersonnelles, clefs de la coopération transfrontalière locale*

Que ce soit pour le micro-projet « Vlaemsch Attitude » comme le projet « Flandria Rhei », l'un des principaux objectifs était de réunir les élus afin qu'ils échangent de la situation frontalière (Olivia D'Hau, Florent Vandenabeele, Émilie Hochart, Bern Paret, César Storet) pour adopter une ligne commune. Même si cette utilisation des projets Interreg est limitée par

---

<sup>179</sup> Voir Figure 24 en annexe.

<sup>180</sup> Cf. infra à propos de la capacité humaine de mener à bien le projet « QUALICANES ».

le renouvellement des mandats des politiques, la stabilité est cependant un peu plus présente dans les corps techniques.

En effet, les techniciens de la coopération transfrontalière sont perçus comme baignant dans le bain du projet Interreg.<sup>181</sup> Cette pratique de proximité se retrouve dans la relation entre la CCFI et la province de Flandre Occidentale. Émilie Hochart est en effet une « porte d'entrée » selon ses propres termes, une personne identifiée par les personnes travaillant à la province pour les questions concernant la CCFI.

*Ils savent que moi je suis la porte d'entrée de la CCFI. Quand ils ont une question, par exemple l'autre jour Bern avait besoin d'informations sur comment fonctionne les départementales en France pour l'entretien et aussi pour tout ce qui est réglementation des vitesses. Donc il sait que c'est à moi qu'il faut demander et si je n'ai pas la réponse je lui donnerai les coordonnées de la bonne personne. C'est beaucoup plus simple comme ça. (Émilie Hochart)*

Cette incarnation se retrouve également à la province, puisque dans les entretiens avec Valentin Belleval, César Storet, Martial Waeghemaeker, Pascal Codron et Émilie Hochart, la province est incarnée par J. de Béthune et Bern Paret, ce dernier étant l'interlocuteur pour les questions technique (en plus des gestionnaires de projets à la province), J. de Béthune pour les questions plus politiques. Cette division entre technique et politique existe aussi côté français, le politique étant incarné par Valentin Belleval et Pascal Codron pour les questions relatives à la coopération transfrontalière locale à l'échelle intercommunale.<sup>182</sup> De manière un peu plus générale, grâce à cette incarnation, « Je pense que la CCFI est devenu un acteur incontournable dans la région. J'en plaisante avec Bern, le jour où je pars comment ils vont faire ? Ils ne savent pas parce que je suis l'interlocutrice privilégiée pour les projets Interreg. Après, ils sont contents de travailler avec nous, parce qu'avec nous ça fonctionne, un peu trop bien même » (Émilie Hochart).

Bern Paret, de la province de Flandre Occidentale expliquait qu'une des raisons pour lesquelles il a du mal à coopérer avec la CCHF est qu'il n'a pas les numéros de téléphone professionnel du personnel de la CCHF. De fait, le manque de moyens attribué au personnel nuit directement à la qualité de la coopération et réduit le champ des possibilités de coopérer, alors qu'il a tous les numéros de téléphone des élus locaux qui sont engagés dans la coopération transfrontalière.

---

<sup>181</sup> Cf. citation de Martial Waeghemaeker p.67.

<sup>182</sup> Voir Figure 24 en annexe.

## Les difficultés de l'intercommunalité

Si la CCFI est relativement proactive dans son rôle de moteur, la coopération « fonctionne trop bien » en raison du fait qu'un projet en appelle un autre, et que malgré la volonté politique avenante, les moyens alloués à la coopération transfrontalière locale sont limités.

### *La volonté politique, clef de voûte de l'action intercommunale*

La volonté politique est tout d'abord un premier frein (ou levier) au développement des actions de coopération transfrontalière locale, tant pour les communes frontalières que pour l'intercommunalité. En somme, il s'agit d'un choix à opérer entre d'une part coopérer (en fonction de la situation géographique, des moyens à disposition, des opportunités), et d'autre part le niveau de cette coopération (départemental/provincial, intercommunal ou local).

André Figoureux, est cependant dubitatif quant à l'entente qui peut exister de part et d'autre de la frontière, parlant du fait qu'il s'agit :

*Si vous me permettez l'expression, de grandes messes. Régulières, mais après les concrétisations qu'on attend pendant des années et des années, les mandats se terminent et il n'y a rien au bout. On parle beaucoup de coopération transfrontalière. Un exemple tout simple, c'est pour tout ce qui regarde le vélo. Nous avons commencé à travailler avec eux il y a des années et des années, nous sommes encore au balbutiement, ici, dans la région, pour le développement de l'usage du vélo. (André Figoureux)*

En ce qui concerne la petite politique étrangère des communes, Olivia D'Hau, par exemple, cite le fait que son « élu direct n'avait pas d'orientation claire sur l'avenir [de la coopération transfrontalière], donc ça se décline sur mon poste ». Elle pointe le fait que depuis 2020 et le changement de municipalité à la ville de Bailleul, ainsi que la pause de la coopération induite par le Covid, a rebattu les cartes des relations transfrontalières de la ville, ce que Florent Vandabeele a confirmé dans son entretien. Heuvelland, Bailleul et Saint-Jans-Cappel ont tenté de reconduire le micro-projet « Vlaemisch Attitude », mais le deuxième confinement a été fatal (F. Vandabeele) à la volonté politique de le mettre en place, le momentum étant passé.

Au niveau de l'intercommunalité, la réunification des petites communautés de communes, « qui n'avaient pas les moyens non plus d'avoir une infrastructure avec des techniciens » (Martial Waeghemaeker) a été le moment politique pour pallier cet état de faits. « Et ça, c'est une question de volonté politique de monsieur Bataille [second président de la CCFI] et a priori de monsieur Belleval » (Martial Waeghemaeker).

Pour Valentin Belleval, cette volonté politique est explicable parce qu'elle se fait de deux manières. La première, c'est la nécessité de la coopération étant donné les choix politiques internes, par exemple dans le cadre de la politique suivie par la CCFI de se développer le long de l'axe « Flandre » de l'autoroute A25 (axe Lille-Dunkerque). La seconde est les opportunités économiques, qui sont en fait les projets Interreg. Il résume la coopération transfrontalière à une volonté politique partagée de part et d'autre par les élus locaux.

Émilie Hochart traduit la primauté de la volonté politique comme rendant sa position relativement précaire, étant donné que si un changement de majorité intervient, alors l'intercommunalité risque de ne plus s'investir dans les projets Interreg.

*C'est parce que les élus de la CCFI le veulent bien. Si ça se trouve demain, ils vont changer d'avis, ils vont vouloir arrêter. Je ne pense pas [que ça arrivera], sinon je m'ennuierais, mais bon. Ce que j'essaie de comparer, avec Bern, c'est la CCHF, mais ce n'est pas ce n'est pas la même interco. Ce n'est pas vraiment comparable avec la CCFI [...]. Ils ne sont pas chefs de file de projet. Ils sont partenaires, donc ils participent à leur niveau. (Émilie Hochart)*

Enfin, du point de vue de Bern Paret (province de Flandre Occidentale), la CCFI a toujours été plus active que la CCHF en matière de coopération transfrontalière, notamment parce qu'elle est allée volontairement voir l'interlocuteur du Pays Cœur de Flandre, avec qui la province avant 2014 coopérait.

*On a eu des difficultés dans le cadre de projets avec la CCHF. Et même hier soir, j'ai envoyé un courrier au niveau de la CCHF, à la directrice générale des services, parce qu'il y a des factures qui ne sont pas encore payées, des factures des projets européens [du projet « RURALITÉ »]. Ça montre qu'ils ne sont pas organisés là-dessus. C'était un projet qui avait été écrit avec le Pays Moulins de Flandre, qui est devenu CCHF, et la nouvelle structure n'a jamais réussi à bien tout reprendre.*

*Et est-ce que ce genre de problèmes est aussi arrivé avec la CCFI ?*

*Non, c'était la CCFI qui nous a demandé pour travailler ensemble, dès le début [2014]. (Bern Paret)*

Bern Paret fait d'ailleurs le parallèle avec le fait que la CCHF n'a pas de technicien spécialisé dans la coopération transfrontalière locale (que ce soit relations extérieures ou aux projets européens), contrairement à la CCFI (le travail d'Émilie Hochart).

*L'intercommunalité, une économie de moyens vers plus d'efficacité ?*

Si l'intercommunalité arrive à s'intégrer de concert avec un homologue dans une logique de coopération transfrontalière, elle peut cependant ne pas se retrouver en capacité de mener des projets Interreg. En effet, malgré la plus grande technicité induite par son niveau et malgré la volonté politique, les moyens humains pour assurer le suivi et la gestion d'un projet Interreg

peuvent être limités, notamment parce que la coopération transfrontalière est une option, un choix politique qui peut être pris. L'administration doit cependant déjà assumer les différentes compétences obligatoires induite par sa nature d'intercommunalité, la coopération transfrontalière est donc « un plus », alors même que l'intercommunalité est présentée comme une bonne échelle de travail pour la coopération transfrontalière locale (Valentin Belleval).

La coopération avec l'intercommunalité fait suite à la fin des pays, Cœur de Flandre qui a été repris par la CCFI et Moulins de Flandre à la CCHF. La coopération avec ces deux pays était quelque chose qui fonctionnait (Vincent Bassez), ce que confirme Bern Paret.

Au fil des années, la province de Flandre Occidentale a accumulé une certaine expertise en matière de gestion des programmes Interreg, comme le confirmait Émilie Hochart dans son entretien. Là où elle est seule pour s'occuper du suivi administratif et financier des projets Interreg, la province a choisi de déléguer cette tâche à une personne par projet.

*On est tout petit. Ah, eux [la Flandre Occidentale] leur service Europe, ils doivent être une trentaine. Moi, je suis toute seule. [...] Les collègues [de la province] nous ont beaucoup aidés. Ils se doutaient bien qu'on n'avait pas les mêmes moyens qu'eux, donc ils étaient assez disponibles aussi pour nous, pour nous accompagner. C'est une charge énorme de travail et beaucoup de responsabilités. [...] C'est pour ça qu'Interreg, c'est un bon dispositif mais c'est [...] c'est fait pour les organismes qui sont capables de porter les projets par eux-mêmes. (Émilie Hochart)*

Émilie Hochart insiste sur le fait que la charge de travail est considérable, d'autant qu'elle était référente de la CCFI sur 6 projet dont le projet « QUALICANES » où la CCFI était chef de file. Quand elle détaille le quotidien de son travail, elle met en avant le fait qu'il faut tantôt préparer le fond des réunions que la forme (achat de croissants), et que ce simple geste prend des proportions énormes étant donné qu'il faut répondre à une mise en concurrence.

*Moi, je me suis fait taper sur les doigts parce que mon logo n'était pas assez grand ou alors il manquait la phrase en dessous. [...] C'est très sévère, on a des règles à respecter. Par exemple, vous êtes venu au bâtiment de Callicanes : je ne sais pas si vous avez fait attention à la façade, j'ai collé le logo Interreg un peu partout. Je crois que j'ai dû le mettre 2 ou 3 fois sur l'extérieur du bâtiment. Et quand vous rentrez dans le bâtiment, sur la droite, on a aussi une petite pancarte obligatoire à coller pour expliquer l'enjeu du projet. Et puis les montants aussi, le budget et les subventions. C'est très compliqué, il faut être motivé, il faut le vouloir. Après, j'aime beaucoup mon métier, mais il faut s'accrocher, quoi.*

*Pour la petite histoire, quand je fais des réunions et que je vais chercher des petits pains, il faut que je donne 3 devis. A chaque fois c'est 3 devis, parce qu'il faut faire une mise en concurrence parce que c'est de l'argent public, c'est l'argent de l'Europe donc il faut toujours qu'on prenne le moins cher. [...] Comme moi je suis seule à gérer tout ça, je fais tout de A à Z, je dois préparer les réunions, aussi bien le contenu que la partie logistique. On a tous nos rapports d'activité à fournir tous les 6 mois, les déclarations de créance à préparer tous les 6 mois, on a nos comités d'accompagnement tous les 6 mois. En fait, il faut toujours se justifier, tout le temps tout le temps tout le temps. Et ensuite, on a aussi la partie d'audit, de contrôle, qui est très stricte, on paye des cabinets comptables. L'erreur est humaine, j'ai*

*plein de projets aussi à gérer, ça peut très bien arriver que je me trompe d'une virgule ou d'un chiffre quand j'enregistre mes dépenses. Eux sont là pour vérifier que tout est en ordre, que tout est correct. Je leur fournis aussi tous les justificatifs possibles pour expliquer mes mises en concurrence, et comment je suis arrivée à ce montant-là. Donc du coup on paye ces cabinets pour contrôler une première fois notre travail.*

*Après, il y a le contrôle de l'échelon suivant, lui n'est pas forcément systématique [...]. Dans deux semaines j'ai un audit, des représentants de la région Hauts-de-France vont venir dans mon bureau. Il va falloir que je leur sorte tous les documents, les preuves possibles pour prouver ma bonne foi et que l'argent a été utilisé à bon escient. Je ne peux pas vous montrer pour des raisons confidentielles, mais le mail qu'ils m'ont envoyé, ils demandent des choses je ne sais même pas ce que c'est. Voilà un peu mon désarroi. C'est une charge de travail très, très lourde, très complexe, très stricte. C'est un peu cru ce que je vais dire, mais on est fliqués. C'est normal, c'est de l'argent public, mais il faut avoir le personnel derrière pour gérer. Par exemple, je sais qu'à la province, ils s'organisent autrement. J'ai ma collègue \*\*\*\*\* qui est là vraiment pour faire la comptabilité, elle ne fait que ça. Elle ne s'occupe pas de projets. Ici, ce n'est pas le cas, moi je dois gérer la compta et les projets aussi. (Émilie Hochart)*

Au final, si la CCFI fait figure de proue par rapport à la CCHF et la CCFL en termes de ressources mises à disposition pour la coopération transfrontalière, les moyens alloués ne permettent pas, ou difficilement, de faire face à la charge de travail que la coopération transfrontalière sous la forme d'Interreg requiert.

## Conclusion

La CCFI est devenu un acteur relativement important dans la coopération transfrontalière locale dans le Westhoek français. L'intercommunalité joue le rôle d'intermédiaire pour les communes, et leur permet d'avoir plus de poids vis-à-vis de la province de Flandre Occidentale, principale force motrice de la coopération transfrontalière (Interreg) dans la région.

Ce rôle voulu par les politiques de la CCFI et par la province de Flandre Occidentale s'appuie sur les relations des techniciens entre eux. Si la participation aux programmes Interreg de la CCFI est jugée réussie, elle n'est pas pour autant automatique et souffre d'une congestion des programmes entre les mains d'une seule personne, ce qui rend le suivi assez délicat alors que le programme Interreg est déjà réputé pour sa complexité.

Le développement d'une entité institutionnelle se traduit souvent par son autonomisation, comme le montre la littérature à propos de la construction des intercommunalités. Cette autonomisation peut décourager la coopération transfrontalière comme pour Heuvelland, les voisins de cette commune ayant alors opté pour un projet plus localisé au niveau de leur propre commune. Il n'y a cependant pas de ressentiment qui existe quant à l'articulation des actions en petite politique étrangère (et encore moins en matière de coopération transfrontalière), en tous

cas actuellement (sauf au moment de la construction de la grande intercommunalité, car le mariage a souvent été décrit comme « subit » ou acté « dans la douleur »). En somme, Émilie Hochart résumait cet état de faits : « Ben moi je suis là pour faire le sale boulot entre guillemets et eux [petites communes], ils n'ont plus qu'à profiter [...]. Ils n'attendent pas après la CCFI pour faire la coopération à leur niveau avec le bourgmestre de Poperinge. »

## **Conclusion générale**

### *Résultats principaux*

Malgré une absence relative de littérature sur le sujet de la coopération transfrontalière locale, liée à la relation entre communes et intercommunalités, le cas du Westhoek français permet de rendre compte de plusieurs éléments. Le premier, et peut être le plus important, est que les intercommunalités françaises s'emparent de l'outil Interreg, et plus généralement de la coopération transfrontalière locale. L'obtention de la subvention du FEDER est une des principales motivations de la coopération transfrontalière dans le Westhoek français, ou en tous cas une des raisons pour lesquelles les difficultés liées au cadre imposé par le dispositif Interreg sont surpassées.

L'étude montre également que toutes les intercommunalités frontalières ne pratiquent pas assidument la coopération sous la forme d'Interreg, à l'instar de la différence d'engagement entre la CCHF et la CCFI. Cette différence peut être expliquée à la fois par la volonté politique de s'engager dans un projet de coopération transfrontalière (Interreg ou non) ; et ensuite de pouvoir assurer la pérennité de ce projet par la capacité administrative. Si toutes les intercommunalités frontalières françaises ne prennent pas part au projet Interreg, l'exemple de la CCFI montre que c'est tout à fait possible.

Même une grande intercommunalité de 50 communes telle que la CCFI n'arrive à gérer les dossiers liés à la coopération sous la forme d'Interreg que difficilement. Une seule personne est en charge des dossiers (dont « QUALICANES », en chef de file), qui a de plus reçu l'aide du personnel technique de la province de Flandre Occidentale voisine. La coopération transfrontalière locale est synonyme de relations étroites et personnelles, où les numéros de téléphone sont échangés pour plus de facilité dans la communication.

Le cadre des projets Interreg est cependant lourd, autant pour les petites communes engagées dans des micro-projets, qu'une intercommunalité d'une certaine taille comme la CCFI. Cette difficulté que représente Interreg pour l'échelon local ne peut être imputable seulement à sa rigidité, même si une plus grande souplesse dans les règles et le suivi allègerait considérablement cet obstacle, mais aussi au peu de moyens dont disposent les collectivités locales aussi bien communales qu'intercommunales.

Les intercommunalités héritées de la recomposition territoriale de 2013-2014 sont encore jeunes et apprennent de leur expérience en termes de coopération transfrontalière, comme l'a fait la province de Flandre Occidentale. Au final, Vincent Bassez récapitule la perception d'Interreg par les collectivités locales françaises comme étant tronquée. En effet, les élus locaux voient en Interreg un outil pour financer des projets d'investissement lourds, alors que ce n'est pas l'objet du programme :

*La perception d'Interreg n'est déjà pas brillante, donc au niveau de l'interco, non, c'est nul. Ils voient un effet d'aubaine pour avoir du cofinancement, mais ce que je viens d'évoquer sur est-ce que on est dans du cofinancement d'investissement lourd, ou est-ce qu'au contraire on va chercher un cofinancement pour faire évoluer ces pratiques, c'est plutôt ça l'esprit d'Interreg. On est très, très loin du compte. Et ce qui fait qu'à chaque fois on leur dit 'non, non, à la fin il n'y aura pas d'investissement concret', ils se disent 'que des emmerdes pour pas de financement'. [...] Donc nous [le CAUE] et la province, on essaie de compenser cette espère d'incompréhension en identifiant, donc en faisant des cahiers des charges, à l'intention des intercos et des communes pour qu'ils se repositionnent au bon endroit. (Vincent Bassez)*

Cette incompréhension se conjugue côté belge par une récupération de la possibilité pour la province de montrer à des communes qu'elle est utile. En effet, certaines villes en Belgique se sentent déconsidérées par les échelons régional et fédéral, en Flandre (comme en Wallonie d'ailleurs) :

*Là-dedans, aujourd'hui sur les dépôts de projet, quand on s'adresse dans le programme Interreg VI, on s'adresse aux petites villes aussi parce que c'est le grand oublié côté belge. La politique belge travaille sur le fédéral, sur les grandes villes, la province depuis longtemps s'adresse aux villes qui sont juste en dessous du seuil, et reste toutes les communes comme Dixmude, qui sont totalement en dehors de l'écran radar. Il est vital pour la province de montrer aux élus locaux que la province est utile. Donc, ils montent un projet Interreg pour que ces villes se sentent considérées par la province. Ça veut dire qu'ils prennent un risque de détourner les objectifs de l'Interreg pour faire de l'investissement lourd, les Wallons sont bien attentifs à ça, mais vraiment plus que bien attentifs. (Vincent Bassez)*

Vincent Bassez juge que la coopération transfrontalière (et tout particulièrement Interreg) est en-deçà du potentiel de la CCFI. En effet, la volonté politique affichée ne correspond pas aux moyens attribués au service Europe de la CCFI, et plus que cela, le service Europe et ses actions sont vues comme étant une « opportunité » (Valentin Belleval), du « bonus » (Pascal Codron), ce que Vincent Bassez déplore : « Par rapport à ce que la CCFI pourrait faire, on est très, très loin. Mais pour ça il faudrait que le service Europe ne soit pas vu comme la cerise sur le gâteau mais soit structurant. »

*Limites de l'étude et prochains axes de recherche à approfondir*

L'étude menée souffre d'un manque de représentation dans les personnes interrogées de personnel technique et d'élus de communes frontalières venant de la CCHF. De plus, toutes les

démarches qui ont été entreprises pour trouver des informations quant à la réalisation et à la gestion des projets Interreg n'ont pas fini d'aboutir à l'heure où le mémoire est écrit. De ce fait, les résultats éventuels auxquels ces données permettraient d'aboutir seront présentés lors de la soutenance. Pour compléter l'analyse avec une approche historique, il s'agit aussi d'interroger les personnes en charge de la coopération transfrontalière depuis la naissance des intercommunalités. Les projets pourront aussi faire l'objet d'une analyse systématique, sans se limiter aux projets d'ordre culturel et touristique (limitation prise étant donné le peu de temps permis pour mener à bien ce travail de recherche) d'un programme spécifique. L'analyse devrait ensuite être portée et comparée sur d'autres espaces frontaliers, comme le sud de l'espace frontalier Franco-Belge, la région sarroise, la Catalogne ou le Pays basque entre la France et l'Espagne. Il s'agit de voir aussi à quel point l'enjeu de l'identité et de la culture locale est important pour la coopération transfrontalière en matière culturelle et les représentations mentales de la frontière, par exemple lors une comparaison avec une frontière d'Europe Centrale ou Orientale et des pratiques de la coopération transfrontalière locale à ce niveau.<sup>183</sup>

### *Perspectives sur le territoire du Westhoek français pour la coopération transfrontalière locale*

Deux enjeux sont au cœur des discussions ; en ce qui concerne la coopération transfrontalière il s'agit des propositions faites dans le cadre du programme Interreg VI ; et en ce qui concerne l'évolution de l'agencement de la structure intercommunale sur le territoire du Westhoek français, et enfin le développement de la coopération transfrontalière locale en dehors du cadre Interreg.

En ce qui concerne la programmation Interreg VI, elle a un budget total de 268 millions EUR pour la période 2021-2027. Parmi ses 5 thèmes de coopération, se trouvent la recherche et l'innovation (« soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée »), le climat et l'environnement (« renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique »), la mobilité (« améliorer les schémas de mobilité transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique »), la cohésion sociale (« Soutenir la cohésion sociale, culturelle et touristique du territoire »), et enfin la gouvernance

---

<sup>183</sup> H. Böhm, W. Opiola, J. Siatkowski, « Cross-border cultural cooperation as the principle paradiplomacy form: evidence from the Czech-Polish borderland », *Cultural Management: Science and Education*, vol. 5, n°1, 2021.

(« renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale »).

Plusieurs dossiers ont été déposés à l'échelle du territoire, comme la série de projets « CLIM@VILLE » (pour un accompagnement de la transition écologique pour les petites communes), « CLIM@HEUVELS » (préservation de la trame verte et bleue dans les Monts de Flandre) et « CLIM@YZERAA » (préservation de la trame verte et bleue dans les bassins de l'Yser et de l'Aa). La CCFI a également déposé un projet de continuation du projet « QUALICANES », nommé « QUALICANES II » pour poursuivre les efforts afin de faire du poste frontière de Callicanes un exemple à l'échelle de la France pour la reconversion des anciens postes frontaliers. La première décision de validation de projet sera communiquée la semaine du 26 juin 2023 (Émilie Hochart).

Le deuxième chantier pour le territoire est celui de l'agencement des intercommunalités entre la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communautés de Communes des Hauts de Flandre, la Communauté de Communes de Flandre-Lys et la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Cette dernière envisage de passer à une Communauté d'Agglomération, entraînant une récupération par l'intercommunalité de plus de compétences (comme l'eau, sur laquelle se positionne déjà Bern Paret, même si un syndicat préexistait à l'échelle de la CCFI). Cependant, à part élargir le champ des secteurs sur lesquels l'intercommunalité peut coopérer, le passage de communauté de communes à communauté d'agglomération ne va pas changer grand-chose pour la coopération transfrontalière locale dans le Westhoek français (tous les interrogés étant du même avis).

Ce changement induit cependant une prise de poids de la Flandre Intérieure par rapport aux Hauts-de-Flandre, les laissant en sandwich entre deux entités plus importantes. La question de la pérennité de la CCHF semble dès lors à l'ordre du jour, comme le montrent les actes de rapprochement entre P. Vergriete (maire de Dunkerque et président de la CUD) et Valentin Belleval à l'occasion des Championnats de France du cyclisme.<sup>184</sup> De ce fait, en général dans les entretiens, la question de l'avenir de la structure intercommunale du Westhoek a été abordée même si elle n'apparaît pas dans la grille explicitement. Les acteurs de la CCFI interrogés se montrent en faveur d'une « union politique de la Flandre » réunissant CCFI et CCHF sous un

---

<sup>184</sup> Ce rapprochement a notamment été commenté par la page Flandre Unie, qui communique autour de l'unité du Westhoek français. Voir le post publié le 16 juin 2023 : <https://www.facebook.com/Flandre.unie/posts/569151098712503>. Consulté le 20 juin 2023.

même toit, ou de manière plus diplomate, que le rapprochement entre CCFI et CCHF « semble logique » (Bern Paret).

La coopération transfrontalière hors du cadre d'Interreg semble aussi être un chantier pour le futur des relations franco-belges locales. En effet, quelques projets transfrontaliers ont vu le jour ou sont en train de naître hors du cadre Interreg, comme la cité de la Bière à Bailleul (dont Florent Vandenabeele, Émilie Ducourant et Olivia D'Hau ont beaucoup parlé), impliquant des brasseurs belges et avec le soutien de la province de Flandre Occidentale. Il y aura aussi en septembre le lancement de la ligne de bus Hazebrouck-Poperinge. Plus généralement, l'idée d'un jumelage entre Hazebrouck et Poperinge, lancée dans les colonnes du magazine de la ville d'Hazebrouck en mars 2022.<sup>185</sup> Quand interrogé sur cette éventualité puisque je pensais l'idée à l'abandon étant donné le silence de la communication à ce sujet, il a confié que le jumelage était toujours dans les projets de la ville. C. Dejaegher et Valentin Belleval, afin de donner de la consistance à ce projet de jumelage transfrontalier, souhaitent d'abord mener des actions concrètes de coopération transfrontalière locale en dehors du cadre Interreg.

---

<sup>185</sup> Hazebrouck Ma Ville, « Quoi de neuf à Poperinge ? », n°30, mars 2022.

## Annexes

### Trombinoscope des personnes interrogés

Les portraits sont disposés dans l'ordre de passage de leur entretien.



Pascal Codron, premier conseiller municipal adjoint au développement économique, au commerce, à l'emploi, à l'agriculture, au tourisme, aux travaux et à l'environnement à Nieppe, et également 11<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la formation, de l'emploi, du développement de l'enseignement supérieure et de la coopération transfrontalière à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

L'entretien a eu lieu 22 mai 2023 à Nieppe.



André Figoureux, maire de West-Cappel depuis 1977, président de la Communauté de Communes du Canton de Bergues de 2001 à 2013, président de la Communauté de communes des Hauts de Flandre depuis 2014.

L'entretien a eu lieu le 23 mai 2023 à Bergues.



Bern Paret, agent territorial pour la province de Flandre Occidentale de 2007 à 2013, puis coordinateur régional pour la région Westhoek de la Flandre Occidentale depuis 2013.

L'entretien a eu lieu le 25 mai 2023 à Godewaersvelde (Callicanes).



César Storet, maire de Saint-Jans-Cappel depuis 2014, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge du développement culturel et de l'identité du territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure depuis 2020.

L'entretien a eu lieu le 26 mai à Saint-Jans-Cappel.



Martial Waeghemaeker, conseiller municipal adjoint à la culture et au tourisme à Godewaersvelde, précédemment conseiller général chargé de mission culture.

L'entretien a eu lieu le 26 mai 2023 à Godewaersvelde (au musée de la vie frontalière).



Emilie Ducourant, enseignante, conseillère municipale d'opposition à Bailleul et candidate aux élections législatives de 2022 dans la XVème circonscription du Nord.

L'entretien a eu lieu le 26 mai 2023 à Bailleul.



Florent Vandenaabeele, animateur radio, conseiller municipal délégué aux relations internationales et au tourisme à la ville de Bailleul.

L'entretien a eu lieu le 26 mai 2023 à Bailleul.



Vincent Bassez, directeur délégué Flandre intérieure et Flandre maritime au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Nord depuis 2013.

L'entretien a eu lieu par Zoom le 30 mai 2023.



Valentin Belleval, conseiller municipal à Hazebrouck en 2014, puis maire d'Hazebrouck et président de la Communauté de communes de Flandre intérieure depuis 2020, également Vice-président en charge de la Voirie et des infrastructures au département du Nord.

L'entretien a eu lieu le 7 juin 2023 par téléphone (non enregistré).



Emilie Hochart, chargée de mission du Service Europe de la CCFI depuis 2017.

L'entretien a eu lieu par Zoom le 13 juin 2023.

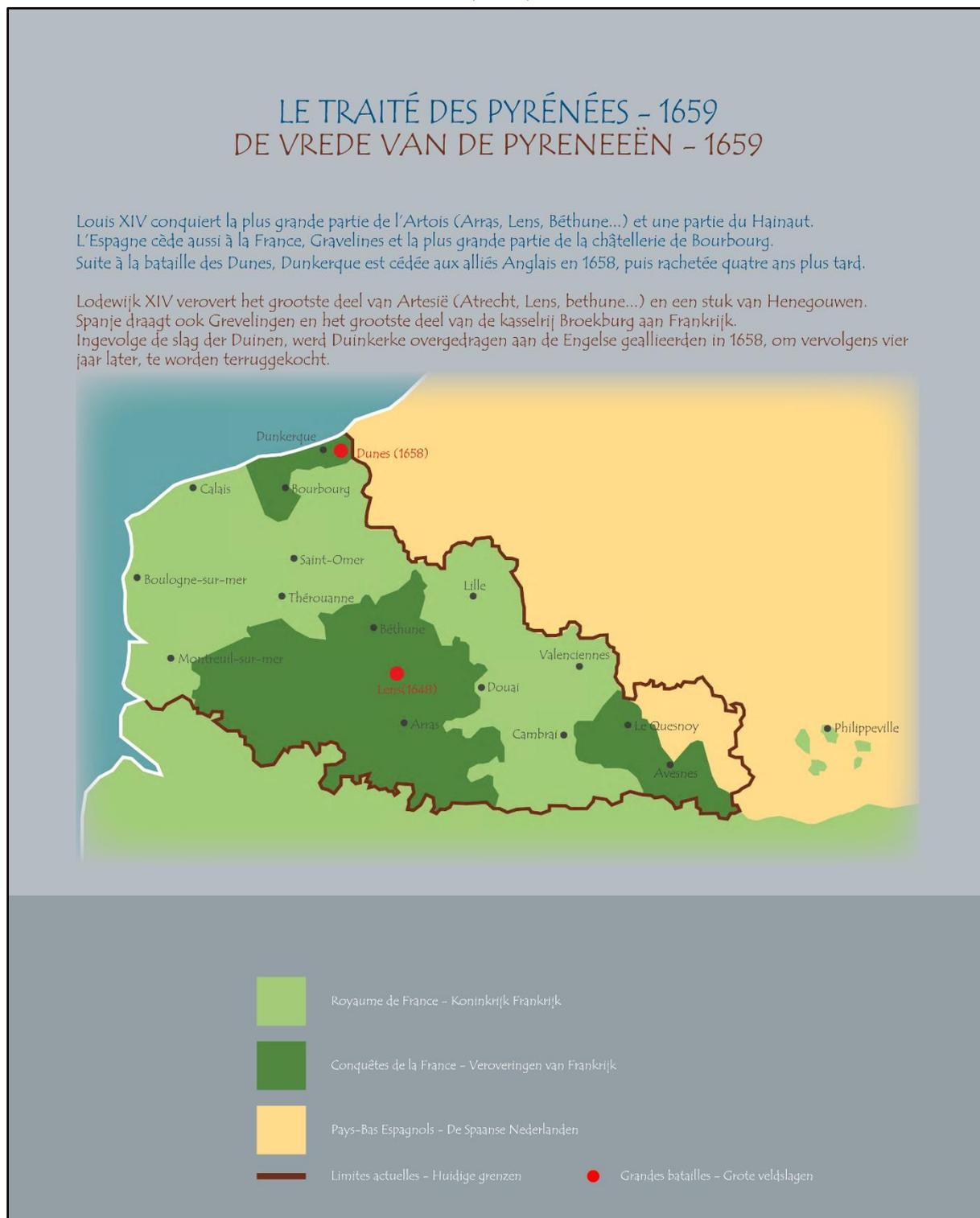


Olivia D'Hau, agent territorial à Bailleul en charge depuis 2016 chargée de mission aux relations internationales et du rayonnement touristique.

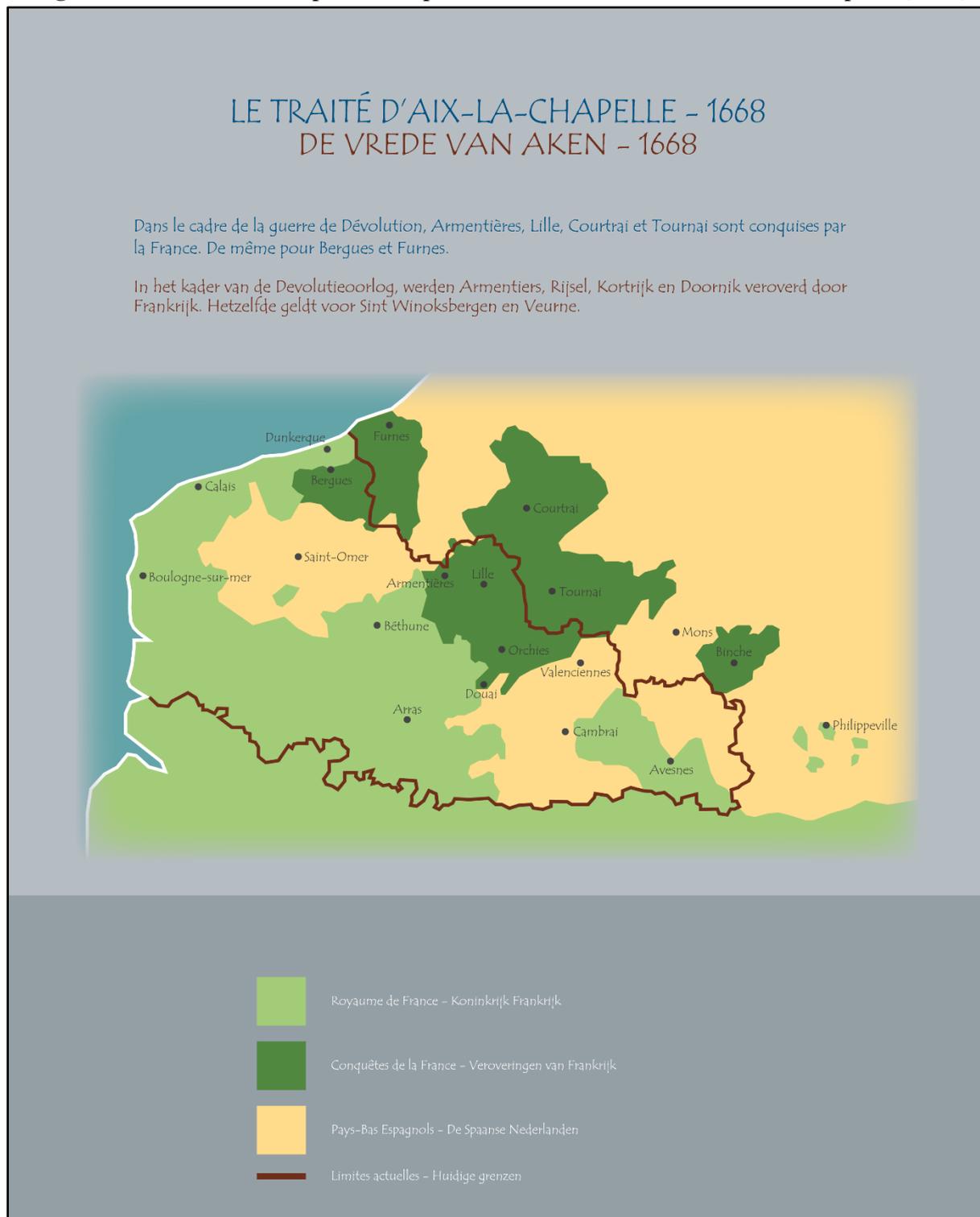
L'entretien a eu lieu par Zoom le 14 juin 2023.

## Cartes et photographies

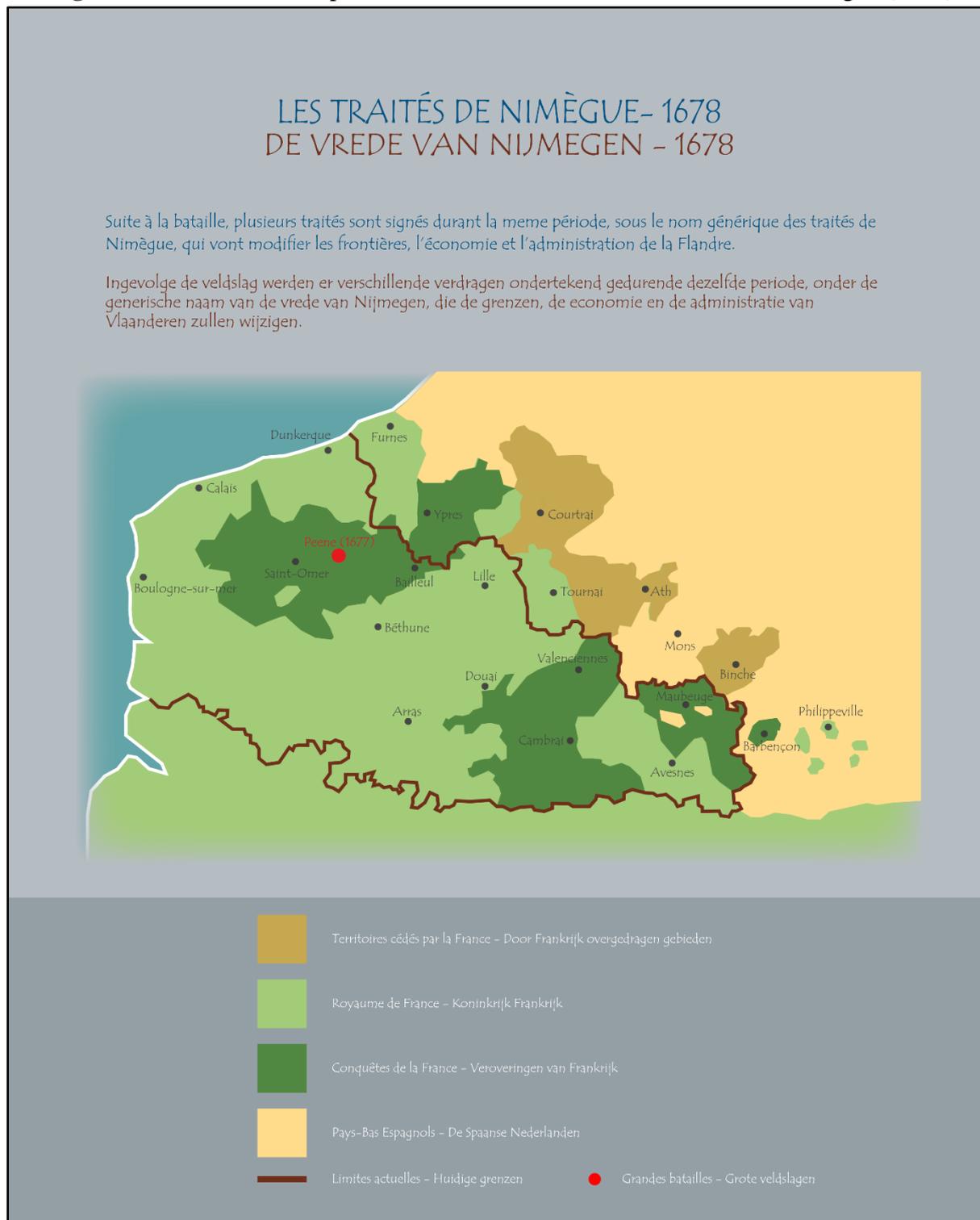
**Figure 12** – Carte et descriptif des conséquences territoriales du Traité des Pyrénées (1659)



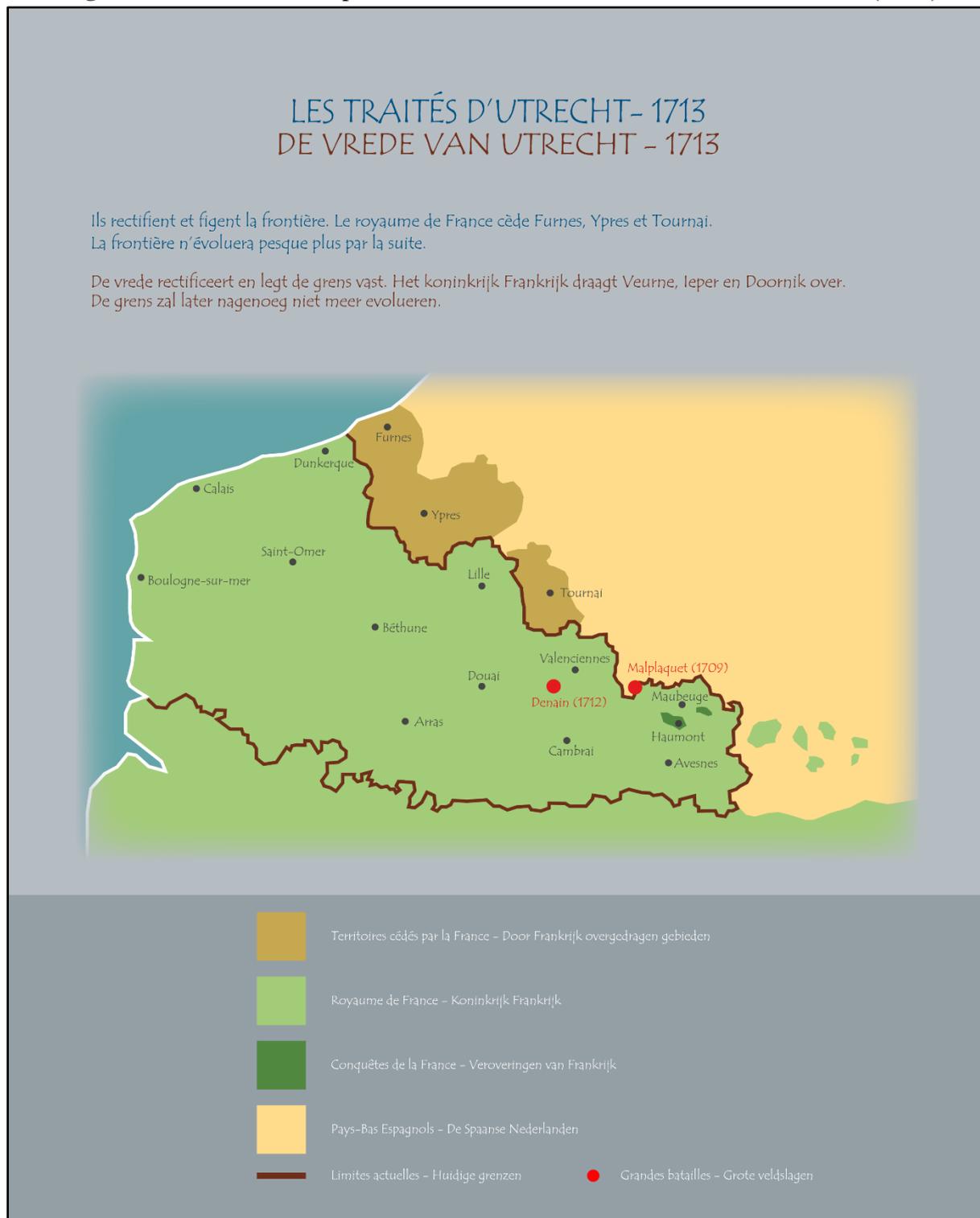
**Figure 13** – Carte et descriptif des impacts territoriaux du Traité d'Aix-la-Chapelle (1668)



**Figure 14** – Carte et descriptif des influences territoriales du Traité de Nimègue (1678)

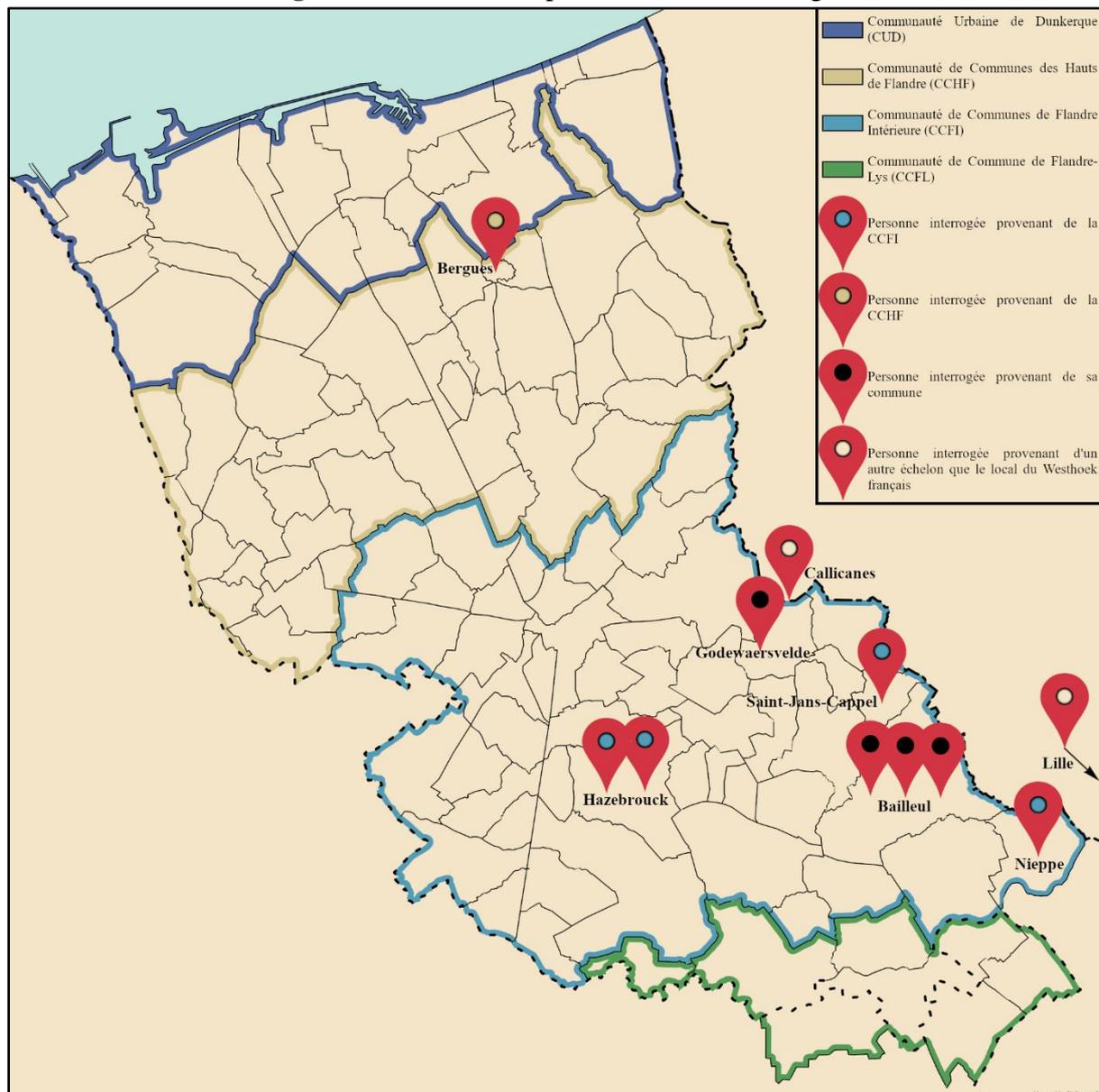


**Figure 15** – Carte et descriptif des influences territoriales du Traité d'Utrecht (1713)



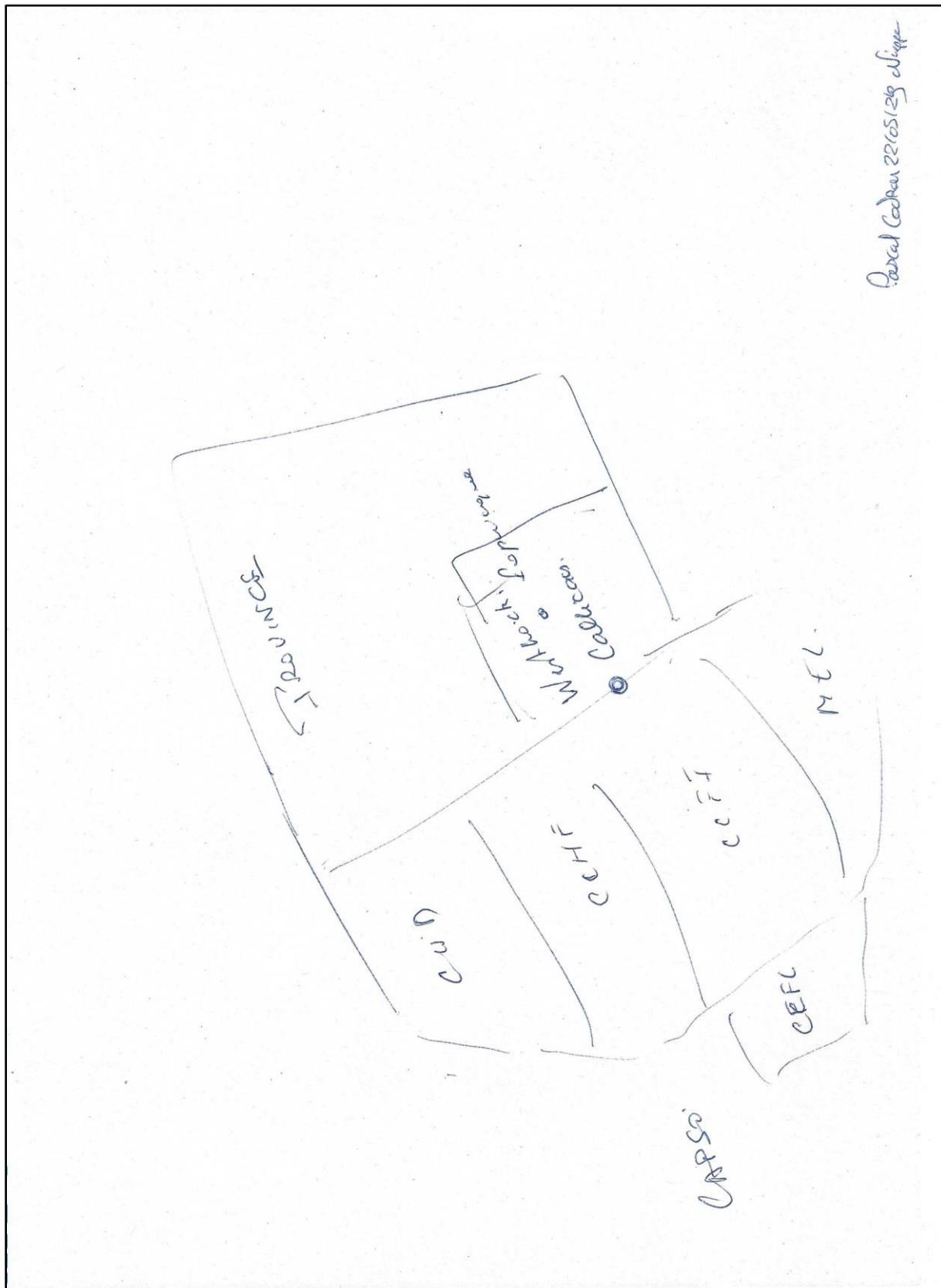
Source : Les figures 12-15 proviennent du Musée de la Bataille de la Peene de Noordpeene, je remercie encore Philippe Ducourant de m'avoir donné accès aux ressources cartographiques du musée.

**Figure 16** – Carte de la provenance des interrogés.



Source : Auteur.

**Figure 17** – Carte dessinée par P. Codron de la région frontalière



**Figure 18** – Photographie du bâtiment modulaire temporaire installé avec le projet Interreg QUALICANES à la frontière franco-belge



Source : Photographie prise par l'auteur.

**Figure 19** – Photographie de la vue générale du côté belge du poste frontière à Callicanes avant démolition



Source : Photographie prise par l'auteur, le 28 octobre 2022.

**Figure 20** – Photographie du poste de douane de Callicanes avant démolition



Source : Photographie prise par l'auteur, le 28 octobre 2022.

**Figures 21 et 22** – Photographies de l'intérieur du poste douanier abandonné de Callicanes



Source : Photographie prise par l'auteur, le 28 octobre 2022.

**Figure 23** – Le poste de Callicanes en démolition



**Figure 24** – C. Dejaegher, J. de Béthune, V. Belleval et P. Codron lors de l'inauguration du bâtiment modulaire le 1<sup>er</sup> juillet 2022



## Guide d'entretien

### Guide d'entretien

*Commune française  
Inhoco*

#### Début de l'entretien

- Présentation sommaire de l'étudiant.
- Consentement et signature du formulaire.
- Pouvez-vous brièvement vous présenter?
- Pouvez-vous dessiner votre espace frontalier, et celui dans lequel vous pensez qu'il est pertinent de coopérer à votre échelle?

#### Définitions

- Qu'est-ce qu'une frontière?
- Traversez-vous, d'abord de manière personnelle, puis dans votre fonction d'élu, souvent la frontière franco-belge?
- Comment qualifieriez-vous l'espace frontalier franco-belge?
- Y-a-t-il un sentiment de part et d'autre de la frontière d'appartenir à un même espace?
- Qu'est-ce que la coopération transfrontalière selon vous?
- Faut-il coopérer? Pourquoi?

#### Pratiques

- Au niveau de votre commune, qui sont vos interlocuteurs côté belge?
- Sont-ils les mêmes au niveau intercommunal?
- Si, côté belge, c'est avec les communes que vous coopérez, pensez-vous qu'elles se dirigent plus volontiers vers l'intercommunalité ou vers la municipalité côté français? Pourquoi?
- A quelle fréquence êtes-vous en contact avec des belges? A quelles occasions?
- Ces contacts sont-ils toujours formels?
- Y-a-t-il du personnel administratif en France spécifiquement pour ces questions transfrontalières? Plutôt au niveau intercommunal ou dans certaines communes?
  - Quel est, selon vous, leur effectif? S'il y en a, quelle est l'évolution que vous avez observé de son effectif?
  - S'il n'y a pas de personnel dédié aux questions transfrontalières, alors où est le personnel compétent? Est-ce dilué dans les différents services de l'intercommunalité et des communes composant l'intercommunalité?
  - Observez-vous une différence entre compétence légale et la compétence réelle, c'est-à-dire la manière dont la compétence est pratiquée?

#### L'intercommunalité

- Comment l'intercommunalité envisage-t-elle la coopération transfrontalière? Est-ce une de ses priorités?
- Est-ce un axe potentiel de développement dans le futur plus ou moins proche?
- Quelles sont les actions concrètes en coopération transfrontalière de l'intercommunalité? L'intercommunalité est-elle partenaire ou partenaire principal pour des projets INTERREG?
- Quelles sont les évolutions pour les intercommunalités dans la gestion des projets INTERREG? Et en termes de financement des projets INTERREG?

- Est-ce que l'intercommunalité a approfondi ses actions de coopération transfrontalière par un autre moyen?

#### **La commune frontalière**

- Comment la commune envisage-t-elle la coopération transfrontalière? Est-ce une de ses priorités?
- Est-ce un axe potentiel de développement dans le futur plus ou moins proche?
- Quelles sont les actions concrètes en coopération transfrontalière de la commune? La commune est-elle partenaire ou partenaire principal pour des projets INTERREG?
- Quels sont les évolutions pour les communes dans la gestion des projets INTERREG? Et en termes de financements des projets INTERREG?
- Est-ce que la commune a approfondi ses actions de coopération transfrontalière par un autre moyen?

#### **Relations entre acteurs de la coopération transfrontalière**

- Comment le développement de l'intercommunalité/commune se fait par rapport à la commune/intercommunalité?
- Pensez-vous qu'une forme de ressenti peut naître dans les communes, même de manière indirecte ou implicite?
- Pensez-vous que la couleur politique de part et d'autre de la frontière peut influencer sur la qualité de la coopération transfrontalière?
- Pensez-vous qu'une différence de couleur politique entre l'intercommunalité et une commune frontalière peut influencer sur la qualité de la coopération transfrontalière?
- L'intercommunalité peut-elle être considérée par certains comme un frein à la coopération transfrontalière?
- Inversement, l'action d'une commune frontalière peut-elle être un frein à la qualité au développement des relations transfrontalières de l'intercommunalité?
- *Quelle place de quest?*

#### **Questions finales**

- Quels sont les prochains chantiers du transfrontalier à l'intercommunalité? Dans la commune?
- Quels sont les prochains projets INTERREG?
- De quelle manière le passage d'une communauté de communes à une communauté d'agglomération impactera le transfrontalier?
- Comment avez-vous trouvé les questions?
- Était-ce ce à quoi vous vous attendiez?
- Existe-t-il un document rassemblant les participations financières et/ou en termes de gestion de l'intercommunalité/de la commune aux projets INTERREG?
- Qui pensez-vous que je devrais contacter?

Durée estimée: 30 minutes à 1 heure..

Demander photo!

+ bcd 4

## Formulaires de consentement

Sciences Po Strasbourg  
École de l'Université de Strasbourg

 UCLouvain



### Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) CODRON Pascal dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

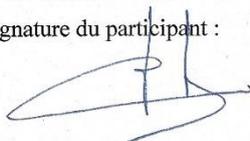
La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant

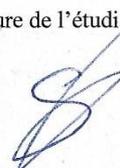
Mél et téléphone du p

Date et lieu: 22/05/23 NIEPPE

Signature du participant :



Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) FIGOUREUX, ANDRÉ dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

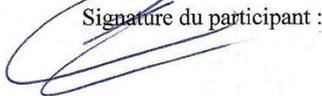
Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant  
Mél et téléphone du p

Date et lieu: 23/05/2023 Belgique  
Signature du participant :



Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) PARET BERN dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

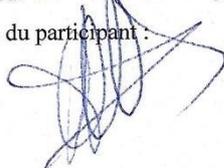
La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant  
Mél et téléphone du p

Date et lieu: 24/05/2023

Calliceres

Signature du participant :



Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) César Stone dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant

Mél et téléphone du p

Date et lieu: 26/05/23 Sedr Jaus Cappel

Signature du participant :



Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) WAEGBERACKER Thibaut dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant :

Mél et téléphone du participant :

Date et lieu: Perlewaarden 09/05/2023

Signature du participant :



Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) DUCOURANT Emilie dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant  
Mél et téléphone du p

Date et lieu: 26/05/23 à Sailleul

Signature du participant :



Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de (NOM, prénom) VANDENABEELE Florent dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

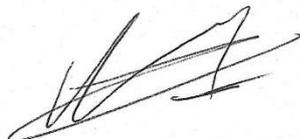
La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant  
Mél et téléphone du



Date et lieu: 26/05/2023

Signature du participant :



Bailliet

Signature de l'étudiant :



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de BASSEZ Vincent, dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

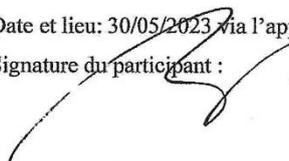
La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant :

Mél et téléphone du p

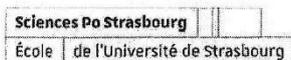
Date et lieu: 30/05/2023 via l'application Zoom.us

Signature du participant :



Signature de l'étudiant :





## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (NOM, prénom) Valentin Bellerud dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

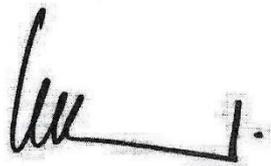
La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant

Mél et téléphone du p

Date et lieu: 07/06/2023 NAZAROUCK

Signature du participant :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. J.' with a horizontal line extending from the 'L'.

Signature de l'étudiant :

A stylized handwritten signature in black ink, possibly starting with a large 'S'.

Entretien téléphonique non-enregistré



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanhichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation de Emilie HOCHART dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant :

Mél et téléphone :

Date et lieu: 13/06/2023 Zoem

Signature du participant :

Signature de l'étudiant :

Sciences Po Strasbourg  
École de l'Université de Strasbourg

UCLouvain



## Formulaire de consentement

L'étudiant Simon Vanlichtervelde, supervisé par prof. Dr. Birte Wassenberg (Sciences Po Strasbourg) et prof. Dr. Fabienne Leloup (Université Catholique de Louvain), sollicite la participation \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (NOM, prénom) D'HAU Olivier dans le cadre de son mémoire de master.

Ce mémoire explore les relations entre intercommunalités et communes frontalières françaises dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le territoire du Westhoek français.

Le participant sera amené à participer à cette recherche en dessinant une carte à main levée de la zone frontalière et en répondant à quelques questions lors d'un entretien d'environ une demi-heure. Le mémoire comportera une annexe qui présentera, sous forme de trombinoscope, le profil des participants. Les entretiens pourront être complétés par des questions envoyées par mél.

L'étudiant s'assurera que, si le participant le lui demande explicitement par écrit (mél ou lettre postale), sa participation pourra être anonymisée. L'étudiant et le participant s'accorderont alors quant aux modalités de l'anonymisation et à l'exploitation des informations récoltées qui peuvent être analysées sans entrave à l'anonymisation. Afin de garantir le consentement tout le long du processus de rédaction du mémoire, la version finale sera envoyée aux participants, qui, s'ils ne mettent pas en avant leur droit à l'anonymisation sous 5 jours, seront considérés comme validant définitivement leur participation.

La grille de l'entretien sera rendue disponible en annexe du mémoire, et les participations seront exploitées sous forme de citations dans le corps du mémoire. Pour ce faire, l'entretien sera enregistré. Ce formulaire a été complété en deux exemplaires.

Contact de l'étudiant : \_\_\_\_\_

Mél et téléphone du pa \_\_\_\_\_

Date et lieu: 14.06.2023

Signature du participant :

abraham elygu  
Zaar

Signature de l'étudiant :

## « Communiqué de presse : Ma réponse à Jean-Paul Couché », Wido Bourel

### COMMUNIQUE DE PRESSE : MA REPONSE A JEAN-PAUL COUCHE

*L'interview de Monsieur Jean-Paul Couché<sup>186</sup> « le flamand occidental revient dans le concert des langues régionales » contient plusieurs affirmations incorrectes et désobligeantes, concernant la Flandre française et la Flandre belge.*

*1) JPC estime entre 40 et 50.000 le nombre de locuteurs du Vlaamsch en Flandre française. Cette affirmation est gratuite et ces chiffres tronqués. Il n'existe en réalité aucun recensement précis de cette population. Je ferai à mon tour une estimation de simple bon sens en divisant par dix les chiffres avancés par JPC. Dans le meilleur des cas, 4 à 5.000 personnes seulement sont encore concernées. Une grande partie, très âgée et isolée, n'a malheureusement plus la possibilité, faute d'interlocuteurs, de parler le Vlaamsch qui se perd un peu plus tous les jours. On peut prédire que dans les cinq à dix ans le Vlaamsch aura complètement disparu en Flandre Française. Que JPC veuille justifier les 500.000 euros de subsides octroyés ces dernières années par les HdF est une chose. L'honnêteté la plus élémentaire une autre.*

*"LES INTERESSES QUI SOUHAITENT APPRENDRE LE NEERLANDAIS, LANGUE DE LEURS ANCETRES ET DE LEURS VOISINS, SERAIENT-ILS DES CITOYENS DE SECONDE ZONE?"*

*2) JPC nous parle de 350 jeunes apprenant le Vlaamsch dans une douzaine d'établissements. Etonnant, après toutes ces années de travail et moult subventions aux frais du contribuable, qu'on puisse faire autant de vacarme pour si peu. A titre de comparaison les cours de néerlandais dispensés de l'école primaire à l'université et dans le cadre de différentes initiatives économiques et scolaires privées concernent, selon une évaluation récente de Monsieur Henri Vaassen, plus de 15.000 élèves et étudiants dans plus de cinquante établissements du Nord de la France. Une initiative comme l'association pour l'enseignement bilingue vit d'aumônes pour assurer les cours à plus d'un millier d'élèves. Les intéressés qui souhaitent apprendre le néerlandais, langue de leurs ancêtres et de leurs voisins seraient-ils des citoyens de seconde zone ? Un poète flamand a dit : le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit.*

*3) JPC évoque, pour se donner plus d'importance, les Flamands de Belgique dont un 1,5 millions de locuteurs du flamand occidental. Comment comprendre cette annexion par les chiffres de nos amis et voisins de Flandre belge ? JPC envisage-t-il à lui seul de revoir la Constitution fédérale belge en matière linguistique ? La langue officielle de la Flandre belge s'appelle le néerlandais. Le flamand occidental comme les autres variantes régionales du néerlandais sont utilisés oralement dans la vie de tous les jours. Elles font partie du patrimoine culturel et ne sont l'objet d'aucune interdiction. Pour qu'une collaboration s'engage il faudrait d'abord que JPC revienne à la réalité des choses sur le terrain comme en matière linguistique.*

*4) Exemple de réalité des choses : la signalétique bilingue. Comment peut-on proposer sans rire que Zuudpeene serait la version flamande de Zuytpeene et Eëkelsbeeke de Esquelbecq ? Même les personnes qui ne comprennent pas le flamand/ néerlandais réalisent à la vue de ces panneaux que réduire la Flandre verdoyante et fleurie a une farce ridiculise notre cause.*

*5) Je note l'évocation de troisième ordre de JPC quant à langue néerlandaise. Bien entendu la relation du flamand occidental au néerlandais passe bien avant sa relation à l'anglais ou à l'allemand. JPC le sait très bien car il a appris le néerlandais dans sa jeunesse. Il suffit de*

---

<sup>186</sup> N.B. Jean-Paul Couché est le président-fondateur de l'ANVT-ILRF.

*comparer leur vocabulaire pour s'en rendre compte. La langue néerlandaise est au flamand occidental ce que l'allemand est à l'alsacien. Le flamand est une variante régionale du néerlandais et pas une langue à part. C'est la raison pour laquelle, avec le cercle Andries Steven, nous revendiquons le statut de langue régionale et d'intérêt régional pour le néerlandais, en plus du flamand occidental et du picard, comme c'est déjà le cas pour l'allemand et l'alsacien.*

*6) Il est plus que temps d'arrêter les petits jeux et de mutualiser les ressources dans le cadre d'une tentative de sauvegarde de la langue de nos ancêtres sous toutes ces formes. Il y a une place et pour le flamand occidental et pour le néerlandais. La région perd sa vocation d'ouverture au nord-ouest européen si elle refuse l'intégration du néerlandais dans le concert des langues régionales.*

*"LA TOLERANCE C'EST QUAND ON APPREND LA LANGUE DE L'AUTRE COMME EN FLANDRE BELGE. ET L'INTERDICTION C'EST QUAND ON REFUSE DE DONNER UN STATUT REGIONAL AU NEERLANDAIS COMME DANS LES HAUTS-DE-FRANCE ET A L'ANVT."*

*7) Si l'apprentissage du flamand/ néerlandais n'est pas facilité à court terme en Flandre française alors il faudra que la France accepte un jour que la Flandre belge supprime l'enseignement obligatoire du français dans ses écoles secondaires. JPC confond allègrement 'modèle d'interdiction' et 'modèle de tolérance'. Soyons clair : La tolérance c'est quand on apprend la langue de l'autre comme en Flandre belge. Et l'interdiction c'est quand on refuse de donner un statut régional au néerlandais comme dans les Hauts-de France et à l'ANVT.*

Source : Voir bibliographie. Communiqué de presse publié sur Facebook le 18 janvier 2023.

## Bibliographie

### *Livres et chapitres de livres*

- N. Bué, F. Desage & L. Matejko, « L'intercommunalité *sans* le citoyen. Les dimensions structurelles d'une moins-value démocratique », *In*, R. Le Saout & F. Madoré, *Les effets de l'intercommunalité*, 2004, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- A. von Busekist, « Les révolutionnaires et la politique des langues », *Langues et constitutions*, 2004, Economica, Paris.
- D. Caluwaerts & M. Reuchamps, « Introduction. Belgium : Why bother ? », *In* D. Caluwaerts & M. Reuchamps (eds.), *Belgian exceptionalism. Belgian politics between realism and surrealism*, 2022, Routledge, London & New York.
- P.-Y. Chicot, *La compétence internationale des collectivités territoriales françaises : L'action extérieure des départements-régions des Antilles et de la Guyane*, 2005, L'Harmattan, Paris.
- E. Coornaert, *La Flandre française de langue flamande*, 1970, Les éditions ouvrières, Paris.
- E. de Coussemaker, *Chants populaires des flamands de France*, 1856, Gand. Accessible en ligne sur : [https://archive.org/details/bub\\_gb\\_Ck0\\_AAAAcAAJ/page/n5/mode/2up](https://archive.org/details/bub_gb_Ck0_AAAAcAAJ/page/n5/mode/2up). Consulté le 15 juin 2023.
- C. Defebvre, *Les Flandres en Cartes, de la Préhistoire au Comté de Flandre*, 2010, Citoyenneté en actes / Presse flamande, Hazebrouck.
- C. Deschouwer, *The Politics of Belgium: Governing a Divided Society*, 2012, Palgrave Macmillan, Basingstoke.
- G. Doré, *Communes et intercommunalités*, 2021, Berger-Levrault, Boulogne-Billancourt.
- S. Guigner & D. Périssé, « Coopération transfrontalière », *In* R. Pasquier, S. Guigner, A. Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2020 (deuxième édition), Presses de Sciences Po, Paris.
- L. Hooghe & G. Marks, *Unravelling the central State, but how? Types of multi-level governance*, 2003, Institute for Advanced Studies, Vienne.

- N. Kada, *Les collectivités territoriales dans l'Union Européenne. Vers une Europe décentralisée ?*, 2010, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- M. Keating, comme : M. Keating (dir.), *Regions and regionalism in Europe*, 2004, Edward Elgar, Cheltenham.
- F. Leloup & O. M. Panait, « Regional development, culture and border », In W. Schneider & K. Jacobsen (eds.), *Transforming Cities. Paradigms and potentials of urban development within the "European Capital of Culture"*, 2019, Georg Olms, Hildesheim.
- N. Levrat, *Le droit applicable aux accords de coopération transfrontalière entre collectivités publiques infra-étatiques*, 1994, Graduate Institute Publications, Genève.
- I. Liikanen, « Building regional stability through cross-border cooperation. Changing spatial imaginaries and sovereignty concepts of EU neighbourhood policies », In I. Liikanen, J. W. Scott & T. Sotkasiira, *The EU's Eastern Neighbourhood. Migration, borders and regional stability*, 2016, Routledge, London, New York.
- C. Moeyaert, *Woordenboek van het Frans-Vlaams*, 2005, Davidsfonds, Louvain.
- T. Perrin, « Métropoles et régions dans la coopération transfrontalière. Le cas de l'action culturelle », In M. Cremaschi, A. Delpirou, D. Rivière & C. Salone, *Métropoles et régions. Entre concurrences et complémentarités : Regards croisés France/Italie*, Planum Publisher, Milan.
- J. Peter & C. Poulet, *Histoire religieuse du département du Nord pendant la Révolution (1789-1802)*, 1930, Facultés catholiques, Lille.
- J. Peyrony, F. Sielker & T. Perrin, « Coopération territoriale transfrontalière entre la France et l'Allemagne : Évolution, convergence et perspectives », In E. Gustedt, U. Grabski-Kieron, C. Demazière & D. Paris, *Villes et métropoles en France et en Allemagne*, 2023, Akademie für Raumentwicklung in der Leibniz-Gemeinschaft, Hanovre.
- S. Piattoni & J. Schönlau, *Shaping EU policy from below. EU democracy and the Committee of the Regions*, 2015, Edward Elgar, Cheltenham.
- B. Reitel, *Une première approche des dynamiques urbaines dans le Rhin supérieur*, 1996, Université Louis Pasteur, Strasbourg.

- B. Reitel, B. Wassenberg & J. Peyrony, « The INTERREG experience in bridging European territories. A 30-year summary », In E. Medeiros (eds.), *European Territorial Cooperation*, 2017, Springer International, Cham.
- D. Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, 1994, Gallimard, Paris.
- F. Tesson, « Quand le territoire fabrique le territoire : de l'effet des institutions territoriales sur la construction des regroupements intercommunaux », In P. Boino & X. Desjardins, *Intercommunalité : politique et territoire*, 2009, La Documentation Française, Paris.
- M. Vanier, « Des grandes espérances aux effets sur l'arrangement territorial », In R. Le Saout & F. Madoré, *Les effets de l'intercommunalité*, 2004, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- B. Wassenberg, *The history of the Committee of the Regions. 25 years of cities and regions furthering European integration*, 2020, European Committee of the Regions, Brussels.
- B. Wassenberg, « Introduction », In B. Wassenberg (eds.), *Vivre et penser la coopération transfrontalière (Volume I) : les régions frontalières françaises*, 2010, Franz Steiner, Stuttgart.
- C. Xhardez & C. Niessen (eds.), *50 ans de fédéralisation de l'Etat belge : institutions, acteurs, politiques publiques et particularités du fédéralisme belge*, 2020, Editions Academia-EME, Louvain-la-Neuve.

*Articles scientifiques*

- D. Badulescu, Istvan Hoffman, A. Badulescu & R. Simut, « Local authorities' involvement in fostering Hungarian-Romanian cross-border cooperation in tourism », *Lex Vocalis – Journal of Local Self-Government*, vol. 14, n°3, 2016, pp. 337-358.
- H. Böhm, W. Opiola, J. Siatkowski, « Cross-border cultural cooperation as the principle paradigm form: evidence from the Czech-Polish borderland », *Cultural Management: Science and Education*, vol. 5, n°1, 2021.
- R. Capello, A. Caragliu & U. Fratesi, « Measuring border effects in European cross-border regions », *Regional Studies*, vol. 52, n°7, 2017, pp. 986-996.
- S. Curzi, É. Delecrosse & V. Moyse, « La coopération transfrontalière européenne. Les dynamiques décisionnelles du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 15, n°2300, 2016, pp. 5-46.
- C. Defrance, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, vol. 99, n°3, 2008, pp. 189-201.
- G.-F. Dumont, « Intercommunalité ou 'supracommunalité' ? », *Population & Avenir*, n°740, 2018.
- Q. Frère & L. Védrine, « Le théorème de la décentralisation s'applique-t-il aux collectivités locales françaises ? Un test empirique sur les compétences intercommunales », *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, n°497-498, 2017, pp. 43-64.
- T. Frinault, « Intercommunalités *versus* communes : actualité des luttes d'institutions autour de l'appropriation municipaliste des institutions coopératives françaises », *Revue Gouvernance / Governance Review*, vol. 19, n°1, 2022, p. 105.
- C.-P. Ghillebaert, « Les interférences belges sur le réseau flamand de France », *Réseaux et sociétés dans le Nord de la France*, 2017, Cercle d'Études en Pays Boulonnais, Boulogne-sur-Mer, pp. 89-123.
- B. Grosjean, « Les ambiguïtés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à travers ses représentations régionales », *Revue Belge de Géographie*, vol. 2, 2019, pp. 1-21.

- D. Guéranger & F.-M. Poupeau, « Introduction. Les syndicats de communes en France : résistance ou déclin annoncé ? », *Revue Française d'Administration Publique*, vol. 4, n°172, 2019, pp. 877-891.
- P. Hamman, « La coopération intercommunale transfrontalière : vers une nouvelle gouvernance locale ? », *Politiques et management public*, vol. 12, n°1, 2003, pp. 131-161.
- F. Héran, A. Filhon & C. Deprez, « La dynamique des langues en France au fil du XX<sup>e</sup> siècle », *Population & Sociétés*, n°376, 2002, Bulletin Mensuel d'Information de l'Institut National d'Études Démographiques.
- I. Horga, « De la décentralisation à la recentralisation en Europe centrale et orientale. Le cas de la Roumanie », *Pôle Sud*, vol. 1, n°46, 2017, pp. 63-78.
- A. Jakubowski, K. Trykacz, T. Studzieniecki & J. Skibiński, « Identifying cross-border functional areas: conceptual background and empirical findings from Polish borderlands », *European Planning Studies*, vol. 30, n°12, 2022, pp. 2433-2455
- F. Leloup, C. Dayez & S. Verger, « Du problème frontalier au projet transfrontalier : vers une gouvernance territoriale ? », *Territoire en Mouvement*, n°4, 2007, pp. 82-93.
- X. Leroux, « Cantons, intercommunalités et « pays » en Flandre française », *Ruralia*, n°21, 2007.
- J. Loughlin & D.-L. Seiler, « Le Comité des Régions et la supranationalité en Europe », *Revue Études Internationales*, vol. 30, n°4, 1999, 763-780.
- E. Marest, « L'intercommunalité : une aventure humaine très humaine », *Pour*, vol. 1, n°204, 2010, pp. 7-15.
- E. Medeiros, « Territorial cohesion : An EU concept », *European Journal of Spatial Development*, n°60, 2016, 30p.
- N. Mettan, « Enjeux et perspectives de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire : l'exemple de la Suisse romande », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, 2003, pp. 951-972.
- B. Mihail, « Le mouvement flamand de France à la lumière de l'histoire culturelle », *Revue du Nord*, vol. 2-3, n°360-361, 2005, pp. 633-645.

- P. Ndiaye, « La coopération transfrontalière des collectivités décentralisées sur l'arc méditerranéen », *Sciences de la Société*, n°37, 1996, pp. 151-171.
- R. Pasquier, « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 1, n°141, 2012, pp. 167-182.
- R. Pasquier, « La fin de 'l'Europe des régions' ? », *Politique Européenne*, vol. 4, n°50, 2015, pp. 150-159.
- R. Pasquier, « Une révolution territoriale silencieuse ? Les communes nouvelles entre européanisation et gouvernance territoriale », *Revue française d'administration publique*, n°162, 2017, pp. 239-252
- S. Piattoni, « Multi-level governance : a historical and conceptual analysis », *Journal of European Integration*, vol. 31, n°2, 2009, pp. 163-180
- B. Reitel, « L'ambition internationale d'une métropole française : la diplomatie territoriale de Lille de 1958 à nos jours », *Relations Internationales*, vol. 3, n°179, p. 67.
- P. Sciarini & L. Marquis, « Opinion publique et politique extérieure : le cas des votations populaires en Suisse », *International Political Science Review*, vol. 21, n°2, 2000, pp. 149-171.
- D. de Saint Sernin, « Intercommunalité de projet ou intercommunalité de guichet : le cas particulier des groupements à taxe professionnelle de zone », *Politiques et Management Public*, vol. 21, n°1, 2003, pp. 83-107.
- C. Sohn, « Modelling cross-border integration: the role of borders as a resource », *Geopolitics*, vol. 19, n°3, 2014, pp. 587-608.
- L. Stravens, « Les coopérations décentralisées de la ville de Nantes, levier d'une diplomatie territoriale Sud-Sud pour le développement », *Relations Internationales*, vol. 3, n°179, 2019, pp. 41-52.
- T. Tellier, « La constitution d'un nouveau modèle d'action publique territoriale : la loi Marcel lin de 1971 et la fusion de communes », *Revue Française d'Administration Publique*, vol. 2, n°162, 2017, pp. 253-266.
- J. Van Staeyen, « Ruimte, grenzen en planning », *Planologisch Nieuws*, n°1, 1998.

- S. Vignon, « Des rôles politiques en tension ? Les ‘petits cumuls’ des maires ruraux sur la scène intercommunale », *Études Rurales*, n°204, 2019.
- Y. Viltard, « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique Étrangère*, vol. 3, 2010, pp. 593-604.
- B. Wassenberg, « Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945 », *Relations Internationales*, vol. 3, n°179, 2019, pp. 9-24.
- B. Wassenberg, « La coopération transfrontalière à travers le cas de l'espace du Rhin supérieur. *Nebenaussenpolitik* ou contribution à la politique étrangère allemande ? (1963 à 2000) », *Relations Internationales*, vol. 1, n°185, 2021, pp. 85-96.

*Mémoires de recherche, thèse et autres rapports*

- S. Betancur-Ramirez, « Quel rôle pour les gouvernements locaux sur la scène internationale ? L'action internationale des collectivités locales entre la France et l'Amérique latine », mémoire de Master, dirigé par B. Gaiti, soutenu en 2018 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne & École Nationale d'Administration, Paris.
- G. Hamez, *Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge*, Thèse de géographie soutenue en 2004, Université de Paris 1, Paris.
- F. Lentacker, *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie des relations*, Thèse de géographie soutenue en 1973, Université de Lille III, Lille.
- A. Petrowski, *Frontière(s) et identités en Flandres au temps des révolutions (vers 1770-vers 1815)*, Thèse en Histoire soutenue en 2014, Université de Lille III, Lille.
- K. De Ceuninck, *Politiek besluitvorming in België : over de fusies van 1976*, 2009, thèse à l'Université de Gand, Gand.
- S. Singer, F. Tiberghien, V. Bassez, D. Lemanski, E. Hochart, V. Mauceri, B. Paret, J. Polin, *Livre Blanc Faire vivre les espaces transfrontaliers – L'exemple de la frontière franco-belge et de l'ancienposte frontalier de Callicanes. Grensoverschrijdende ruimtes belevén – Het voorbeeld van de Frans-Belgische grens en de voormalige grenspost Callicanes*, 2022, Puntgaaf, Courtrai.
- [s. a.], *Rapport d'activité final Micro-projet "Vlaemsch Attitude"*, 2023.
- J. Termote, *Atlas historico-culturel des villages du Westhoek*, Province de Flandre Occidentale, 2011.
- P. Codron, « Dispositifs Européens en CCFI. Bilans & Perspectives » [Présentation Ppt, 2 mai 2023.

*Articles de presse*

- J. De Bouw, « La reconnaissance du flamand comme langue régionale dans le nord de la France, un sujet qui fâche », *Les Plats Pays*, le 13 février 2023, à consulter sur <https://www.les-plats-pays.com/article/la-reconnaissance-du-flamand-comme-langue-regionale-dans-le-nord-de-la-france-un-sujet-qui-fache>. Consulté le 14 juin 2023.
- A. Debrocq, « Kamagurka, explorateur de frontières », *Le Soir*, 15 juillet 2013, accessible en ligne via : <https://www.lesoir.be/art/281845/article/culture/arts-plastiques/2013-07-15/kamagurka-explorateur-frontieres>. Consulté le 18 juin 2023.
- M. Farasyn, « Appel à participants : l'université de Gand recherche des locuteurs du flamand de France et modérateurs de conversation pour des enregistrements audios », *Les Plats Pays*, 14 avril 2023, <https://les-plats-pays.com/article/appel-a-participants-luniversite-de-gand-recherche-des-locuteurs-du-flamand-de-france-et-moderateurs-de-conversation-pour-des-enregistrements-audio>. Consulté le 14 juin 2023.
- Hazebrouck Ma Ville, « Quoi de neuf à Poperinge ? », n°30, mars 2022.
- La Voix du Nord, « Flandre maritime : opposition massive des communes au projet du préfet », le 10 août 2011, sur [https://dunkerque.maville.com/actu/actudet\\_-Flandre-maritime-opposition-massive-des-communes-au-projet-du-pr%C3%A9fet\\_12964-1903449\\_actu.Htm](https://dunkerque.maville.com/actu/actudet_-Flandre-maritime-opposition-massive-des-communes-au-projet-du-pr%C3%A9fet_12964-1903449_actu.Htm). Consulté le 15 juin 2023.
- Le Monde avec AFP, « Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-les-Pins, annonce sa démission, déplorant « le manque de soutien de l'État », *Le Monde*, le 11 mai 2023.
- J.-B. Ployart, « La ligne Hazebrouck-Poperinge pour l'été 2023 ? », *L'Indicateur des Flandres*, le 1<sup>er</sup> mars 2023.
- A. Stoerkler, « 'Le flamand occidental revient dans le concert des langues régionales' », *La Voix du Nord*, 18 janvier 2023.

## Sitographie

<https://www.anvt.org/fr/>. Consulté le 14 juin 2023.

[https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/provinces/competences](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/provinces/competences). Consulté le 16 juin 2023.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/>. Consulté le 8 juin 2023.

<https://docslib.org/doc/434271/300-ans-de-fronti%C3%A8re-300-jaar-grens>. Consulté le 18 juin 2023.

<http://www.interreg4-fwvl.eu/fr/> . Consulté le 17 juin 2023.

<https://interreg5.interreg-fwvl.eu/fr/>. Consulté le 18 juin 2023.

Sénat, « Qu'est-ce que la coopération décentralisée ? », *Sénat*. <https://www.senat.fr/europe-et-international/international/cooperation/cooperation-decentralisee/le-senat-et-lactivite-internationale-des-collectivites-territoriales/quest-ce-que-la-cooperation-decentralisee.html>. Consulté le 8 juin 2023.

<https://shop.westtoer.be/fr/westtoer>. Consulté le 18 juin 2023.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>. Consulté le 11 juin 2023.

<https://www.west-vlaanderen.be/over-west-vlaanderen/wat-doet-de-provincie>. Consulté le 16 juin 2023.

<https://s-pass.org/mapviewer/index.html?mapid=1663>. Consulté le 18 juin 2023.

<https://s-pass.org/fr/portail/50/mediatheque/17828/flandre-interieure-carnet-de-territoire.html>. Consulté le 18 juin 2023.

<https://s-pass.org/fr/portail/50/mediatheque/17825/flandre-maritime-carnet-de-territoire.html>. Consulté le 18 juin 2023.

## Photographies

Photo de couverture : Photo du *Steenmeulen*, à Steenvoorde, prise par Wilfried Sohier le 29 novembre 2022, à voir sur : [https://www.facebook.com/photo/?fbid=1022875293803139\\_6&set=g.929923364197468](https://www.facebook.com/photo/?fbid=1022875293803139_6&set=g.929923364197468) (Consulté le 4 juin 2023).

Figure 23, Interreg Qualicanes, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=810986736961935&set=pcb.810994216961187>, Consulté le 20 juin 2023.

Figure 24, Interreg Qualicanes, <https://www.facebook.com/interreg.qualicanes/posts/748629236492404>, Consulté le 20 juin 2023.

*Autres éléments bibliographiques*

- G. Lacoste, « La Métropole du Grand Paris, intégration ou confédération ? », *Métropolitiques*, le 9 septembre 2013. Voir : <http://www.metropolitiques.eu/La-Metropole-du-Grand-Paris.html>. Consulté le 11 juin 2023.
- R. Opsommer, « Ypres et ka frontière franco-belge (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles). 300 ans de traités de paix d'Utrecht et de Rastatt », Archives de Ypres, 2014.
- S. Rode & A. S. Riu, « La promotion du tourisme fluvial, levier de développement local et de coopération territoriale ? Analyse de deux expériences en France et en Espagne », *I.S.Rivers*, 2022.
- L. Rouban, « Les intercommunalités en milieu rural : un rejet massif », *Revue Politique et Parlementaire*, 17 mars 2020. <https://www.revuepolitique.fr/les-intercommunalites-en-milieu-rural-un-rejet-massif/>. Consulté le 11 juin 2023.
- S. Soyez, *Inventaire des archives du ministère de l'Intérieur. Administration des affaires provinciales et communes : Fonds « fusion des communes », 1832-1988*, Archives de l'Etat Belge, 2003.
- B. Wassenberg, « La diplomatie territoriale. Collectivités locales et régionales dans les relations internationales (XXe-XXIe siècles) », *Encyclopédie d'Histoire Numérique d'Europe*, 2020. <https://ehne.fr/fr/node/12259>, Consulté le 9 juin 2023.

Textes juridiques :

Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, article 3.

Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, Titre XVIII « Cohésion économique, sociale et territoriale ».

Constitution du Royaume de Belgique, dite « Constitution du 7 février 1831 », article 41.

Constitution de la République Française, dite « Constitution du 4 octobre 1958 », articles 72 à 75-1.

Accord entre le gouvernement de la République française, d'une part, et le gouvernement du royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la région Wallonne et le gouvernement flamand, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, signé en 2002 et entré en vigueur en 2005.

Loi du 22 mars 1890 « sur les syndicats de communes ajoutant un titre 8 (art. 169 à 180) à la Loi du 5 mars 1884 relative à l'organisation municipale.

Loi n°66-1069, « relative aux communautés urbaines », 31 décembre 1966.

Loi n°71-588, « sur les fusions et regroupements de communes », dite Loi Marcellin, 16 juillet 1971.

Loi n°92-125, « relative à l'administration territoriale de la République », dite ATR, 6 février 1992.

Loi n°95-115, « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », dite Loi LOADT, 4 février 1995.

Loi n°99-586, « relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », dite Loi Chevènement, 12 juillet 1999.

Loi n°2010-1563, « de réforme des collectivités territoriales », dite Loi RCT, 16 décembre 2010.

Loi n°2014-58, « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », dite Loi MAPTAM, 27 janvier 2014.

Loi n°2015-991, « portant nouvelle organisation territoriale de la République », dite Loi NOTRe, 7 août 2015.

Loi n°2019-1461 « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », dite Loi Engagement et Proximité, 27 décembre 2019.

Décret n°68-910, « portant création de la Communauté Urbaine de Dunkerque » du 21 octobre 1968.

#### Rapports d'observations de la Cour des Comptes :

« Rapport d'observations définitives. Communauté de Communes de Flandre Intérieure » de la Cour des Comptes (2019), <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/HFR201917.pdf>. Consulté le 16 juin 2023.

« Rapport d'observations définitives. Communauté de Communes des Hauts de Flandre » de la Cour des Comptes (2020), <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/HFR202050.pdf>. Consulté le 16 juin 2023.

« Rapport d'observations définitives. Communauté de Communes de Flandre Lys » de la Cour des Comptes (2021), <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-07/HFR202121.pdf>. Consulté le 16 juin 2023.

#### Réseaux sociaux :

V. Belleval, [post Facebook], <https://www.facebook.com/valentinbelleval59/posts/189891196214785>. Consulté le 14 juin 2023.

W. Bourel, « Communiqué de presse : Ma réponse à Jean-Paul Couché », [post Facebook], <https://www.facebook.com/photo/?fbid=613567147200082&set=a.105139351376200>. Consulté le 14 juin 2023.

M. Ingelaere, [chaîne YouTube], <https://www.youtube.com/@markingelaere3060/videos>. Consulté le 14 juin 2023.

Flandre Unie, « Le développement d'un axe Flandre très fort », <https://www.facebook.com/Flandre.unie/posts/569151098712503>. Consulté le 20 juin 2023.

## Table des Figures

<b>Figure 1</b> – Tableau articulいた éléments de l'état de l'art et sous-questions de recherche .....	23
<b>Figure 2</b> – Carte des changements territoriaux d'entre 1659 et 1713 et du Traité de Courtrai (1820) à nos jours.....	30
<b>Figure 3</b> – Caricature de la frontière par R. Cuvelier, 1980.....	31
<b>Figure 4</b> – Carte des intercommunalités et des pays du Westhoek français en 2010.....	41
<b>Figure 5</b> – Carte de la construction intercommunale du Westhoek français (1992-2010).....	42
<b>Figure 5</b> – Carte des intercommunalités du Westhoek français depuis 2016.....	45
<b>Figure 6</b> – Décentralisation et collectivités territoriales en France et en Belgique .....	47
<b>Figure 7</b> – Perception des niveaux institutionnels territoriaux entre France et Belgique.....	50
<b>Figure 8</b> – Carte de la zone couverte par le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen (2007-2013). .....	53
<b>Figure 9</b> – Nombre de projets Interreg IV « culture » et « tourisme » par communes et par intercommunalités françaises .....	56
<b>Figure 10</b> – Carte des 35 villages membres des réseaux « Village patrimoine » et « Charmante Dorpen » .....	60
<b>Figure 11</b> – Carte de la zone couverte par le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020) .....	64
<b>Figure 12</b> – Carte et descriptif des conséquences territoriales du Traité des Pyrénées (1659)	86
<b>Figure 13</b> – Carte et descriptif des impacts territoriaux du Traité d'Aix-la-Chapelle (1668).	87
<b>Figure 14</b> – Carte et descriptif des influences territoriales du Traité de Nimègue (1678) .....	88
<b>Figure 15</b> – Carte et descriptif des influences territoriales du Traité d'Utrecht (1713) .....	89
<b>Figure 16</b> – Carte de la provenance des interrogés.....	90
<b>Figure 17</b> – Carte dessinée par P. Codron de la région frontalière.....	91
<b>Figure 18</b> – Photographie du bâtiment modulaire temporaire installé avec le projet Interreg QUALICANES à la frontière franco-belge.....	92
<b>Figure 19</b> – Photographie de la vue générale du côté belge du poste frontière à Callicanes avant démolition.....	93
<b>Figure 20</b> – Photographie du poste de douane de Callicanes avant démolition .....	94
<b>Figures 21 et 22</b> – Photographies de l'intérieur du poste douanier abandonné de Callicanes	95
<b>Figure 23</b> – Le poste de Callicanes en démolition .....	95
<b>Figure 24</b> – C. Dejaegher, J. de Béthune, V. Belleval et P. Codron lors de l'inauguration du bâtiment modulaire le 1 <sup>er</sup> juillet 2022 .....	96

## Table des Matières

<u>Introduction .....</u>	<u>1</u>
<u>Méthodologie .....</u>	<u>4</u>
État de l'art et ancrage théorique.....	4
Coopération transfrontalière et relations internationales à l'échelle locale .....	4
<i>La coopération transfrontalière dans les études européennes.....</i>	5
<i>Un choix sémantique : coopération transfrontalière locale .....</i>	6
<i>Caractéristiques de la coopération transfrontalière locale.....</i>	8
Le couple communes-intercommunalités en France .....	12
<i>L'intercommunalité, une « confédération municipale » imposée .....</i>	13
<i>L'intercommunalité, centralisation à l'échelle supracommunale.....</i>	14
Hypothèse et sous-questions de recherche .....	18
La centralisation de la compétence de coopération transfrontalière locale par l'intercommunalité .....	18
L'importance de l'intercommunalité dans un domaine où elle n'a pas explicitement compétence.....	19
Le sentiment de dévalorisation de l'action transfrontalière des communes frontalières .	20
Le contexte historico-culturel, facteur d'explication de l'importance de la coopération transfrontalière au niveau de l'intercommunalité.....	21
Récolte des données .....	24
<u>Résultats de la recherche .....</u>	<u>26</u>
I. Le Westhoek, une région par nature transfrontalière.....	26
Le Westhoek, une unité historique disparue qui reste dans les consciences à travers la frontière .....	28
<i>Le Westhoek et la conquête française de la partie occidentale de la Flandre.....</i>	28
<i>Les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, francisation du Westhoek français.....</i>	31
<i>Mouvements régionalistes et persistance d'un sentiment d'appartenance flamand .....</i>	32
<i>Qu'est-ce que la frontière franco-belge pour les acteurs de la coopération transfrontalière locale ? ..</i>	35
Structure institutionnelle du Westhoek français.....	38
<i>Définition géographique du Westhoek français.....</i>	38
<i>La décentralisation et la construction des intercommunalités dans le Westhoek français.....</i>	39
<i>Restructuration intercommunale : le tournant 2013-2014 et enjeux subséquents .....</i>	43

La coopération transfrontalière locale en Belgique.....	46
<i>D'un État unitaire à un État fédéral</i> .....	46
<i>La stratégie de fusion des communes</i> .....	47
<i>Qui sont les interlocuteurs des communes et intercommunalités françaises ?</i> .....	48
Conclusion.....	50
II. Interreg IV (2007-2013), les intercommunalités plurielles dans la coopération transfrontalière locale .....	52
La coopération transfrontalière balbutiante depuis l'échelon intercommunal .....	55
<i>Part des intercommunalités et des communes dans les projets culturels et touristiques du programme Interreg IV</i> .....	55
<i>La diversité des acteurs intercommunaux et le rôle central et moteur de la province de Flandre Occidentale et du département du Nord</i> .....	57
<i>Études de cas : « 300 ans de frontière » et « Westhoek sans frontières »</i> .....	58
Comparaison : le projet « LKT Tourisme », quand Interreg est au service de l'intégration transfrontalière .....	61
Conclusion.....	62
III. Interreg V (2014-2020) : simplification de la carte intercommunale et affirmation en matière de coopération transfrontalière locale. ....	63
Les difficultés des communes frontalières à s'impliquer dans les projets Interreg .....	65
<i>Le cas du micro-projet « Vlaemsch Attitude »</i> .....	65
<i>Le cas du projet « QUALICANES »</i> .....	67
La grande intercommunalité, interface de la province ? .....	68
<i>La province de Flandre Occidentale, toujours moteur de la coopération transfrontalière locale dans le Westhoek français</i> .....	69
<i>La CCFI, chef de file du projet « QUALICANES »</i> .....	69
<i>Incarnation et relations interpersonnelles, clefs de la coopération transfrontalière locale</i> .....	70
Les difficultés de l'intercommunalité .....	72
<i>La volonté politique, clef de voûte de l'action intercommunale</i> .....	72
<i>L'intercommunalité, une économie de moyens vers plus d'efficacité ?</i> .....	73
Conclusion.....	75
<u>Conclusion générale .....</u>	<u>77</u>
<i>Résultats principaux</i> .....	77
<i>Limites de l'étude et prochains axes de recherche à approfondir</i> .....	78
<i>Perspectives sur le territoire du Westhoek français pour la coopération transfrontalière locale</i> .....	79

<u>Annexes</u> .....	82
Trombinoscope des personnes interrogés.....	82
Cartes et photographies .....	86
Guide d'entretien.....	97
Formulaires de consentement.....	99
« Communiqué de presse : Ma réponse à Jean-Paul Couché », Wido Bourel .....	111
Bibliographie .....	113
<i>Livres et chapitres de livres</i> .....	113
<i>Articles scientifiques</i> .....	116
<i>Mémoires de recherche, thèse et autres rapports</i> .....	120
<i>Articles de presse</i> .....	121
<i>Sitographie</i> .....	122
<i>Autres éléments bibliographiques</i> .....	124
Table des Figures.....	127
Table des Matières.....	128